dans ce numéro

■ Un éditorial de Claude Ryan sur le projet du MQF: une esquisse incomplète et discutable. (page 4)

■ Un citoyen au-dessus de tout soupçon: commentaire de J-C Leclerc sur la "fuite" du dossier Saulnier. (page 4)

■ À Saint-Léonard, le secteur français stagne tandis que le secteur anglais s'accroit. (page 3)

■ la météo

Temps généralement clair. Venteux. Maximum de 15 à 20.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Fabien | VOL. LXIII - NO 16 | Montréal, jeudi 20 janvier 1972 | 15 CENTS

La guerre du poulet reprend

par André Charbonneau

La guerre du poulet reprend. Après une trêve de quelques mois et au moment où les représentants fédéraux et provinciaux s'apprêtent à entamer des pourparlers en vue de la création d'un office national de mise en marché. Les producteurs québécois de volailles dénoncent les décisions prises par le Conseil canadien du poulet à griller lors de la réunion tenue à Winnipeg les 4 et 5 janvier derniers.

Dans une lettre adressée à M. John E. Janzen, secrétaire du conseil national, la Fédération des producteurs de volailles du Québec s'en prend au concept des marchés régionaux qui selon elle sous-tendait les décisions. Ce concept conduit à la balkanisation du marché canadien. Elle conclut: "Les producteurs du Québec veulent un marché canadien ouvert à tous les producteurs canadiens".

Lors de cette rencontre entre les producteurs de toutes les provinces, le Conseil a recommandé une augmentation de 5% de la production du poulet à griller pour l'année 1972 par rapport à la production de 1971. Aux représentants québécois qui réclamaient une fixation du taux d'augmentation basée sur les prévisions canadiennes, on répondit que chaque province aurait à décider par elle-même de l'opportunité de hausser ou non sa production en tenant compte de sa consommation locale.

Pour cette raison, le conseil national a refusé de discuter d'un partage équitable du volume de production entre les provinces.

La balkanisation du marché de la volaille touche surtout le Québec qui produit beaucoup plus qu'il ne consomme. Au cours des dernières années, les producteurs québécois ont contribué à la production nationale dans une proportion de 39%. L'année dernière, l'Ontario, en appliquant à la lettre certains règlements, a paralysé l'écoulement sur ses marchés

Voir page 2: Le poulet



Bouffée de printemps

Quelques bonds par-dessus les flaques d'eau, une bouffée de printemps entre deux tranches d'hiver... Un courant d'air chaud venu du sud-ouest a balayé Montréal, poussant le mercure jusqu'à 40 degrés. Mais le répit n'aura été que de courte durée: Dorval prévoit un solide 10 degrés pour aujourd'hui ! Pour cette période de l'année, la température normale est de 23-8. (Téléphoto CP)

L'affaire Saulnier

Le juge Gosselin dirigera l'enquête

Tout indique que l'enquête de la Commission de police du Québec, ordonnée à la suite de la publication dans Le Devoir de deux articles sur la conduite du directeur Jacques Saulnier, sera présidée par le président et le vice-président de la Commission, les juges Roger Gosselin et Ludovic Laperrière.

Selon des sources sûres, les juges Gosselin et Laperrière seront accompagnés d'un autre membre de la Commission, un commissaire, au cours de cette enquête qui s'ouvrira à 10 heures, vendredi matin, au palais de justice de Montréal. Les séances auront vraisemblablement lieu au cinquième étage.

Ce sera ainsi la première fois qu'une enquête de la Commission sera présidée par deux magistrats à la fois. Habituellement, le tribunal d'enquête est composé d'un juge et d'un commissaire.

Selon ces mêmes sources, il est encore trop tôt pour déterminer la durée de l'enquête. La plupart des audiences doivent être publiques.

Les juges Gosselin et Laperrière se trouvent présentement à Montréal où.

Voir page 6: Le juge Gosselin

Le trafic aérien: le cabinet est saisi du problème

OTTAWA (d'après CP) – Le Conseil des ministres qui se réunit aujourd'hui sera sans doute appelé à envisager l'hypothèse d'un rappel du Parlement à qui le gouvernement pourrait demander de voter la réquisition, c'est-à-dire le retour forcé au travail des 1,600 contrôleurs du trafic aérien dont la grève entre aujourd'hui dans sa quatrième journée.

C'est en tout cas la demande que vient de faire le leader du crédit social, M. Réal Caouette, qui réclame une session d'urgence au cours de laquelle la Chambre adopterait une mesure obligeant les aiguilleurs du ciel à remonter dans les tours de contrôle des 166 aéroports du pays.

Pour les conservateurs, M. Stanfield a formulé la même demande.

M. Caouette est d'avis que les contrôleurs ont fait preuve "d'irresponsabilité" en déclenchant une grève qui paralyse un service aussi essentiel que la circulation aérienne; mais il accuse également le gouvernement qui, dit-il, mesurant depuis longtemps le risque d'un arrêt de travail, a négligé de négocier sérieusement avec les préposés à la circulation aérienne des aéroports.

Hier, les négociations se sont poursuivies entre les deux parties en présence du médiateur Noël Hall. Le syndicat, qui exigeait à l'origine une hausse de salaire de 60 pour cent, réclame maintenant une augmentation de 30 pour cent et une convention de 27 mois. Le Conseil du trésor offre une convention de 27 mois et une hausse de traitement de 15.5 pour cent. Actuellement, les contrôleurs gagnent jusqu'à $14,600 par année, les cadres supérieures, $18,000.

Le syndicat, par sa demande initiale, voulait porter le salaire moyen du contrôleur à $24,400.

Un porte-parole du syndicat a indiqué hier, en début d'après-midi, que les contrôleurs ne sont pas enclins à faire de "nouvelles concessions"; ils attendent plutôt des offres plus généreuses du gouvernement.

Les conséquences de cette grève continuent de se faire sentir dans l'ensemble du pays.

Air Canada a mis à pied 10,000 de ses 17,000 employés; à ce sujet, le syndicat du personnel de la Société a vivement réagi, affirmant qu'Air Canada ne respecte pas la convention collective, CP Air a licencié 2,500 de ses employés; Pacific Western, 1,000 Nordair, près de 480, Québécair, 300 de ses 600 employés; Eastern Provincial Airways, 200; Allied Aviation, 39.

Air Canada estime à $1.3 million par jour ses pertes de revenu. CP Air fixe à $400,000 par jour son manque à gagner.

Depuis le début de l'arrêt de travail, lundi matin, le trafic aérien commercial est presque totalement paralysé. Les compagnies de chemin de fer et d'autobus, en revanche, assurent le transport d'une grande partie des voyageurs qui n'ont pu emprunter les avions depuis le début de la semaine. Sur plusieurs lignes, les trains du CN et du CP ne suffisent plus; des wagons additionnels et des trains supplémentaires ont dû être ajoutés.

A Ottawa, le ministère des postes communique que l'acheminement du courrier est assuré par l'entremise des aéroports américains situés à proximité des frontières canadiennes. Jusqu'ici, précise un porte-parole, le service des postes ne déplore aucun retard grave.

Dans de nombreux hôtels situés près des aéroports, les administrateurs ont noté une baisse "considérable" des affaires – parfois jusqu'à 68 pour cent, depuis le début de la grève. Un hôtel situé près de l'aéroport international de Toronto a déjà commencé à congédier du personnel.

Un autre hôtel torontois s'est trouvé en difficulté, puisqu'un contrat signé avec les compagnies aériennes lui permet d'assurer le logement aux équipages de vol.

Les hôtels de Dorval sont aussi touchés.

Habituellement, les compagnies aériennes apportent chaque jour de 150 à 200 tonnes de marchandises à Montréal.

Les compagnies Lufthansa, KLM, Air France et Iberia ont établi des liens de camionnage avec Boston et New York.

Voir page 6: Trafic aérien

Les libérations

Ottawa confierait la décision à une commission locale

OTTAWA (PC) – Le ministère du solliciteur général du Canada étudie présentement la possibilité de former des commissions locales de libérations conditionnelles qui seraient chargées, à la place de la Commission nationale, d'accorder des libérations sous conditions à des détenus.

C'est ce qu'a laissé entendre, hier devant le club Richelieu d'Ottawa, M. Jean-Pierre Goyer, solliciteur général. Il a précisé, au cours d'un entretien après le dîner, que de telles commissions seraient plus près des détenus et mieux en mesure d'en connaître les cas et les appréciations.

Les décisions pourraient être prises en étroite collaboration avec les autorités pénitentiaires, des spécialistes, des agences bénévoles, des représentants des corps policiers et même des conseils municipaux.

Quant à la Commission nationale des libérations conditionnelles, elle chapeauterait en quelque sorte les commissions locales et s'assurerait que les services sont efficaces et uniformes et pourrait même servir de commission d'appel.

Car, a poursuivi M. Goyer, la Commission nationale détient présentement la juridiction exclusive et le pouvoir absolu d'accorder, de refuser ou de révoquer la libération conditionnelle de tout adulte détenu dans une institution fédérale ou provinciale à la suite d'une infraction fédérale.

Voir page 2: Les libérations

Une marée 'empoisonnée' menace les Cornouailles

LONDRES (AFP) – Un désastre, reléguant la catastrophe du "Torrey Canyon" au rang de simple fait divers, fait peser une terrible menace, de jour en jour plus précise, sur l'ensemble de la côte sud-ouest de l'Angleterre.

Il ne s'agit pas cette fois de

Voir page 6: Une marée

Après le bill C-176, Québec hésite à céder ses pouvoirs

QUEBEC (PC) – Le Québec hésite devant l'idée de céder ses pouvoirs de mise en marché de produits agricoles au gouvernement fédéral, tel que pourrait l'exiger la loi C-176 adoptée récemment par les Communes après 22 mois de discussion.

Dans une entrevue exclusive accordée hier à la Presse canadienne, M. Normand Toupin, ministre de l'agriculture dans le cabinet Bourassa, a précisé que le fédéral devrait se contenter de régulariser le commerce interprovincial et consolider, de ce fait, l'action entreprise par les provinces canadiennes dans ce domaine.

Il est conscient d'ailleurs du litige Ottawa-Québec qui pourrait se poser, si le futur Conseil fédéral de commercialisation invitait le gouvernement Trudeau à créer un office national des oeufs, en vertu de la loi C-176. L'agence québécoise FEDCO devrait alors déléguer ses pouvoirs de commercialisation à cet office national, constituant ainsi un nouvel élément de poids du contentieux fédéral-provincial.

Se refusant à préjuger des effets de la nouvelle loi de son homologue fédéral M. H.A. Olson, le ministre québécois a simplement signalé que "tout dépend de la décision d'Ottawa".

Même si le Québec et les autres provinces ont souscrit d'emblée au principe de la loi C-176, il reste que cette législation commande de sérieuses discussions entre les deux paliers du gouvernement, particulièrement pour le Québec.

A la prochaine conférence des ministres de l'agriculture à Ottawa, à la fin

Voir page 6: Québec hésite

La surtaxe a été moins néfaste que prévu

OTTAWA (PC) – La somme globale des subventions versées aux usines canadiennes en vertu de la loi de soutien de l'emploi, adoptée l'automne dernier pour combattre les effets de la surtaxe américaine, sera "nettement" inférieure au montant de $80 millions affecté à cette fin.

C'est ce que déclare le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin, dans un communiqué distribué, hier, à Ottawa.

M. Pépin note que depuis l'entrée en vigueur de cette loi, en octobre dernier, la Commission de soutien de l'emploi a reçu 800 demandes d'aide, soit une somme globale de $34 millions pour le soutien de 27,000 emplois.

Jusqu'à maintenant, la Commission qui administre cette loi a approuvé des demandes d'un montant de $4.73 millions pour le soutien de 12,316 emplois.

Le ministre rappelle aussi que les demandes de subventions ne seront pas acceptées après le 31 janvier et qu'aucune subvention relative à la surtaxe américaine ne sera accordée pour une période ultérieure au 19 décembre 1971, soit le dernier jour d'application de cette surtaxe.

Cette surtaxe de 10 pour cent s'appliquait aux importations. Elle avait été décrétée à la mi-août par le président Nixon.

Voir page 6: La surtaxe

Archives de guerre

M. King avait brandi la menace de sa démission

OTTAWA (d'après CP) – Le premier ministre Mackenzie King fit savoir à son cabinet de guerre le 29 juillet 1941 qu'il démissionnerait plutôt que d'imposer la conscription pour service militaire outremer au cours de la 2e Guerre mondiale.

Les procès-verbaux de l'époque, rendus publics hier, indiquent que M. King serait "contraint" de remettre la démission du ministère libéral si la conscription était décidée.

En 1944, à la suite d'un référendum qui suscita des débats passionnés, notamment au Québec, la conscription fut instituée. Au cours de la crise de la conscription, M. King obligea son ministre de la défense, M. James Ralston, à démissionner. Le ministre de la justice, M. Ernest Lapointe, démissionna de son propre chef ainsi qu'il s'y était engagé envers le Québec dans l'éventualité de la conscription.

M. King resta en place, survécut à la crise et conserva le pouvoir jusqu'en 1948.

Les documents rendus publics hier révèlent que M. King, durant les deux premières années de la guerre, s'opposa systématiquement à la constitution d'une grande armée, à son envoi en Europe, et à sa participation aux opérations militaires une fois implantée au Royaume-Uni.

Le premier ministre résista farouchement à toutes les initiatives de M. Ralston, au fur et à mesure que les divisions étaient constituées et que cinq d'entre elles furent transportées en Europe.

Le 30 avril 1941, M. King déclara à son cabinet que le gouvernement ne pouvait envisager la conscription pour service outre-mer, "quelles que soient les circonstances".

M. Ralston répondit qu'il ne pouvait pas s'engager à soutenir cette position,

Voir page 6: Mackenzie King

La violence gagne Salisbury

SALISBURY (d'après l'AFP) – Le climat d'émeute qui avait régné les jours précédents au centre de la Rhodésie a gagné hier la capitale, Salisbury.

Au moins une dizaine de blancs ont été blessés au cours de violents incidents qui ont éclaté en soirée à Harare, le plus important des quartiers noirs de Salisbury, avec une population de 80,000 personnes.

Les troubles ont commencé au crépuscule, à l'heure où les ouvriers africains regagnent leur domicile. Des groupes de jeunes ont entouré l'hôtel de ville de Harare et d'autres manifestants ont essayé de se diriger vers le centre de la ville, lapidant les voitures et les vitrines.

La police, armée, composée de noirs et de blancs, a bloqué les voies d'accès au centre de la ville. Auparavant, dans l'après-midi, plusieurs centaines de personnes avaient attaqué le poste de police de Harare.

Les manifestants, avant de s'en prendre aux voitures, avaient mis à sac les magasins appartenant à des Asiatiques.

Un jeune garçon de 16 ans, blessé à la tête, a indiqué que la voiture dans laquelle il se trouvait avec deux amis s'était heurtée à un barrage. Le conducteur, pour le contourner, s'était engagé sur une piste cyclable. Une volée de pierres s'est alors abattue sur la voiture, qui a heurté un autre véhicule et s'est retournée. De même, une religieuse a raconté que son pare-brise puis ses lunettes avaient été brisées par une pierre, mais qu'elle avait poursuivi sa route.

"Pendant six ans, les gens n'ont pu exprimer leur opinion. Maintenant ils le font. Les gens ne veulent pas de l'accord", a déclaré un Africain au sujet des incidents.

Cet accord, c'est celui intervenu entre Salisbury et Londres le 24 novembre dernier et sur l'acceptabilité duquel la commission Pearce enquête actuellement.

Dans un communiqué publié hier à Genève, la commission internationale des juristes a déclaré que le projet d'accord anglo-rhodésien ne présente aucune garantie réelle pour les Africains. Les propositions du gouvernement rhodésien sont inadéquates pour assurer aux Africains la sauvegarde de leurs libertés fondamentales et l'exercice d'une vie politique normale, précise la commission.

De son côté, la Commission Pearce a demandé hier à M. Ian Smith, le premier ministre rhodésien, de lui expli-

Voir page 6: Salisbury

■ au gré du temps

Pas touche

Si les Canadiens français n'ont pas d'Histoire, nous faisons beaucoup d'histoires avec celle que nous n'avons pas. Voyez cette fameuse saga télévisée "La Feuille d'érable" qui déchaîne la fureur de tous les "amérindianophiles". Radio-Canada se serait mis là un doigt dans l'oeil jusqu'au cubitus.

Notre télé d'Etat va-t-elle enfin comprendre qu'on ne joue pas avec des querelles qui ne sont pas éteintes, qu'il soit question de nos rapports gênants avec les Indiens, les Métis, les Anglais, les Ukrainiens, etc ... et que ça s'appelle "touchez-y pas".

La digne Société devrait se rappeler le goût que nous avons pour l'humour folklorique et masochiste qui nous est propre, en faisant renaître "Les belles Histoires".

Albert BRIE

suites de la première page

LES LIBÉRATIONS

"N'est-ce pas accorder un pouvoir trop étendu à une commission quasi judiciaire dont les décisions ne sont sujettes à aucune forme d'appel devant un autre organisme?" a demandé le ministre.

Une telle initiative ferait partie d'un vaste projet de remise à jour des structures et des méthodes utilisées en matière de libérations conditionnelles dont la première phase est déjà appliquée en ce qui a trait à la réhabilitation des détenus.

Cette idée de remplacer l'organisme national de libérations conditionnelles par un réseau de commissions locales a déjà été lancée par M. Goyer devant le sous-comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles, il y a environ un mois.

De plus, a souligné le ministre, la Commission nationale des libérations conditionnelles doit accomplir un surcroît de travail, ses membres doivent constamment voyager et sa structure trop rigide ne lui permet pas d'étudier toujours les cas avec toute l'attention nécessaire.

Il ne s'agit pas de minimiser l'importance du rôle important joué par la Commission nationale ni remettre en question la nécessité des libérations conditionnelles, mais plutôt d'en améliorer le système afin d'accroître les possibilités de réhabilitation des détenus.

A cette fin également, M. Goyer a rappelé que son ministère établira des critères plus stricts en vue de s'assurer que des criminels qui menacent la sécurité de la société ne soient pas mis en liberté.

Il a mentionné, notamment, ceux qui purgent une peine d'emprisonnement à vie, les désaxés sexuels dangereux, les membres du crime organisé et les récidivistes bien connus.

Interrogé, par ailleurs, sur l'influence que pourrait exercer l'opinion publique sur le programme des libérations conditionnelles à la suite "d'incidents malheureux", telle l'affaire Geoffroy, M. Goyer a dit qu'il appartient aux media d'information de jouer un rôle important.

C'est ainsi, par exemple, que la presse devrait insister davantage sur les succès accomplis par le système des libérations conditionnelles que sur un cas particulier qui aurait pour effet de détruire l'efficacité de l'ensemble du programme, a-t-il expliqué.

LE POULET

des poulets québécois. Deux ventes massives au Japon ont finalement permis aux producteurs québécois d'échapper au désastre.

Compte tenu de ces facteurs, la production canadienne a été entièrement écoulée au cours de l'année 1971. Les stocks eux-mêmes ont été ramenés à leur niveau normal après avoir enregistré une hausse dramatique au cours de l'année précédente. Présumant le statu quo, le Conseil canadien a donc estimé au début du mois qu'une nouvelle hausse de la production était possible et recommandable.

La Fédération des producteurs de volailles du Québec, de son côté, ne voit pas la situation du même oeil. Elle juge donc exagérée l'augmentation de 5% recommandée parce que celle-ci ne tient pas compte de la consommation canadienne dans son ensemble et présume en somme que les producteurs québécois ne pourron pas écouler leurs produits sur les marchés des autres provinces.

Dans cette perspective, la fédération québécoise juge que l'application de la recommandation du Conseil national aurait pour effet de faire baisser les prix payés aux producteurs dans l'ensemble du Canada car elle n'entend pas sacrifier le marché canadien.

Cette prise de position de la fédération québécoise laisse présager des négociations houleuses lorsque les représentants fédéraux et provinciaux se réuniront la semaine prochaine pour discuter de la mise sur pied d'un organisme fédéral de commercialisation de la volaille. On sait qu'en vertu de la nouvelle loi C-176, la volaille et les oeufs doivent faire l'objet des premiers plans de commercialisation mis au point.

La loi prévoit en effet des mécanismes spéciaux dans le cas des productions en vue d'accélérer la création des offices correspondants. Elle postule notamment que pour ces seules productions, il ne sera pas nécessaire de tenir un référendum avant que soit approuvée la mise sur pied d'un tel office. C'est d'ailleurs en grande partie pour mettre un terme à la guerre des oeufs et du poulet que la loi a finalement été adoptée.

À SAINT-LÉONARD

Suite de la page 3

tchécoslovaque.

Depuis 1969, la clientèle scolaire canadienne-française est restée relativement stable: 3,586 élèves en 1969-70; 3,453 élèves en 1970-71; 3,585 élèves en 1971-72. Mais la population scolaire d'origine italienne n'a cessé de croître: 1,575 en 1969-70; 2,237 en 1970-81; 2,536 en 1971-72.

Comme plus de 90% des enfants d'origine italienne optent pour le secteur anglais, cela explique en grande partie l'augmentation constante des élèves dans les classes anglaises qui, si la tendance des trois dernières années se maintient, devraient rapidement devenir aussi nombreuses que les classes françaises.

Car si le nombre d'élèves canadiens-français n'augmente pas à Saint-Léonard, il en est de même dans les classes françaises (qui ne reçoivent toutefois pas que des Canadiens français). En 1969-70, un an avant l'adoption du bill 63, ces classes ont reçu 4,216 élèves. Elles en ont reçu 4,001 en 1970-71. Elles en accueillent 4,285 cette année.

L'analyse des statistiques de la Commission scolaire de Saint-Léonard présente toutefois un écueil: il n'y a pas de maternelles anglaises dans cette localité. De sorte que tous les enfants, quelles que soient leurs origines, ne peuvent s'inscrire que dans des maternelles françaises, quitte à opter pour le secteur anglais dès la 1ère année. Ce que font la majorité des élèves qui ne sont pas canadiens-français.

En 1969-70, 15.9% des élèves (674 sur 4,126) qui fréquentaient les classes françaises, de la maternelle à la 7e année inclusivement, n'étaient pas d'origine canadienne-française.

En 1970-71, 15.6% des élèves (627 sur 4,001) qui fréquentaient les classes françaises, de la maternelle à la 7e année inclusivement, n'étaient pas d'origine canadienne-française.

En 1971-72, 18.7% des élèves (802 sur 4,285) qui sont dans les classes françaises, de la maternelle à la 7e année inclusivement, ne sont pas d'origine canadienne-française.

Mais si l'on exclut la maternelle, 12.8% des élèves qui fréquentent les classes françaises en 1971-72 sont d'autre origine que canadienne-française.

Quant aux classes bilingues, puis aux classes anglaises, elles sont fréquentées depuis trois ans à 96 et à 97% par des élèves d'autre origine que canadienne-française. Depuis trois ans, les enfants d'origine italienne forment 85% du secteur anglais.

En 1969-70, si l'on exclut les maternelles par souci de comparaison, 10.9% des élèves d'origine italienne (242 sur 2399) optaient pour le secteur français.

En 1970-71, 8.5% des élèves d'origine italienne (171 sur 2,003) fréquentaient les classes françaises.

En 1971-72, 8.0% des élèves d'origine italienne (181 sur 2263) sont dans les classes françaises.

CHARTRAND

Suite de la page 3

faire un martyre. Il semble que les juges s'attendaient plutôt que le leader syndical paie les $1,000 d'amende.

En réalité, avec les jours de grâce qui sont accordés aux détenus, Michel Chartrand sera libéré d'ici une vingtaine de jours. Il a dit à une admiratrice qui le félicitait: "La prison ce n'est pas fait pour les chiens mais pour les hommes. Il n'y a pas de honte à y avoir. Il y a seulement les juges qui n'ont pas la notion de liberté."

Valise en main, Michel Chartrand a donc pris joyeusement le chemin de la prison, hier, bien décidé à ne pas faire la grève de la faim et à priver le trésor public de $1,000 d'amende.

Il avait été condamné par le juge Ouimet après qu'il eût demandé à ce dernier, le 8 janvier 1971, de se récuser parce qu'il était un juge "préjugé et fanatique". Il était accusé d'appartenance au FLQ, de conspiration séditieuse, etc. Il était en prison depuis environ trois mois et par la suite les accusations contre lui étaient abandonnées.

LA VENTE

Suite de la page 3

gouvernement, non seulement de limiter la participation étrangère à 20% mais encore d'analyser le rôle de la Société générale de financement (SFG) dans les domaines de l'édition, de la distribution et de la librairie.

A cet égard, le Conseil supérieur du livre demande au gouvernement de tenir compte des arguments suivants:

a) ce n'est pas dans ces domaines que la SGF pourra retirer de gros dividendes;

b) ce ne sont pas des domaines où la SGF pourra créer des emplois nombreux, ni même des emplois de qualité;

c) ce ne sont pas des domaines où la participation de la SGF peut amener une expansion du marché;

d) si, d'une part, la politique du livre annoncée par le ministre des affaires culturelles entre en application et si, d'autre part, la participation étrangère est réduite à 20%, les professionnels québécois du livre n'auront aucune difficulté à trouver les capitaux nécessaires pour faire face aux besoins de la population. La SGF, conclut le Conseil supérieur du livre, n'a donc pas à se substituer aux moyens traditionnels de financement des entreprises.

Après le SOS de Liverpool

Sainte-Justine a commencé le traitement

C'est seulement dans quelques jours qu'on pourra connaître les progrès réalisés par le jeune bébé hospitalisé à Sainte-Justine et souffrant d'une maladie très rare connue sous le nom de "maladie du sirop d'érable".

Il a déjà commencé à recevoir la diète spéciale que les médecins ont dû faire venir de Liverpool, par avion jusqu'à Burlington, puis ensuite par voiture jusqu'à Montréal, étant donné la grève des contrôleurs aériens. Le précieux médicament est arrivé dans la soirée de mardi et a tout de suite été administré au bébé de 16 jours qui semble avoir très bien réagi à cette diète. Il est trop tôt pour enregistrer des progrès notables, selon les médecins de Sainte-Justine qui émettront dans une dizaine de jours, un bulletin de santé au sujet de leur jeune patient.

Rappelons que les docteurs Louis Dallaire, généticien et Harry Bard, néonatalogiste, n'avaient jamais eu jusqu'ici la possibilité de diagnostiquer un cas de "maladie du sirop d'érable" puisqu'il s'agit du premier cas classique de cette maladie au Canada qui atteint un enfant sur 200,000 environ et dont le traitement n'est connu que depuis cinq ans.

Assurance-chômage

L'Allier souhaite l'appui syndical dans le conflit Ottawa-Québec

QUEBEC (par Gilles Lesage) – Le ministre de la fonction publique a invité indirectement hier les trois centrales syndicales à prendre position sur le conflit qui oppose Ottawa et Québec concernant l'assurance-chômage.

M. Jean-Paul L'Allier leur demande d'autre part de préciser ce qu'elles entendent par table centrale de négociations pour les salaires des employés du secteur public.

Il affirme enfin qu'on ne peut imputer au gouvernement et à ses partenaires, ni la lenteur des négociations, ni le refus de discuter.

Les centrales syndicales ont demandé récemment que non seulement les clauses monétaires, mais aussi celles relatives à la sécurité d'emploi, soient négociées à une table centrale.

M. L'Allier, dans un communiqué émis en son nom, fait remarquer que le conseil des ministres étudie présentement la situation en ce qui concerne l'assurance-chômage. Il est en consultation avec ses collègues (MM. Cournoyer et Castonguay) plus immédiatement intéressés à ce problème. "Et de votre côté, ce sujet ne saurait vous laisser indifférents", dit le ministre, dans un télégramme aux présidents de la CSN, de la FTQ et de la CEQ.

Cette phrase est interprétée comme une demande indirecte d'appui de la part des centrales à la position québécoise. Dans une directive émise il y a une semaine, le gouvernement a demandé aux institutions des secteurs public et parapublic de ne pas verser pour le moment à la caisse fédérale d'assurance-chômage les cotisations perçues depuis le premier janvier.

Tout le problème est à l'étude par trois experts, qui doivent compléter leur travail le 26 de ce mois.

Le ministre se propose de communiquer à nouveau avec les centrales, le 28 janvier, afin d'éclaircir la situation complexe dans les négociations en cours. Il en profitera sans doute pour leur faire part des décisions du gouvernement quant à l'assurance-chômage, ses effets sur la politique sociale du Québec et ses implications dans les négociations dans le secteur public.

Quant à la demande d'une table centrale formulée par le Front commun syndical, le ministre ne la rejette pas de façon catégorique, mais il cherche des explications.

"Vous demandez une table centrale, écrit M. L'Allier, et je vous avoue que j'aimerais bien voir la logique entre, d'une part les demandes de conciliation que vous avez adressées au ministre du travail, et celle que vous ne formulez. Pourquoi en effet des demandes de conciliation aux tables sectorielles et en même temps la demande d'une table centrale?"

Le ministre est d'avis que les arguments soulevés par les centrales syndicales à l'encontre de négociations sectorielles ne sont pas convaincants. Selon lui, il est préférable que les négociations par secteurs se poursuivent, afin que l'ensemble des conditions de travail des groupes représentés par les centrales continuent d'être discutées.

En d'autres termes, le ministre ne le dit pas dans son communiqué, mais ce qu'il craint, c'est que la table centrale, s'il y en avait une, ne serve que de point de départ aux différents syndicats pour aller en chercher plus par après aux tables sectorielles. Le ministre serait peut-être disposé à agréer une table unique pour les salaires, mais à la condition que les négociations ne se poursuivent que là, et pas ailleurs. L'on fait remarquer d'autre part, au ministère, que la table centrale, telle que définie par le Front commun, a évolué énormément au cours des derniers mois. Et l'on ne sait au juste ce que le Front commun veut finalement. L'on note, par exemple, que la table servirait maintenant à établir des "minima" acceptables à tous les syndicats, ce qui ne semblait pas le cas l'été dernier.

C'est à tout cela que M. L'Allier veut obtenir des précisions de la part des centrales syndicales.

Le ministre, dans son communiqué, note finalement "l'effort considérable qui a été fait par le gouvernement et ses partenaires pour déposer leurs propositions normatives et monétaires applicables à deux cent cinq mille employés".

Motoneige

Les accidents sont causés par la vitesse sur des terrains impropres

de notre envoyé spécial, François Barbeau

QUEBEC – Soixante-cinq pour cent des blessures subies dans des accidents de motoneige résultent d'un usage du véhicule à des vitesses inappropriées pour le terrain.

Quatre-vingt cinq pour cent des blessures subies et des victimes d'accidents de motoneige sont enregistrés chez des personnes du sexe masculin.

C'est ce qui ressort d'une série d'exposés prononcés hier après-midi au quatrième congrès international de la motoneige.

La motoneige est devenue un sport d'hiver très dangereux et ceux qui n'en étaient pas convaincus ont dû se rendre à l'evedence hier après avoir entendu plusieurs spécialistes discourir sur les diverses blessures courantes résultant de la pratique de ce sport. Leurs causeries étaient agrémentées (!) de diapositives illustrant les formes que peuvent prendre des blessures.

Le Dr Paul Fugère, du département d'autophonie du Centre hospitalier de l'université Laval, a souligné en premier lieu les dangers du bruit des motoneiges pour l'oreille humaine.

L'oreille interne, a-t-il précisé, est la partie la plus délicate de l'organisme humain et une exposition prolongée au haut niveau de bruit d'une motoneige peut se traduire par une perte suditive temporaire ou mène définitive.

Il ne faut oublier en outre que 10% de la population souffre d'hypersensibilité au bruit et que chez ces personnes, le problème est encore plus délicat.

Un spécialiste américain, le Dr Dominicci, citant les résultats d'une enquête effectuée dans l'Etat du Maine, a souligné que soixante-cinq pour cent des accidents résultaient de l'usage du véhicule à une vitesse trop élevée pour le genre de terrain.

Quatre-vingt-cinq pour cent des victimes d'accident sont des hommes. 14% des accidents résultent d'une collision entre deux motoneiges.

Les types de blessures résultant d'un accident de motoneige peuvent se classer ainsi: 40% à la tête et au cou; 31% aux membres inférieurs; 15% aux membres supérieurs; six pour cent au thorax et à la colonne vertébrale.

Selon le Dr Dominicci, ces statistiques montrant en outre que les conducteurs d'un à trois ans d'expérience de conduite sont les plus susceptibles d'être impliqués dans des accidents.

Un autre spécialiste, le Dr Jean-Jacques Ferland, est d'avis qu'il n'y a aucune relation entre l'âge du conducteur et le genre de fautes qui a occasionné l'accident fatal.

Se fondant sur des statistiques des accidents de motoneige au Québec dans la saison 1970-71, le Dr Ferland a affirmé hier qu'en cas de collision avec un obstacle solide, le motoneigiste n'avait aucune chance de s'en tirer indemne. Il a une chance sur six de s'en tirer avec des blessures seulement.

En 1970-71, il y a eu au Québec 46 accidents qui ont fait 49 morts, dont quatre femmes. De ce nombre, 38% des victimes étaient âgées de moins de 25 ans.

Par fréquence, les genres d'accidents sont les suivants: collision contre un véhicule en mouvement; collision contre un train: collision contre un objet fixe (auto stationnée); noyades, etc.

On a constaté qu'il y avait une plus grande fréquence d'accidents de motoneige le vendredi soir et il apparaît comme certain que l'alcool est relié à cette concentration d'accidents le vendredi soir.

Enfin, on a établi statistiquement le mécanisme des accidents de motoneige. Quarante-cinq pour cent des blessures ou des fatalités résultent de l'éjection du oconducteur hors de son véhicule; 8% d'une collision avec une autre motoneige; 3% d'une collision avec une auto; 31% d'une collision avec un objet fixe et 5% d'une défectuosité de la machine.

Ces statistiques ont fait dire à un conférencier qu'il était incompréhensible que, dans les immensités enneigées du Canada et des Etats-Unis, ils se trouvent des personnes assez imbéciles pour être impliquées dans des collisions entre deux motoneiges. Ces gens là ne devraient pas avoir le droit de conduire de tels véhicules.



accourez à notre grande vente•solde de mi•hiver

Venez vous réchauffer à l'idée de profiter d'aubaines incomparables, d'une occasion unique pour choisir parmi un assortiment illimité de meubles faits à la main provenant du Danemark.

* Charriots à thé; tables à dîner, à café, de bout, gigognes en bois de rose exclusif ou teck au fini naturel huilé.
* Modules muraux élaborés, superbes buffets, rayons de bibliothèques, pupitres, secrétaires. Chaises-confort aux tissus nouveaux, sofas à deux, trois et quatre places. Sofas-lits pour studio ou chambre d'invités.
* Berceuses de style classique ou contemporain. Tabourets utilitaires pour dînette ou bar. Tapis importés aux couleurs des plus variées qui réchaufferont et égaieront votre foyer.
* Meubles fascinants pour la chambre à coucher: lits ultra-grands, tables de chevet, commodes-secrétaires, commodes-toilette.

Notre grande vente de mi-hiver bat son plein à nos trois établissements: Centre commercial Fairview, Place Ville-Marie et entrepôt-débit de Côte de Liesse (sortie 23e avenue).

* *

À notre entrepôt-débit, nous soumettons à votre choix plus de 5000 verges de tentures d'importation.

* *

LA MAISON DANOISE
THE DANISH HOUSE
9501 CÔTE DE LIESSE, DORVAL 631-3591
CENTRE D'ACHAT FAIRVIEW, POINTE CLAIRE 697-1899
1, PLACE VILLE MARIE 861-3734

anglais-espagnol-allemand

Si vous voulez vraiment apprendre une autre langue
vous aimez les méthodes rapides et efficaces
vous cherchez une école sérieuse et bien située
vous désirez un cours pratique et économique

LPS® peut vous aider

enseignement visuel en classe, amélioration de la compréhension au laboratoire, horaires à votre gré (jour, soir ou samedi)

téléphonez aujourd'hui à LPS et prenez rendez-vous pour un ESSAI GRATUIT

(de 9h. à 21h., sans obligation) frais de scolarité déductibles de l'impôt

LPS-MONTREAL, 878-2821, étage F PLACE BONAVENTURE
LPS-QUEBEC, 529-0331, 4e étage 500 EST GRANDE ALLÉE

Institutions reconnues par le Ministère de l'Education

LE COLLÈGE
MONT-SAINT-LOUIS
Association Coopérative

EXTERNAT MIXTE

Examens d'entrée pour Sec. I

5 février - 12 février

Pour renseignements :

382-1560 poste 50

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, jeudi 20 janvier 1972

les tribunaux

Médecin accusé d'avoir enfreint la loi sur l'assurance-maladie

Une sommation de comparaître a été émise hier après-midi, par le juge René Drouin, de la Correctionnelle, contre un médecin de la métropole, le Dr Robert Genest, neurologue et psychiatre, accusé d'avoir enfreint les dispositions de la loi d'assurance-maladie.

Selon les renseignements préliminaires recueillis hier, le médecin, qui a ses bureaux au 800 de la rue Cherrier, aurait exigé un "dépôt" de $3 en sus de la carte de santé, de certains de ses clients, au moment de leur arrivée à son bureau.

La plainte déposée par l'enquêteur-chef du ministère des affaires sociales, qu'accompagnait le procureur de la Couronne, Me John Ferrara, comporte quarante-quatre accusations différentes, dont les unes remontent au printemps dernier.

C'est à la suite d'une longue enquête que le praticien montréalais sera traduit devant la cour, le 3 février prochain.

Il y a quelque temps, un premier cas d'infraction à l'assurance-maladie a eu lieu, le prévenu, gynécologue, a dû payer une série d'amendes de $200 pour chacun des délits qui lui étaient reprochés.

Condamnée à $1,000 et un jour pour avoir procuré un avortement

Une femme de 39 ans a été condamnée à $1,000 d'amende et à une journée de prison, hier après avoir plaidé coupable à une accusation d'avortement.

D'après les faits révélés, cette dame a procuré un avortement à une jeune fille enceinte, prise de panique devant son état, et qui a dû remettre $300 en échange des services de l'accusée.

Cette dernière a un petit casier judiciaire qui remonte à une vingtaine d'années alors qu'elle avait été accusée de flânage et d'avoir été trouvée dans une maison de débauche.

Aujourd'hui, elle vit harmonieusement avec son mari et élève une fillette adoptive.

Le juge Maurice Rousseau, qui a rendu la sentence dans un jugement écrit explique qu'il se refuse à envoyer l'accusée en prison pour ces motifs d'offre familiaux et parce que le rapport pré-sentence est favorable.

Néanmoins, il écrit: "La cour doit protéger la société. Les avortement, sauf dans des cas bien précis, prévus par la loi, sont défendus et sont plus dangereux quand ils sont pratiqués par des personnes qui n'ont aucune compétence en la matière, c'est bien le cas de la prévenue. Non seulement, ajoute le juge, on aide à supprimer la vie mais, dans bien des cas, on met en danger la vie la mère."

On sait d'autre part que le crime d'avortement, punissable de la prison à vie, est de plus en plus contesté dans divers milieux où d'aucunes prétendent notamment que la défense de l'avortement médical encourage les avortements clandestins et, en conséquence, les pratiques dangereuses.

Il ne peut faire annuler sa condamnation pour possession de 17 livres de marijuana

Un résident de Calgary, François Foo Kune, qui avait été condamné à sept années de pénitencier pour possession de dix-sept livres de marijuana, n'a pu faire annuler cette condamnation par la cour d'appel. Il soutenait que la poursuite, à son procès, n'avait pas fait la preuve qu'il s'agissait bien de cette drogue.

Un expert de la défense était bien venu contester devant la cour, à un certain moment, les méthodes d'analyse des experts de la Gendarmerie Royale, laissant planer un doute sur le fait que le contenu de la valise du prévenu était bien de la mari.

Mais la Cour d'appel soumet de son côté qu'il aurait été facile, pour cet expert, d'obtenir la permission d'analyser une partie de la drogue saisie, ce qui n'a jamais été fait.

D'autre part, Kune avait invoqué le fait qu'au moment où il avait pris possession de sa valise, presque toute la drogue en avait été enlevée, ce qui signifiait qu'au moment de son arrestation, il ne pouvait être en possession de toute la quantité.

La Cour d'appel fait toutefois remarquer qu'ayant eu en sa possession le billet permettant de réclamer la valise, c'était là une façon de posséder le contenu de la valise.

Enfin, la quantité saisie, soit 17 livres, constituait par elle-même, de dire la cour, une preuve que la drogue était destinée au trafic et non à un usage personnel.

F. Cotroni: $125

Après les autorités fédérales, ce sont les autorités provinciales du ministère du revenu qui s'en sont pris à Frank Cotroni, hier.

Devant le juge Cyrille Morand, ce dernier s'est d'ailleurs rapidement reconnu coupable à cinq accusations de n'avoir pas présenté de rapport au fisc québécois, au cours des cinq dernières années.

Il a été rapidement condamné à cinq amendes de $25, une pour chaque année où l'on avait enregistré son défaut de dévoiler ses revenus au ministère provincial.

Mastantuano présente sa défense vendredi

Michel Mastantuano, producteur de disques français que la police américaine et la police française croient impliqué dans un vaste réseau d'importation illégale de narcotiques, présentera au défense dès vendredi, devant le juge Jacques Ducros, contre la requête en extradition présentée par les Etats-Unis.

Hier, le juge Ducros a fait remarquer qu'il n'avait aucunement à se prononcer sur la valeur de la preuve que les procureurs de la poursuite, Me Louis-Philippe Landry pour les autorités canadiennes, et Myer Gross pour les autorités américaines, lui avaient présentée jusqu'à maintenant, mais seulement sur le fait qu'une preuve prima facie a été faite devant lui.

D'autre part, dit-il, le prévenu peut lui-même se défendre de la façon qu'il l'entend, mais je n'aurais pas plus à peser de façon définitive cette preuve, comme on doit le faire au cours d'un procès.

Les procureurs du jeune Marseillais ont alors annoncé qu'ils présenteraient une défense demain, mais sans dévoiler quel sera le caractère de cette défense.

AUGMENTEZ
VOTRE PUISSANCE DE LECTURE EN
• Temps • Compréhension • Mémoire
COURS DE LECTURE RAPIDE
1 soir par semaine (7 semaines), À proximité de l'Université de Montréal.
À PRIX ÉTUDIANT
Début des prochains cours: MARDI 1 FÉVRIER
Renseignements et inscriptions:
CENTRE DE LECTURE RAPIDE
TÉL.: 681-4545

copies
XEROX
.02 à .10 ch.
SECRÉTARIAT MONT-ROYAL
4503 Saint-Denis - Montréal
- 843-3112 -

Des statistiques de la commission scolaire

À Saint-Léonard, le secteur français stagne, le secteur anglais s'accroît

par Claude Gravel

● En 1969-70, 24.9% des élèves (1,398 sur un total de 5,614) de Saint-Léonard fréquentaient ce qu'on appelait "les classes bilingues", la commission scolaire refusant alors d'ouvrir des classes anglaises.

● En 1970-71, alors que la loi destinée à promouvoir la langue française au Québec (Bill 63) commençait de s'appliquer, 34.8% des élèves (2,141 sur 6,142) s'inscrivaient dans les nouvelles classes anglaises.

● Et en 1971-72, 36% des élèves (2,427 sur 6,713) sont dans les classes anglaises.

C'est ce qui ressort des statistiques portant sur la clientèle scolaire des trois dernières années, compilées par le service pédagogique de la Commission scolaire de Saint-Léonard, sur l'île de Montréal.

Ces statistiques ont été envoyées au ministère de l'éducation du Québec, qui effectue depuis quelques mois une étude complète sur les conséquences de l'application du Bill 63 au Québec. Cette loi a été sanctionnée en novembre 1969.

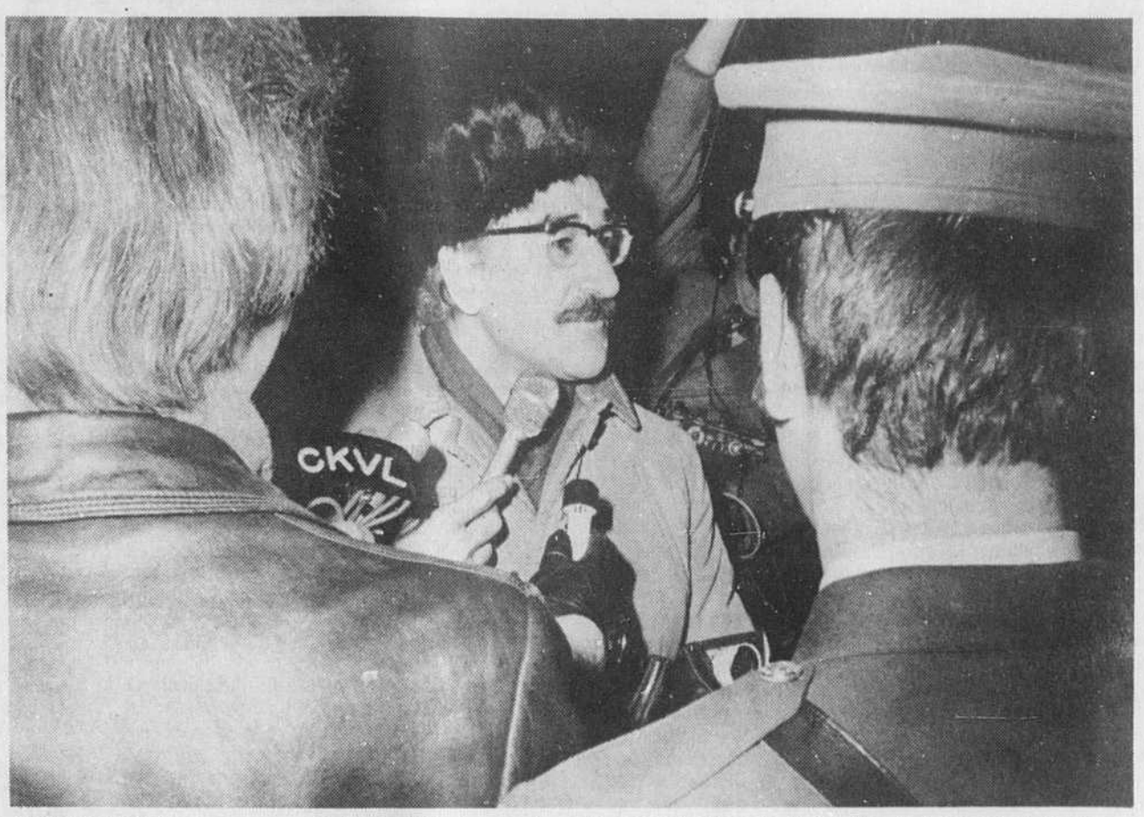
Si, à Saint-Léonard, de 1969-70 à 1970-71, 347 et 1,145 élèves sont passés des classes françaises aux classes anglaises et des classes bilingues aux classes anglaises, la situation est à se "stabiliser" en 1971-72, les classes françaises étant majoritairement fréquentées par des Canadiens français, les classes anglaises étant fréquentées par des élèves d'autres groupes ethniques.

Cette année, 93.7% des élèves de Saint-Léonard (6,284 sur 6,713) sont d'origines canadienne-française, italienne, française, haitienne, belge espagnole et égyptienne. Mais les élèves canadiens-français (3,585) et d'origine italienne (2,536) forment à eux-seuls 91.2% de la population scolaire.

En 1971-72, 104 écoliers de Saint-Léonard sont d'origine canadienne-anglaise, 35 d'origine anglaise, un d'origine britannique, 22 d'origine allemande, 12 d'origine irlandaise, 39 d'origine polonaise, 22 d'origine yougoslave, un d'origine chinoise, 42 d'origine ukrainienne, 19 d'origine hongroise et 10 d'origine

Suite à la page 2

Chartrand prend joyeusement le chemin de la prison



Entre un journaliste et un agent, Michel Chartrand s'apprête à franchir la porte de l'édifice de la Sûreté du Québec. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

par Guy Deshaies

Le syndicaliste Michel Chartrand s'est constitué prisonnier, hier, à 17h., à l'édifice de la Sûreté provinciale, rue Parthenais, pour purger la sentence d'un mois de prison que lui a imposée la cour d'appel du Québec à défaut de payer $1,000 d'amende.

Cette décision de la cour d'appel, rendue le 20 décembre dernier, faisait suite à une condamnation d'un an de prison pro noncée le 8 janvier 71 par le juge Roger Ouimet pour quatre outrages au tribunal.

La cour d'appel décidait de réduire cette peine à $1,000 d'amende ou à 30 jours de prison avec un délai de 30 jours pour payer.

En se présentant à la police hier, devant une batterie de photographes et de journalistes, Michel Chartrand a dit: "Je n'ai pas $1,000 alors je viens faire mon mois. Les juges disent aux gens; si vous êtes riches vous pouvez acheter votre liberté mais si vous êtes un maudit pauvre alors allez en prison." Une quinzaine de policiers attendaient M. Chartrand qui est arrivé en compagnie de son épouse et de quelques-uns de ses collaborateurs du Conseil central de la CSN. Plusieurs admirateurs ont félicité le leader syndical. Un anglophone lui a crié: "Vous êtes une bouffée d'air frais dans cet édifice, Michel!"

Il a ensuite salué amicalement tout le monde, plus cynique que jamais, la mine réjouie et a demandé aux policiers si l'émeute était finie, si "Choquette ou Saint-Pierre ne sont pas partis en peur" et s'il avait besoin de s'identifier. Il a fait rire les personnes présentes en blaguant avant de disparaître dans l'ascenseur avec deux policiers.

Dans son jugement, l'un des cinq juges de la cour d'appel estimait qu'il valait mieux ne pas condamner Michel Chartrand à la prison afin de ne pas en

Suite à la page 2

La vente de la librairie Garneau pose le problème de la 'censure'

par Pierre-L. O'Neill

Le contrôle étranger sur l'industrie du livre peut exercer une véritable censure sur la diffusion de certaines idées et philosophies qui intéressent la communauté canadienne et québécoise.

C'est le cri d'alarme lancé par l'Association des éditeurs canadiens dont le président, M. Jacques Hébert, donnait hier une conférence de presse au Club canadien de Montréal.

Après le Conseil supérieur du livre, l'Association des éditeurs vient réclamer l'intervention du gouvernement Bourassa pour empêcher la vente de la librairie Garneau de Québec au Centre éducatif et culturel (CEC) et notamment dans le but de réduire au minimum la participation d'intérêts étrangers dans l'industrie québécoise du livre.

Tous les groupes intéressés, a souligné M. Hébert, entendent mener jusqu'au bout la campagne entreprise. Il affirme que le milieu est marqué par une volonté farouche de ne pas reculer. "C'est 20% ou rien". Pour les éditeurs, le gouvernement doit décréter, le plus rapidement possible, cette limite de 20% concernant la participation maximale d'intérêts non québécois dans les entreprises d'édition littéraire, d'édition scolaire au niveau élémentaire et secondaire ainsi que dans les entreprises de distribution et de librairie.

Tout indique que les contestataires n'auront pas réussi à empêcher la vente de la librairie Garneau au Centre éducatif et culturel. Selon M. Hébert, cette transaction devait être achevée dans le cours de la journée.

Néanmoins, les porte-parole des groupes affiliés au Conseil supérieur du livre ont rencontré lundi dernier à Québec, le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier. L'Association des éditeurs canadiens nourrit toujours l'espoir d'amener le gouvernement à reviser sa politique et à décréter une réglementation plus sévère.

Les documents remis à la presse hier font état de chiffres inédis concernant la mainmise étrangère sur l'édition et la distribution du livre: 1) Edition scolaire (40%); 2) Distribution ou librairie en gros (65%); 3) Librairie (15%). Le domaine de l'édition littéraire est le seul où les intérêts étrangers sont absents et M. Jacques Hébert souligne qu'il s'agit là du seul secteur non rentable de cette industrie.

Les éditeurs sont d'avis que la situation décrite risque de s'aggraver et que la Maison Hachette notamment poursuit son action dans le seul but d'établir un monopole. Dans la requête formulée lundi à M. François Cloutier, le Conseil supérieur du livre (CSL) propose au

Suite à la page 2


Vos meubles remis à neuf
Pour le 1/3 du prix des neufs
garantie 10 ans
Nos experts peuvent refinir entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.
Estimation gratuite
LES SPÉCIALISTES DU MEUBLE Enrg.
7469, 18e Ave. Mtl. 721-0947
Nous nous occupons aussi de rembourrage

aujourd'hui

Jusqu'au 22, à l'hôtel Chanteclerc de Sainte-Adèle, a lieu la **rencontre de la Société canadienne de physiologie.**

●

Jusqu'au 23 janvier, au Manoir de LaSalle, 7728, rue Edouard à ville LaSalle, **première exposition de photographie de l'ouest de Montréal** organisée par M. Bob Pichette.

●

De 9h à 21h, au 2e étage de l'auditorium des Galeries d'Anjou, **colloque du Mouvement des femmes chrétiennes** sur le thème: la femme chrétienne face à notre temps dans l'Eglise.

●

A 12h15, à la salle de bal du Sheraton-Mont-Royal, **M. Herbert C. Byleveld, de la Banque provinciale,** est l'invité du Lions Club of Montreal. Sujet: "Doing Business in a Time of Social Change."

●

A 12h30, au 3e étage de la Maison du commerce, **Mme Bernard Bazar,** présidente de la branche montréalaise de l'Association des nations unies, est l'invitée du club Kiwanis de Montréal.

●

A 12h30, à La Barre 500, à Longueuil, **M. René Fortier, de Bell Canada,** est l'invité de la Société pour le progrès de la rive sud. Il traitera du service régional entre Montréal et ses environs.

●

A 14 heures, **séance régulière de la Commission des écoles catholiques de Montréal.**

●

A 20h, au Centre de loisirs Sainte-Madeleine, 764 ave. Outremont, le PQ-Outremont présente "Le grand cirque ordinaire" de R. Frappier.

●

A 20h, à l'école Lionel-Groulx, 30 rue Adrien à Repentigny, la SSJB-Repentigny organise un **colloque sur le coopératisme.** M. Pierre Marois est l'invité d'honneur.

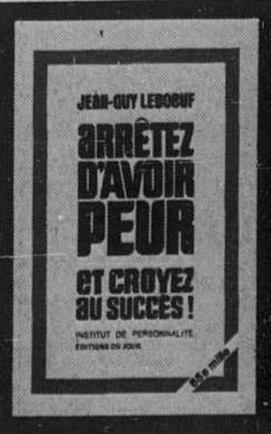
●

A 20h30, au Manoir Notre-Dame-de-Grâce, **film sur la Thaïlande et d'autres pays asiatiques.** La soirée est organisée par la ligne aérienne Thai International. Entrée libre pour les membres. $1 pour les autres.

●

A 20h30, au centre Maisonneuve, 3000 rue Viau, **ouverture de l'exposition "l'art du trait"** par M. Yves Desmarais, directeur du service des sports et loisirs de Montréal.


COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE
Date limite d'inscription : 7 février
LES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS inc.
88 est, rue st-paul, vieux-montréal (127) - 866-1836



VIENT DE PARAITRE.. AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS DE L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ
ARRÊTEZ D'AVOIR PEUR ET CROYEZ AU SUCCÈS!
par JEAN-GUY LEBOEUF
• Précisez vos ambitions !
• Passez à l'action !
• Multipliez vos contacts !
65e MILLE
En vente partout au prix de $3.00 - distribué par le Service des Editions du Jour, 1651, Saint Denis, Montréal 129 - Tél. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 849-2228).
EDITIONS DU JOUR..
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Une esquisse incomplète et discutable

Voulant donner aux propositions qu'ils remettaient mardi à M. Robert Bourassa le ton d'urgence que réclame la gravité du problème linguistique, les dirigeants du Mouvement Québec Français ont donné à celles-ci la forme de deux projets de loi qui pourraient, souhaitent-ils, être adoptés rapidement par l'Assemblée nationale.

Il faut adresser aux auteurs des projets un compliment plutôt rare: ils ont eu le mérite de faire bref. Pour que le compliment soit sans réserve, il eût fallu cependant qu'à la brièveté s'allient une cohérence impeccable et une qualité "consensuelle" au-dessus de l'ordinaire. Or, les deux textes pèchent sérieusement à ce double chapitre. Aussi devra-t-on les considérer tout au plus comme une nouvelle esquisse, incomplète et discutable, de ce que pourrait être la politique linguistique souhaitée par des milliers de Québécois.

•

On a été enclin, ces dernières années, à ramener le débat linguistique à deux options également inacceptables: l'unilinguisme et le bilinguisme. L'unilinguisme pur, raide, intransigeant et intégral est impossible au Québec pour des raisons qui sautent aux yeux: la géographie, la démographie et l'économie l'interdisent. Le bilinguisme intégral n'est pas davantage acceptable: son application littérale ferait du Québec un pays de traducteurs ou de fous.

Entre ces formules extrêmes, le MQF, comme tant d'autres, a tenté de définir une solution qui affirmerait la primauté du français, sans pour autant effacer les droits reconnus à la minorité anglophone par l'article 133 de l'ANNB. Il l'a trouvée dans une formule qui conférerait au français le statut de seule langue officielle du Québec, sans préjudice aux droits constitutionnels des anglophones. C'est une solution qui mérite un examen attentif, mais à propos de laquelle on nous permettra, pour les fins du débat, de soulever quelques questions.

Une première question découle de l'importance numérique et de la concentration géographique de la population anglophone. Les anglophones représentent au Québec vingt pour cent de la population. Ils sont concentrés, dans une proportion d'au moins quatre-vingt pour cent, dans la région de Montréal, y occupant même de l'ouest du boulevard Saint Laurent à la frontière ontarienne une position majoritaire.

Autant l'unilinguisme officiel peut très bien se concevoir en dehors de la région montréalaise, autant l'on doit se demander s'il ne faudrait pas tenir compte, pour Montréal, de la règle de territorialité dont a parlé la commission Laurendeau-Dunton. La proportion des anglophones dans la région montréalaise est peut-être, à l'heure actuelle, de trente-trois pour cent du total. Ce facteur est amplifié par l'importance que le rôle de métropole exercé encore par Montréal confère à la langue anglaise dans la vie économique.

On ne saurait parler, dans un cas comme celui-là, d'une simple minorité n'ayant de droits qu'en fonction de la majorité, mais d'un groupe humain dont l'importance justifie à bien des égards une reconnaissance appropriée. Il devrait y avoir moyen, tout en affirmant clairement la primauté du français, de reconnaître le droit des citoyens anglophones de Montréal à payer leur impôt dans leur langue, et conséquemment à communiquer dans leur langue avec les services de l'Etat québécois. Le projet du MQF traite implicitement le Québec comme un territoire homogène: la réalité étant autre, il faudra réfléchir sérieusement avant de consentir à une solution qui risquerait d'être inspirée par la facilité plus que par le véritable esprit du droit.

Le projet de loi du MQF contient une autre limite qui est à la fois un avantage et un défaut. Il ne vise que les organismes incarnant officiellement l'Etat québécois, c'est-à-dire l'Assemblée nationale, les sociétés et entreprises d'Etat, les tribunaux, la fonction publique québécoise et les autres services de l'Etat québécois. Sont ainsi laissés en marge du régime proposé les transactions et actes relevant des décisions privées des citoyens, les commissions scolaires, les municipalités, les associations volontaires, les organes de diffusion, etc.

Il y a sans doute avantage à ne pas prétendre régler par la loi les transactions privées des citoyens: cela créerait des embouteillages et des abus administratifs tels que la vie risquerait d'en perdre tout intérêt ou de dégénérer en comédie politico-administrative. N'y aurait-il pas avantage, dans la même veine, à étendre aux municipalités et commissions scolaires la règle de territorialité dont il était question tantôt? Il existe des dizaines de corporations municipales et scolaires regroupant des citoyens en majorité anglophones. Serait-il réaliste d'exiger que tous les documents émanant de ces corps n'aient de valeur qu'en français?

Les "notes explicatives" qui accompagnent les projets du MQF fournissent à cet égard d'utiles précisions. Mais on sent que ces précisions ont été jetées sur papier avec une certaine hâte qui en compromet la cohérence. Dans le secteur des relations du travail, par exemple, on se garde bien de formuler des règles trop catégoriques, préférant sans doute laisser aux premiers intéressés le soin de définir eux-mêmes la discipline qui répondra le mieux aux besoins concrets. De même, en matière de relation des entreprises avec la clientèle, on formule trois exigences majeures (raison sociale française, publicité française, obligation de correspondre en français avec la clientèle francophone) qui paraissent empreintes de réalisme. Pourquoi ne pas faire montre du même réalisme quand il s'agit de municipalités et de commissions scolaires anglophones? Une chose frappe à propos de ces "notes explicatives": on y traite de trop de sujets pour qu'aucun puisse être vraiment abordé de manière complète et satisfaisante.

•

Le deuxième texte du MQF traite de la langue d'enseignement. Il proclame – ce qui est déjà acquis par le bill 63 – que, dans les écoles publiques, l'enseignement se donnera en français. Il s'agit là d'une règle générale. A condition qu'elle puisse souffrir l'exception que l'on devine à propos des anglophones, elle ne soulève pas de difficulté.

Le reste du texte soulève cependant une difficulté majeure et quelques problèmes accessoires. "Toutefois, écrivent les auteurs, le ministre de l'éducation peut autoriser l'enseignement en langue anglaise... lorsque demande lui en est faite par des groupes suffisamment nombreux de parents dont les enfants ont l'anglais pour langue maternelle".

Ce texte fait tomber sous l'entière discrétion du ministre de l'éducation les droits scolaires des anglophones. Voilà qui est inacceptable. Ou les anglophones ont des droits en matière scolaire, ou ils n'en ont pas. S'ils n'en ont point, qu'on ne fasse dans la loi aucune exception en leur faveur. S'ils en ont, que la loi – et non le seul ministre – le dise clairement et sans ambiguïté. On ne saurait imaginer plus mauvaise formule que celle qui consisterait à faire dépendre de la discrétion d'un ministre des droits aussi fondamentaux.

Sur la question controversée des immigrants, le projet du MQF représente un recul par rapport à la position que définissait l'amendement proposé par le PQ au bill 28. Cet amendement établissait implicitement une distinction importante entre les immigrants anglophones et les immigrants non anglophones. Aux seconds, il imposait l'obligation normale d'inscrire leurs enfants aux écoles françaises. Aux premiers, il reconnaissait le droit d'intégrer leurs enfants dans la communauté anglophone. Or, cette distinction disparaît dans le projet du MQF. On comprend l'intention des auteurs: on s'interroge néanmoins sur leur réalisme.

•

Le projet du MQF constitue un apport utile au débat sur l'avenir de la politique linguistique. Il n'a cependant pas la cohérence, le réalisme et la générosité qui permettraient de l'accepter sans discussion. Les auteurs, en mettant ce projet de l'avant à ce moment-ci, ont peut-être cru qu'on pourrait se dispenser, avec un tel texte, d'attendre les résultats du travail de la commission Gendron avant de légiférer. L'examen attentif de leur projet nous conduit provisoirement à une conclusion différente.

Claude RYAN



Course de fond
Un homme libre s'évade en prison

Sous le règne de Roy Fournier

par Laurent LAPLANTE

Au moment même où le ministre québécois de la Justice faisait face de la manière la plus sensée au problème posé par "l'affaire Jacques Saulnier", le Solliciteur général, lui, adoptait, face aux événements de la rue Parthenais, une attitude carrément inacceptable.

M. Roy Fournier a consciencieusement raté toutes les occasions qu'il a eues de montrer du jugement. Quand vint le moment de s'adjoindre un attaché de presse, il en dénicha un qui prétendait connaître depuis des mois le nom du "cerveau directeur" du FLQ. Les policiers en rigolent encore. Quand survint le recours de l'administration Drapeau au règlement 3926 déjà soumis à l'examen judiciaire, M. Fournier affirma vaillamment que le maire de Montréal outrepassait ses pouvoirs. M. Choquette eut la tâche de démentir rapidement son imprévisible solliciteur général.

Face aux événement de la rue Parthenais, M. Fournier, une fois de plus, se montre mal renseigné et buté. D'une part, il mène une enquête qu'il résume de façon à escamoter les principales difficultés. D'autres part, à propos de la Ligue des droits de l'homme, il laisse entendre qu'il ne voit aucune place pour de tels organismes dans la société.

Les plaintes qu'avaient fait entendre les détenus du centre de la rue Parthenais relèvent de quatre préoccupations principales: la nourriture, l'usage du téléphone, la récréation et le bruit. Le texte de M. Fournier mentionne, en outre, "le visionnement de la télévision tard en soirée ainsi qu'au réveil". S'attaquant d'abord au problème de la nourriture, le Solliciteur général ne perd pas de temps à admettre la moindre faiblesse dans l'organisation, mais il reconnaît implicitement l'existence des difficultés", en effet, il invite les employés de cuisine à commencer désormais leur journée de travail à 5 h. a.m. plutôt qu'à 6 h. a.m. Quant à la nourriture elle-même, M. Fournier la déclare de qualité comparable à celle que reçoive "les autres établissements de détention du Québec". On serait tenté de continuer intérieurement le syllogisme de M. Fournier ainsi: "Et puisque les autres centres de détention du Québec ne se plaignent pas, la nourriture fournie au centre de la rue Parthenais est donc convenable".

Déjà douteux à propos de la nourriture, ce raisonnement devient nettement inacceptable quant M. Fournier l'applique au téléphone. "L'utilisation des téléphones, d'autre part, pour les appels aux procureurs, ainsi que la visite de ces derniers, n'ont jamais été limitées; en ce qui a trait à l'utilisation du téléphone à des fins personnelles, la réglementation appliquée au Centre de la rue Parthenais est la même que celle qui est suivie au centre de détention de Montréal". Quelle est cette réglementation? Est-elle bonne? M. Fournier n'en dit mot.

Deux questions se posent. D'un côté, comment les surveillants font-ils la distinction entre les appels aux procureurs et les "appels à des fins personnelles"? On aimerait obtenir l'assurance que la confidentialité des conversations demeure une règle constamment respectée. D'un autre côté, on doit se demander, de façon plus globale, si la protection de la société exige qu'un détenu soit privé du "droit de communiquer" en même temps qu'on lui suspend son "droit à la liberté de mouvement". Si l'on s'en tient à la conception traditionnelle de l'incarcération, il est indispensable de rendre la vie aussi dure que possible au détenu. On ne se demande pas si la société est mieux protégée parce que le détenu ne peut pas téléphoner à ses amis ou recevoir la visite de sa femme dans un contexte d'intimité: on prive tout bonnement l'individu d'une série de droits fondamentaux qui n'ont rien à voir avec la protection de la société et qui constituent tout simplement et très sadiquement une aggravation de l'incarcération. A lire ce qu'écrit M. Fournier, on n'a pas l'impression que les droits des détenus représentent grand'chose.

La récréation, dans cette perspective, ne peut retenir longtemps M. Fournier. Il reconnaît que "le temps alloué à la récréation ne peut nécessairement être le même qu'au centre de détention de Montréal ou que dans les autres centres de détention de la province". Que faire? "Cette situation fait l'objet d'études constantes de la part du directeur des établissements". On aimerait qu'au lieu d'études constantes le directeur des établissements mène des études "concluantes" et qu'il règle le problème. On aimerait, une fois de plus, mieux connaître cette situation extérieure à laquelle M. Fournier se réfère constamment sans jamais la décrire avec netteté. On aimerait surtout savoir comment il se fait qu'un centre de construction récente, sur lequel on comptait pour éviter les longs déplacements en provenance de Bordeaux, rend la situation des détenus pire qu'à Bordeaux. L'édifice de la rue Parthenais a coûté, si ma mémoire est fidèle, environ $27 millions et il serait scandaleux qu'il soit désuet et incommode quelques courtes années après sa construction.

Poursuivant sur sa lancée M. Fournier se devait d'écarter de façon aussi sommaire les plaintes qui concernent le bruit. Les plaintes formulées "ont d'ores et déjà fait l'objet d'attention et de modifications qui rendent difficilement compréhensibles les événements qui se sont produits le dimanche 16 janvier."

Si M. Fournier a été aussi clair avec les détenus qu'avec l'opinion publique, peut-être ceux-ci ont-ils quelque motif de ne pas comprendre.

Dans ce contexte, il aurait été important que la Ligue des droits de l'homme puisse jouer son rôle traditionnel. M. Jacques Hébert est connu et estimé des autorités du centre de la rue Parthenais et les relations entre la Ligue et le centre sont aussi cordiales que le permettent les mandats de chaque partie. Pourtant, en dépit de demandes réitérées, ni M. Hébert, ni M. Pierre Jasmin, directeur de la Ligue des droits de l'homme, n'ont été admis à rencontrer les détenus. Décision des autorités du centre? Pas du tout. Au contraire, il a fallu un ordre formel de M. Fournier pour annuler un accord qui était déjà intervenu entre M. Hébert et les responsables du centre. L'appel de M. Hébert à M. Fournier n'a rien changé à la situation. Pour la première fois dans sa brève mais féconde histoire, la Ligue des droits de l'homme a été formellement empêchée de rencontrer des détenus à l'intérieur d'une prison. Le précédent, c'est à M. Fournier que nous le devons.

L'homme n'est quand même pas sans nuance: "Je dois d'abord faire mon enquête et la rendre publique. Après cela, vous pourrez entrer". Et M. Hébert de demander immédiatement que cette décision soit communiquée au centre de la rue Parthenais pour éviter de nouveaux téléphones en haut lieu. "Non, monsieur, rappelez-moi et je vous donnerai alors la permission". Malheureusement, la version de M. Fournier est maintenant publique et M. Fournier maintient son interdiction.

Quand il faut expliquer à un Solliciteur général qu'une société démocratique sans une quelconque ligue des droits de l'homme ressemble étrangement à la Grèce des colonels, on est tenté d'abandonner. S'il faut, en outre, expliquer à un solliciteur général que l'ombudsman et la ligue des droits de l'homme peuvent très bien s'entendre et se compléter, mais qu'ils sont tous deux nécessaires, on côtoie l'absurde. Peut-être aurait-on la chance, avec un solliciteur général plus éclairé, de faire valoir les "avantages de la candeur". A M. Fournier, on ne prouvera pas facilement qu'il suscite la méfiance en fermant ainsi les portes. Il devrait pourtant savoir qu'il accrédite lui-même les pires rumeurs en enveloppant le centre de la rue Parthenais dans le mystère. Or, il semble que les irrégularités soient, en fait, mineures et fort peu nombreuses. Dès lors, pourquoi ne pas ouvrir les portes aux représentants de la Ligue des droits de l'homme qui formuleront un rapport indépendant et plus crédible que celui de M. Fournier? Ce serait à la fois démocratique et rentable.

Un citoyen au-dessus de tout soupçon

par Jean-Claude LECLERC

Lors de sa conférence de presse de mardi, le maire de Montréal a réaffirmé, en matière de confidentialité et de discipline, une théorie qu'il importe de ne pas laisser passer sous silence. M. Jean Drapeau s'est fait fort de ne jamais intervenir dans les dossiers disciplinaires. Depuis qu'il a pris le pouvoir, jamais il n'aurait permis que de tels dossiers soient livrés à la connaissance du public. Bien plus, dans les cas de renvoi, l'administration se serait systématiquement abstenue de divulguer le motif du départ d'un employé. De la sorte, les employés municipaux pourraient s'acquitter de leurs travaux sans crainte de voir un jour ou l'autre leurs peccadilles jetées en pâture dans l'opinion publique par l'administration ou des collègues malveillants.

En vertu de cette théorie, le maire Drapeau voudrait nous faire croire que la présumée "fuite" dont LE DEVOIR se serait fait l'écho, est une grave violation d'une règle de justice administrative et que "l'affaire Saulnier" est un coup déplorable porté au "moral" des employés municipaux. Finalement, cette affaire constituerait moins une "attaque" contre l'administration qu'une "menace" au moral des policiers, des pompiers et des autres employés de la ville. Si LE DEVOIR lui avait d'abord posé les questions qu'il a soulevées dans ses pages, le maire y aurait répondu, apprend-on. Possédant ainsi un dossier complet, le quotidien de la rue Notre-Dame aurait pu en venir à d'autres conclusions. De son côté M. Drapeau aurait réglé le cas discrètement, s'il y avait eu lieu de le faire, à l'intérieur de l'hôtel de ville, sans que soit violée la règle qu'il chérit de la "confidentialité disciplinaire".

Nous ne pouvons pas endosser semblable théorie, sans apporter à la règle instaurée par le chef du Parti civique de Montréal, d'importantes exceptions. Fondamentalement, cette théorie renferme, il est vrai, une norme administrative saine. On réclame qu'après un certain temps les dossiers criminels soient effacés ou retirés de la connaissance publique. A fortiori faut-il souhaiter que des employés publics ou privés, ne soient pas toute leur vie poursuivis par la hantise de voir éclater un jour leur dossier disciplinaire. Ni les administrateurs en place, ni les collègues d'un employé ne devraient pouvoir impunément le faire chanter en le menaçant de révéler d'anciennes fautes personnelles ou administratives. La santé même d'une administration honnête exige que nul ne s'y bâtisse de pouvoir trouble à l'aide de dossiers semblables.

A cet égard, la règle invoquée par M. Drapeau est justifiée. Elle devrait même être inscrite partout. Ainsi les dossiers disciplinaires ne pourraient plus servir de munitions à des députés, à des hommes publics, à quiconque voudrait tenir des adversaires en respect ou obtenir des faveurs. L'affaire Saulnier ne tombe cependant pas sous cette règle.

Dans l'affaire Saulnier, il ne s'agissait pas d'un simple employé: l'intéressé eut-il été simple policier, son nom n'eut-il pas été sur la liste des candidats possibles à la direction de la police de la Communauté urbaine, l'affaire n'aurait pas trouvé d'écho au Devoir. Mais il s'agissait au contraire du droit le plus strict et le plus vital des citoyens et des policiers à être protégés et dirigés par des hommes au-dessus de tout soupçon. Il n'est pas impérieux pour un journal de dévoiler que tel mécanicien municipal a pu "prêter" à son beau-frère des outils ou de l'équipement appartenant à la ville – à moins qu'il s'agisse d'un système qui équivaudrait au pillage des entrepôts municipaux. Mais il est éminemment d'intérêt public que le directeur de la police ait un dossier si net qu'il ne puisse être l'objet de pressions de la part du "milieu" de ses collègues ou du parti au pouvoir.

Il appartient à la Commission de police de tout faire pour tirer au clair le dossier Saulnier. Mais il saute aux yeux que si un simple rapport d'enquête, révélé par un journal, a produit un tel effet dans la police et l'opinion publique, les mêmes informations ou d'autres de même nature sont en principe susceptibles de compromettre dangereusement l'indépendance d'un directeur de police, quel qu'il soit. Là également s'applique en effet le principe de moralité publique suivant lequel les dirigeants doivent non seulement être intègres mais en avoir la réputation, de manière à conserver la confiance de leurs subordonnés et du public. Quel policier va se confier à un supérieur s'il a des doutes sur son intégrité? Quel citoyen osera porter plainte à la police s'il redoute que l'escouade de la moralité ou une autre soit de mèche avec les gens dont il veut se plaindre?

Si les dossiers des simples employés doivent rester confidentiels, il ne saurait donc toujours en être de même des dirigeants. Les tribunaux américains ont déjà décidé que même la vie privée d'un citoyen peut devenir d'intérêt public dès lors qu'il prétend occuper un poste de confiance. Certes, tout citoyen a droit à sa vie privée; mais personne n'a un droit absolu à occuper ou à conserver un poste de direction dans l'administration publique. Pour avoir charge des biens et de la sécurité des citoyens, il faut d'abord jouir de leur confiance. Qu'un portier de cegep accepte un cadeau de Noël du fournisseur de charbon, il n'y a pas lieu d'en faire un drame. Mais qu'au temps des contrats, le responsable des achats ou un officier supérieur acceptant un substantiel présent du même fournisseur, voilà qui change toute l'affaire.

Le maire s'est étonné mardi que LE DEVOIR ne se soit pas d'abord adressé à lui. M. Drapeau a décidément de la difficulté à saisir la notion de conflit d'intérêts. En lui révélant ses informations, LE DEVOIR aurait commis une erreur professionnelle. Ayant joué un rôle important comme maire dans la nomination au poste de directeur de l'ancien commandant de la moralité, le chef du Parti civique avait intérêt à ne pas rouvrir le dossier, voire à empêcher la divulgation de certaines informations. Mis en cause, M. Drapeau ne pouvait plus être juge impartial de l'affaire. Il en est de même du directeur Saulnier. Le maire a commis une erreur grossière en demandant au directeur Saulnier de recueillir les pièces du dossier sur le téléviseur-couleur.

On peut soutenir qu'étant innocent, l'ex-capitaine de la moralité avait intérêt à trouver toutes les pièces pertinentes. Malheureusement, il faut aussi noter que dans l'hypothèse où il n'était pas au-dessus de tout soupçon, l'intéressé pouvait être tenté de faire disparaître certains documents. Or justement le maire a annoncé mardi que le dossier a disparu! Peut-être des policiers malveillants ont-ils déro-

Suite à la page 6

Ce que signifie l'olympisme à mes yeux

L'olympisme est une technique de gouvernement dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Elle consiste à se faire plébisciter artificiellement par une ville, en lui offrant des jeux tout en dénonçant les Prométhée (enchaînés ou pas) qui osent rappeler que les mortels ne vivent pas seulement de jeux, mais aussi de pain, de beurre et de télé-couleur. Ainsi que Zeus dans son Olympe, l'adepte de l'olympisme se retire, sitôt plébiscité, dans son hôtel de ville, d'où il transperce épisodiquement d'un propos foudroyant l'épais brouillard d'ignorance dans lequel il confine les mortels.

Mais l'olympiste est constamment menacé par sa Némésis. Tôt ou tard, un bruit trouble, quand ce n'est le fumet d'un scandale, l'obligera à descendre dans l'arène et là, sur piste comme sur pelouse, à se mesurer avec disqueurs et lanceurs de la presse. Dégoulinant d'huile olympique (pour donner le moins de prise possible), entouré de sa garde unipartisane et unanime, l'émule de Zeus affichera une performance digne d'éloges. Mais il n'aura pas la médaille, car il se fera prendre au catch. Le terrain sur lequel il a décidé de se mesurer à l'adversaire est en effet trop friable; et un léger glissement lui fera avouer que c'est au capitaine lui-même qu'il a demandé de constater la disparition du dossier du capitaine...

Le faux-pas est-il fatal? La rumeur qui monte des gradins où ont pris place les Montréalais médusés pourrait le laisser croire. Mais pour éviter que ce concours à son image fasse irréparable outrage, comme aurait dit quelqu'Eschyle français, le maître-olympiste aura pris soin de se faire voir avec Bourassa, dieux québécois dont un pervers retournement mythologique a réduit l'éternité au court terme – ce qui lui a valu d'être vénéré par les mortels sous le nom de Mini-Chronos. Habile manoeuvre de diversion: on offre 25,000 piécettes aux enfants des mortels, pour qu'ils fassent l'apologie du régime! Ce qui incitera le Montreal Star à hésiter jusqu'en dernière édition avant de remplacer sa manchette olympique par l'enquête sur le citoyen faisant l'objet de toutes les suspicions...

Un mot, enfin, sur le Drapeau de l'olympisme. Ces cinq cercles, rappelons-le, se rejoignent. S'agit-il d'un réseau? La commission de la Polis en décidera.

Mais déjà se répand dans l'hyppodrome de CKAC, l'ombre noire d'Yvon Dupuis... Serait-ce le crépuscule des dieux?

L'INSOLENT

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. A l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Édition du samedi : $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Notes explicatives

Les "projets de loi" sur le français langue officielle

Le Mouvement Québec français a remis au premier ministre Robert Bourassa quelques "notes explicatives sur les projets de loi" qui lui ont été présentés le 18 janvier. En voici le texte intégral.

par le Mouvement Québec français

Proclamer que le français est la langue officielle du Québec constitue une étape vers l'objectif plus fondamental que vise la majorité francophone du Québec: faire du français la langue du travail et de la vie de tous les jours, sur l'ensemble du territoire québécois.

Cette étape, toutefois, est essentielle aux yeux des syndicats et associations qui ont fondé le Mouvement Québec Français. Elle constitue un minimum qui peut rallier le plus grand nombre de Québécois, quel que soit leur parti ou leur option politique, en même temps qu'elle permet d'éprouver la volonté d'agir du gouvernement actuel dans le domaine linguistique et de créer un effet d'entraînement au profit de la langue dans l'activité socio-économique.

Elle est essentielle aussi pour ouvrir le chemin à toute loi complémentaire que l'Assemblée pourra vouloir voter par la suite, en vue de transformer concrètement la situation du français dans le milieu du travail, le commerce et l'administration.

Par ailleurs, les membres du Mouvement Québec Français estiment qu'il convient d'aller au-devant d'une objection derrière laquelle les gouvernants pourraient être tentés de se retrancher pour justifier leur inaction: les garanties linguistiques contenues à l'article 133 de la Constitution canadienne (le "British North America Act").

Aussi, a-t-on tenu, dans le projet de loi rédigé par le M Q F, à concilier le statut officiel du français avec les garanties de l'article 133. Le projet comporte donc deux aspects. Le premier établit le droit collectif de la majorité de faire du français la langue officielle du Québec, tandis que le second garantit aux anglophones des droits individuels, en tant que minoritaires. De la sorte, les dispositions de l'article 133 sont respectées et le gouvernement peut agir dès maintenant, sans attendre que des modifications soient apportées au "British North America Act".

De quel français s'agit-il?

La langue officielle sera le français des Québécois, tel qu'on l'écrit dans nos livres, revues, journaux, tel que le consacre notre littérature, tel qu'on le parle à l'école, à la radio, à la télévision, tel, enfin, que le comprend le citoyen québécois moyen.

Il ne s'agit donc point de donner quelque caractère officiel au "franglais" ou au "joual", non plus qu'au français des Parisiens.

La langue officielle sera le français correct du Québec, le français qui a toujours été la langue nationale des Québécois, malgré les atteintes que lui ont portées deux siècles de domination socio-économique étrangère. Le M Q F estime que cette langue permet très bien la communication avec les autres pays francophones, bien qu'il soit possible et souhaitable d'y apporter des améliorations, lesquelles viendront tout naturellement lorsque la langue de la majorité aura pris la place qui lui revient dans la vie quotidienne.

En somme, le Québec doit être avant tout Québécois, si l'on veut éviter que les travailleurs, dont nous voulons valoriser la langue, ne se sentent aussi étrangers dans un Québec "français" que dans un Québec "anglicisé". C'est pour eux que la situation actuelle est devenue la plus intolérable et c'est pour eux qu'il est urgent de la redresser.

Langue officielle, qu'est-ce à dire?

C'est la langue de la législation, des tribunaux, de l'administration publique. Les lois, décrets ou autres documents publics rédigés dans une autre langue n'ont point de valeur officielle. Même s'il peut exister une traduction anglaise (ou autre) des textes juridiques, seule la version française fait foi et les tribunaux doivent s'y référer pour toute interprétation officielle.

Le français devient ainsi la langue indispensable de l'administration publique et para-publique, des entreprises d'Etat, des services publics. En peu de temps, la majorité des postes du secteur public peuvent devenir accessibles aux unilingues français possédant les qualifications requises. Il va de soi que la connaissance d'une ou plusieurs langues demeure nécessaire pour tout poste dont le détenteur est appelé à communiquer avec l'extérieur du Québec.

Bien entendu, le concept de langue officielle ne signifie point que les particuliers ne puissent se servir d'une autre langue entre eux. Au contraire, le Québec doit favoriser le maintien d'autres foyers culturels importants qui puissent contribuer à en faire un grand carrefour entre l'Amérique et l'Europe.

Les droits des minoritaires anglophones

Le projet de loi sur la langue reconnaît des droits aux anglophones, dans le cadre d'un Etat officiellement français. Par exemple, même si les débats de l'Assemblée nationale ont lieu normalement en langue française, il demeure permis à un député de s'exprimer en anglais.

Le M Q F se rend parfaitement compte qu'un tel droit n'est pas reconnu au profit du français dans la grande majorité des provinces anglophones. De toute façon, dans le cadre actuel du "British North America Act", l'Assemblée nationale ne peut, par une loi, abroger ce droit des anglophones.

Toutefois, le droit reconnu par le projet de loi ne va pas au-delà des exigences de l'article 133; il y est strictement conforme. Le projet peut donc être adopté immédiatement, sans crainte d'aller à l'encontre d'une quelconque disposition de la constitution fédérale.

De même l'Assemblée fait traduire ses lois, afin que les citoyens qui ne connaissent pas encore le français comprennent parfaitement l'étendue de leurs droits et obligations. Toutefois, seul le texte français produit des effets juridiques; en cas de différence entre le texte original et la traduction, c'est évidemment le premier qui prime.

Pour des raisons qui tiennent au respect des droits individuels garantis par l'article 133, l'usage de l'anglais est autorisé devant les tribunaux, quoique la langue officielle de ceux-ci soit le français.

La langue de l'école publique

Le second projet de loi vient compléter le premier en préparant l'avenir, c'est-à-dire en donnant au français la place qui lui revient à l'école.

En adoptant le tristement célèbre "bill 63", le gouvernement québécois de l'époque avait renoncé, dans les faits, à faire du Québec un Etat français. En accordant à tous les parents, même nouvellement arrivés au Québec, le droit de faire instruire leurs enfants en anglais ou en français, il consacrait la tendance déjà manifeste des immigrants à se diriger vers l'école anglaise. Comme l'avaient prévu les opposants, le "bill" a eu pour effet d'accentuer cette tendance, alors que le rôle de l'Etat aurait été d'y mettre un frein.

Le Mouvement Québec Français entend obtenir l'abrogation de l'article 2 du "bill" (libre choix de la langue) et la modification des textes correspondants de la Loi sur l'instruction publique. Dans les écoles publicques du Québec, l'enseignement se donnera en français. Les enfants qui ont l'anglais pour langue maternelle et les enfants des immigrants qui auront commencé leurs études dans cette langue au moment de l'entrée en vigueur du nouveau régime auront droit à des écoles appropriées, aux conditions prévues par la loi.

Il appartient au gouvernement de définir ces conditions. Le MQF estime que l'une des principales devrait être l'obligation de donner une partie de l'enseignement en français dans les écoles anglophones. Qu'il s'agisse de l'école publique ou de l'école privée, la minorité anglophone du Québec doit accepter un régime qui ne permettrait aux élèves d'obtenir leur diplôme que s'ils ont acquis une bonne connaissance du français écrit et parlé. Par ailleurs, le MQF estime que la connaissance des autres langues – et notamment de l'anglais – doit faire partie du bagage intellectuel avec lequel le jeune Québécois quitte l'école; les préventions dont on est parfois témoin à ce sujet n'auront plus leur raison d'être quand la jeunesse aura acquis l'assurance que l'usage courant de sa langue n'est plus menacé par l'anglais.

Le français, langue de travail et de vie

La proclamation du français comme langue officielle du Québec et comme langue de l'école publique, sous réserve des droits minoritaires, produira une réaction en chaîne qui favorisera l'utilisation du français dans l'ensemble de la vie québécoise.

Toutefois, tous les problèmes ne seront pas réglés pour autant. Si nous voulons réaliser l'objectif ultime, qui consiste à faire du français la langue du travail et de la vie de tous les jours, il nous faut comprendre les causes de la situation actuelle et prendre des mesures touchant de nombreux secteurs de l'activité économique, sociale et gouvernementale.

Les racines de la situation actuelle

Pour peu que nous examinions les conditions dans lesquelles se déroule la vie économique au Québec, il nous faut bien constater à quel point la part du français y est faible. Issu d'une histoire que nous connaissons tous, le développement du Québec fut pensé à l'extérieur du pays. D'abord à la remorque de l'Empire britannique, notre croissance économique fut directement influencée par les investissements britanniques et les besoins de l'économie anglaise. Par la suite, l'économie d'une dimension extraordinaire qui s'est organisée au sud nous a s'accentuait le déclin économique de la Grande-Bretagne.

Le pouvoir économique constitue l'une des réalités importantes qui sous-tendent l'utilisation de la langue au Québec. Il est pratiquement impossible aux francophones de faire carrière dans la grande entreprise en français et d'y accéder aux postes de commande, s'ils ne sont pas bilingues. Par ailleurs, les unilingues anglophones, dans le cours de leur carrière au Québec, ne sentent pas le besoin d'apprendre le français.

Ainsi, le contexte socio-économique du Québec favorise l'assimilation à la population anglophone et les Québécois francophones doivent travailler en anglais, ou tout au moins parler l'anglais, s'ils veulent monter dans l'échelle hiérarchique... et sociale.

La situation est donc la suivante: le milieu québécois, laissé à lui-même, c'est-à-dire soumis aux seules pressions du nombre, de l'argent et de la géographie, s'est révélé impuissant à assurer à la langue française l'aire de sécurité et de liberté dont elle a besoin pour simplement subsister. C'est dire que le laisser faire linguistique, tout comme le libéralisme économique d'ailleurs, ne peut que nous être néfaste: abandonner la langue française à la libre concurrence, à la loi de l'offre et de la demande, surtout dans les grandes villes et dans le monde des affaires, c'est la condamner à l'infériorité, à la créolisation et à la mise au rancart à plus ou moins brève échéance.

C'est d'ailleurs ce qui faisait dire au regretté Frère Untel:

"Les congrès, les concours de bon langage, les campagnes sont pratiquement inefficaces. Seul l'Etat, gardien du bien commun, peut agir efficacement au niveau de la civilisation. C'est à la civilisation de supporter la culture. L'Etat à la loi et la force pour nous. Nous, les instituteurs, nous n'avons que raison. C'est si peu de chose, avoir raison: ça ne sert qu'à mourir".

Le Québec étant francophone à plus de 80%, il est légitime que le français y soit reconnu comme langue de la vie courante et du travail, mais la responsabilité d'une telle entreprise ne peut incomber seulement aux particuliers: c'est d'abord la responsabilité de l'Etat, gardien de la langue, puisque gardien du bien commun.

Les conditions de l'épanouissement du français dans l'administration

Le français étant devenu langue officielle, le gouvernement devra prendre les moyens nécessaires pour améliorer la qualité du français écrit et parlé dans l'administration, les services publics, les tribunaux et notamment dans les publications émanant de ces institutions.

La langue de l'administration étant le français, les documents et formulaires des divers ministères et services publics devront être rédigés en français. L'Etat pourra toutefois faire traduire certains formulaires essentiels en anglais, lesquels seront disponibles sur demande.

Les villes, municipalités et commissions scolaires ne devront employer que la langue française dans leurs actes officiels. Dans les municipalités et commissions à majorité anglophone, une version anglaise pourra également être donnée.

Le français dans l'entreprise et le milieu du travail

L'Etat peut jouer un rôle considérable dans la refrancisation du milieu du travail et des entreprises, même étrangères. Il doit définir clairement sa politique linguistique dans ce secteur, en vue d'obtenir les résultats suivants:

a) le personnel de cadre et de maîtrise des entreprises doit être de plus en plus francophone; les entreprises étrangères doivent affecter à leurs activités québécoises un personnel sachant le français, comme elles le font ailleurs;

b) ce personnel, s'il est anglophone, doit néanmoins s'adresser aux travailleurs en français;

c) les avis communiqués aux cadres ou aux travailleurs et les affiches qui leur sont destinées doivent être rédigés en français ou, si la majorité des travailleurs est anglophone et le demande, en français avec traduction anglaise.

Le patronat devrait accepter de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour que les francophones puissent passer leur vie au travail dans le cadre culturel qui leur est propre. Malheureusement, on ne peut guère compter sur cette coopération. Aussi l'Etat doit-il prévoir les lois nécessaires. Certes, la législation, même assortie de peines, ne peut, à elle seule, régler la question linguistique, mais elle constitue sûrement un moyen d'incitation essentiel.

L'Etat doit, dans cet esprit, légiférer pour que toutes les entreprises commerciales, les banques, sociétés financières et compagnies de prêts, ainsi que les industries qui tirent profit de la confiance que leur accordent les Québécois, soient tenues

a) de se donner une raison sociale française, comme plusieurs l'ont déjà fait;

b) d'offrir leurs produits et leurs services en français;

c) de correspondre uniquement en français avec leurs clients francophones.

Enfin, on ne saurait manquer de souligner que l'avenir du français est lié à la démocratisation de l'économie québécoise. La participation réelle du peuple à la vie économique et celle de tous les agents de cette vie à la gestion et à l'organisation des entreprises, feront plus que les décrets officiels pour donner au français la place qui lui revient dans la vie québécoise.

La langue officielle des communications

La qualité de la langue n'est pas toujours ce qu'elle devrait être dans le domaine de la radio et de la télévision, où, sous prétexte de capter la clientèle, on finit parfois par faire des concessions à la médiocrité. C'est rendre un bien mauvais service aux Québécois, dans le monde des communications universelles où nous vivons, que de ne pas utiliser à fond ces merveilleux instruments que sont les ondes et l'image pour enrichir sans cesse la culture populaire et la langue.

L'Etat québécois doit donc intervenir auprès de ceux à qui a été confié, souvent au hasard des transactions financières ou des tripotages politiques, le pouvoir immense de communiquer et d'influencer par la voie des ondes. S'il ne peut obtenir qu'ils contribuent volontairement aux objectifs culturels du Québec, il devra songer à établir une surveillance linguistique des émissions.

Dans un autre ordre d'idées, la publicité, l'affichage et l'étiquetage pourraient également relever d'un organisme doté de pouvoirs d'intervention réels. Le consommateur québécois a droit au respect de sa personnalité propre et, dans ce domaine comme dans ceux dont il a été question ci-dessus, il est néfaste pour la langue de l'abandonner au laisser faire nord-américain où à la loi de l'offre et de la demande conçue en fonction du marché canadien.

L'immigration et l'avenir du français

La modification du "bill 63" et l'intégration des immigrants au système scolaire francophone ne constituent qu'un aspect de la politique d'immigration que doit se donner le Québec. De toute façon, tout candidat à l'immigration doit être avisé que, s'il s'établit au Québec, il opte, en fait comme en droit, pour un pays francophone. Quant aux immigrants ne sachant pas le français, le gouvernement québécois doit leur faire enseigner la langue officielle.

lettres au DEVOIR

"La feuille d'érable" et les rectifications de M. Boisvert

M. Réginald Boisvert est furieux. Dans sa lettre de "rectification" (Le Devoir, 15 janvier), il se défend... et cite ses sources que je ne voudrais pas discuter puisqu'elles parlent elles-mêmes (l'édition des Voyages de Cartier par "Les Amis de l'Histoire" et "La Vie quotidienne des Indiens du Canada" de Douville et Casanova).

Sans parler de la critique générale que je faisais dans mon "long papier truffé... etc." (Le Devoir, 12 janvier), M. Boisvert tente de faire croire que je me suis mal documenté et que, "avec une clarté éblouissante", j'ai montré mon manque d'objectivité.

1 – Cartier se serait rendu à Hochelaga en 1540 (1541).

Après la longue citation d'un texte de l'édition des "Amis de l'Histoire", M. Boisvert croit avoir tout dit: Cartier s'est rendu à Hochelaga avec 2 navires. Ce savant rechercheiste n'a peut-être lu que les débuts de chapitres! S'il avait continué de lire, il aurait appris que l'expédition s'est arrêtée à Hochelay (village de bien moins grande importance que Hochelaga), que le 11 septembre elle était aux Rapides Sainte-Marie, qu'elle a rencontré des campements iroquoiens sur la rive sud, qu'elle a vu une ville nommée Tutonaguy, qu'elle a questionné les gens sur un passage par l'Outaouais vers le Saguenay et que sur le chemin du retour elle s'est encore arrêtée à Hochelay... Mais de séjour à Hochelaga, point de relation. J'avais bien revu le texte, M. Boisvert. l'expédition se dirigeait vers le sud-est, elle s'est rendue dans la région de l'actuelle île de Montréal. Mais dans tout ce texte, l'on ne parle d'Hochelaga qu'une seule fois... et c'est lorsque l'on prépare l'expédition: "to make a voyage with two boates furnished with men and victuals to goes as farre as Hochelaga" (en anglais, ici, parce que la première édition de cette relation du 3e voyage a été publiée pour la première fois dans sa version originale en anglais, par Richard Kakluyt, du Christ-Church de Londres en 1600).

Fallait-il, dans mon article déjà long, apporter toutes ces nuances? Je maintiens mes avancés, rien ne nous dit que Cartier se soit rendu à Hochelaga, ville de plus grande importance que Hochelay, qui, lui, est indiqué deux fois dans la relation de l'expédition de 1541, lorsque l'on ne parle aucunement d'un séjour à Hochelaga même.

2 – L'accouchement chez les Amérindiens.

Selon les sources (?) de M. Boisvert, les accouchements difficiles se faisaient comme le décrit le film. Est-ce que j'ai "osé" dire le contraire? J'ai tout simplement voulu montrer que les deux scènes d'accouchement, la blanche et la rouge, étaient présentées en position antithétique pour infériorisier "les primitifs", comme le dit si bien M. Boisvert.

Que M. Boisvert se sente le principal attaqué par ma critique, me laisse rêveur. J'ai voulu surtout montrer que "La Feuille d'érable", autant par sa réalisation que par son contenu "ethnographique", était une lamentable caricature des faits historiques. Si j'ai mis en évidence les erreurs de documentation, c'est pour indiquer le ton général des émissions.

M. Boisvert a cru que je lui cherchais des puces. C'est son problème. Quant à ses données historiques, je continue de les mettre en cause pour des raisons qui peuvent sembler tenir à des arguments byzantins de préhistorien en mal de publicité, mais qui devraient indiquer que "La Feuille d'érable" n'avait pas grand souci de respecter les faits et recherchait le sensationnalisme.

Laurent GIROUARD
Montréal, le 15 janvier 1972.

Veut-on faire disparaître l'incitation au travail?

Monsieur le directeur,

Je désire appuyer sans réserve les remarques formulées dans votre éditorial du 8 janvier sur les allocations familiales.

Je suis un de ceux qui sont le plus durement touchés par la nouvelle ligne de conduite de nos gouvernements. Je ne suis pas contre l'idée que tous les Canadiens doivent bénéficier d'un niveau de vie raisonnable. Mais je m'insurge contre l'incapacité de notre société et de nos gouvernements à faire participer activement tous les Canadiens à l'activité économique du pays et contre le fait que ce soient toujours les salariés à revenu moyen qui doivent en faire les frais.

La situation actuelle pénalise cette catégorie de citoyens dont les revenus sont légèrement supérieurs à la moyenne. En effet, l'accroissement des impôts de toutes sortes ainsi que la diminution de l'assistance gouvernementale à leur égard (les allocations familiales en sont un bon exemple) viennent contrer les avantages dont ils devraient normalement pouvoir bénéficier. J'en suis à me demander si l'incitation au travail n'est pas en train de disparaître.

Des articles comme le vôtre, M. Ryan, sont des plus pertinents et, espérons le, sauront réveiller nos gouvernants. On ne peut se permettre d'écraser économiquement une classe donnée tout en rêvant de justice sociale.

André BORDELFAU
Arvida, le 10 janvier 1972

Une perte irréparable à l'Opéra du Québec

Depuis nombre d'années un homme d'une valeur indiscutable déploie toutes ses énergies à ériger un monument d'envergure qu'est une maison d'opéra. Il n'a pas aussitôt mis en branle cette énorme machine que des intérêts mesquins viennent dérégler tout ce mécanisme. Léopold Simoneau, reconnu dans le monde entier comme un artiste d'une valeur exceptionnelle, se voit obligé devant cette situation dégradante de donner sa démission. C'est tout simplement inacceptable et scandaleux de la part des gens qui l'ont amené à prendre cette ultime décision. En perdant Simoneau l'Opéra du Québec se prive à la fois d'un artiste et d'un administrateur d'une valeur inestimable et irremplaçable. Les personnes qui ont provoqué son départ viennent de commettre une erreur et une injustice monumentale non seulement envers la musique mais aussi envers le peuple québécois tout entier. Désormais il revient au peuple de parler et d'indiquer clairement quel sort il entend réserver à ses propres artistes et à ses institutions culturelles. L'imbroglio de l'Opéra du Québec prouve une fois de plus que trop souvent les intérêts privés se substituent aux intérêts publics. Dans toute cette histoire il n'y a qu'un grand perdant, toujours le même, le peuple québécois. Bref la situation actuelle de l'Opéra du Québec n'est guère encourageante pour les jeunes musiciens qui déploient tous leurs efforts à ériger une authentique vie musicale au Québec, et par le fait même à éliminer l'amateurisme qui malheureusement s'obstine à vouloir s'imposer à tout jamais! Monsieur Simoneau n'a jamais été et ne sera jamais un disciple de l'amateurisme. Il est dommage qu'il ne soit pas plus imité!

Marcel ALLARD,
artiste lyrique québécois

Barcelone, le 6 janvier 1972

VOLS CANADA-EUROPE CANADA
Vers l'EUROPE
aller-retour à partir de $172
DESTINATIONS Paris
Bruxelles-Zurich
Madrid-Genève
VOLS aller simple vers l'Europe à partir de
$100
S.E.T.A. Vacances
1176 rue Drummond
Montréal 107
Tél. 861-0200



Je désire recevoir MAINTENANT à partir du mois de .....
Abonnement ordinaire $7.00 ☐
Abonnement étudiant $5.00 ☐
NOM .....
.....
ADRESSE .....
.....
Revue MAINTENANT
2715, Chemin
Côte Ste-Catherine,
Montréal 250
(514) 739-2758

AVIS
AUX EMPLOYEURS
DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
Les nouvelles formules "Certificat de cessation d'emploi" (UIC-CAC 11-03) que vous devez remettre à vos employés lorsqu'ils cessent leur emploi sont disponibles aux bureaux de la Commission d'assurance-chômage.
Vous pouvez vous en procurer en quantité suffisante en composant
283-7794 OU 283-7096



DUBO DUBON DUBONNET
DUBONNET BLONDE
Apéritif SEC
DUBONNET BLONDE
est dégusté
• en cocktails (au gin ou à la vodka)
• pour siroter (sur glace, avec du soda)
• nature (toujours très frais)

suites de la première page

TRAFIC AÉRIEN

Ailleurs, le directeur de la distribution de Time Canada a déclaré que la livraison de 75,000 à 100,000 exemplaires de l'hebdomadaire serait sans doute retardée. "Nous essayons encore de trouver le moyen de livrer à Yellowknife", a-t-il précisé.

Le Canadien National et le Canadien Pacifique rapportaient une hausse considérable des affaires.

Si la grève se prolonge, ce sera peut-être la mort de bon nombre des 300 agences de voyage du Canada. Environ 90 pour cent des clients de ces agences voyagent en effet par avion.

LE JUGE GOSSELIN

hier, ils ont rencontré les exécutifs des Fraternités de policiers pour discuter du bill 281, concernant l'intégration des forces policières de la Communauté urbaine de Montréal.

Lors d'une conférence de presse tenue mardi, le maire Jean Drapeau avait demandé à la Commission de police d'instituer une enquête relativement à la conduite du lieutenant Jacques Saulnier, alors qu'il était responsable de l'escouade de la moralité.

Le maire Drapeau avait également mentionné que toutes les pièces confidentielles constituant le dossier de "l'affaire de la télévision-couleurs" révélée dans Le Devoir avait disparu des archives du service de la police.

SALISBURY

quer de toute urgence les raisons de l'arrestation de cinq personnalités – l'ancien premier ministre, M. Garfield Todd, sa fille Judy, et trois dirigeants du Conseil national africain – sans procès ni inculpation.

La Commission a exprimé dans un communiqué sa profonde inquiétude devant l'initiative rhodésienne et a rappelé qu'elle a le devoir de s'assurer que des activités politiques normales sont permises.

A Londres, sir Alec Douglas-Home, secrétaire au Foreign Office, a annoncé aux Communes l'envoi d'un émissaire en Rhodésie, M. Philip Mansfield, chef de la section rhodésienne au Foreign Office. Le diplomate, qui a quitté Londres pour Salisbury dans l'après-midi, enquêtera sur les internements auxquels a procédé le régime et sur les incidents violents qui se multiplient.

A Gwelo au centre de l'agitation, après trois jours de manifestations et d'émeutes, la situation semblait redevenir normale hier. Un régiment de militaires noirs campe toujours à Monomatapa, un des faubourgs de la ville, mais dans Gwelo même, la grève des travailleurs africains semble avoir pris fin.

QUÉBEC HÉSITE

Dans un rapide tour d'horizon, M. Toupin indiquait justement que la commercialisation des produits agricoles compte parmi les priorités de son ministère pour 1972.

Il entend prendre certaines mesures précises pour venir en aide surtout aux producteurs sans sol, pour qui la dernière a été très difficile à traverser.

Le marché agricole national et international est excellent, dit-il, et il faut que le Québec y soit présent plus que jamais dans les années qui viennent.

Son ministère intensifiera notamment la mise en place d'usines de transformation de produits agricoles, accompagnée de mécanismes efficaces pour la vente au Québec, au Canada et à l'étranger.

M. Toupin prévoit aussi de réviser toute la politique du crédit agricole, de façon à mieux l'adapter aux besoins pressants des agriculteurs québécois.

Quant au projet de loi sur le syndicalisme agricole, qui a franchi l'étape de deuxième lecture avant la prorogation de la dernière session, le ministre s'est passé de tout commentaire.

L'année 1971 a été prospère pour l'ensemble des agriculteurs québécois, selon M. Toupin, qui est satisfait que tous ses objectifs aient généralement été atteints.

Ainsi, le programme d'insémination artificielle, qui a coûté $1.2 million au Québec, a bénéficié à 23 pour cent de plus d'agriculteurs. Le centre de Saint-Hyacinthe, par la voie des quelque cent cercles d'insémination, a traité 30,000 vaches de plus que l'an passé et le gouvernement a réduit à $4 la part payée par le contribuable.

Cependant, le plan d'assurance-santé animale a permis d'uniformiser à $4 le prix de chaque visite d'un vétérinaire à un endroit ou l'autre de la province. De plus, avec l'implantation d'un magasin central de médicaments à Saint-Hyacinthe, vers le début de mars 1972, les agriculteurs pourront économiser environ 40 pour cent à ce poste des dépenses.

En plus de consacrer $1 million à ce plan d'assurance-santé, le ministère de l'agriculture a déboursé $852,000 pour la promotion des viandes bovines dans le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi.

En 1972, on prévoit des crédits de $1.2 million pour compléter l'application de ce programme, qui veut que le Québec produise le maximum de ses besoins dans ce secteur de l'alimentation. Actuellement, il produit seulement 20 pour cent de sa consommation.

Par ailleurs, le Québec a accru de 1 million de minots sa production de maïs-grain et, en 1972, une autre augmentation sensible devrait se faire sentir. L'an passé, il en a donc produit 8 millions de minots, mais il en a fallu 20 millions pour suffire à la consommation. Il a été nécessaire d'en importer environ 12 millions de l'Ontario et des Etats-Unis, à raison de $1 le minot en moyenne. M. Toupin estime atteindre l'objectif de 12 millions en 1975.

Il a apprécié d'ailleurs la réponse affirmative de M. Olson de réduire les frais d'entreposage et d'exportation, ainsi que le taux de pénalité chargé aux producteurs laitiers qui dépassent leur quota. L'ensemble de ces réductions signifie pour eux une économie de $8 millions, dit-il.

M. Toupin a rappelé aussi que le commerce du cidre aura rapporté près de $10 millions au Québec en novembre prochain, soit après un an d'exploitation. Deux-cent cinquante emplois ont été créés par la cidrerie et on espère en créer encore 350.

Tout en désirant que son budget de $83.7 millions soit haussé lors de la prochaine année financière, M. Toupin a déclaré que le mot d'ordre du ministère de l'agriculture en 1972 est "commercialisation".

MACKENZIE KING

étant lui-même convaincu que la tournure des hostilités pouvait éventuellement rendre la conscription inévitable.

A plusieurs reprises, cette question fut débattue au conseil des ministres. M. King estimait, quant à lui, que le Canada devait faire porter sont effort principal sur le matériel de guerre, non pas sur les effectifs militaires.

Le 20 mai, M. Ralston fit observer à ses collègues qu'une certaine apathie régnait dans l'opinion publique à l'égard de l'effort de guerre, apathie qu'il attribuait au fait que les soldats canadiens n'avaient pas encore pris part à des combats. Il suggéra alors d'étudier la possibilité d'un affrontement, fût-il très limité, entre l'ennemi et les forces canadiennes.

A ce sujet, le ministre de l'Air, M. C.G. "Chubby" Power proposa que le Canada engage une brigade d'infanterie dans la bataille que menaient les troupes britanniques en Afrique du Nord. M. King s'y opposa.

Le 5 juin 1941, M. Ralston proposa la formation d'une cinquième division, M. King s'y opposa encore, la priorité devant être accordée, disait-il, à la force navale, à l'armée de l'air et à l'effort industriel.

Le 15 juillet 1941, M. King suggéra que les normes relatives à l'état de santé fussent adoucies pour l'admissibilité dans les forces armées; ainsi, espérait-il, sera-til plus facile de recruter des volontaires. Il prévoyait alors, semble-t-il, qu'il serait de plus en plus difficile, au fur et à mesure que progressait la guerre, de recruter des hommes appelés à remplacer les morts et les blessés.

Le 29 juillet, M. King informa son cabinet que l'Angleterre ne pouvait plus héberger de nouvelles troupes canadiennes, faute d'espace. Et, comme M. Ralston cherchait alors à lever une sixième division, M. King en profita pour déplorer que le programme militaire du ministre ait débordé les limites qui avaient été envisagées.

Le 31 juillet, l'officier-commandant des troupes canadiennes en Grande-Bretagne, le général A.G.L. McNaughton, sollicita l'autorisation d'employer des soldats canadiens dans les coups de mains de commandos sur les côtes d'Europe, M. King s'y opposa. Des opérations de cette nature, si elles devaient échouer, dit-il, ne feraient qu'encourager l'ennemi.

UNE MARÉE

marée noire, somme toute plus gênante que dangereuse pour les humains, mais de poisons mortels, de produits hautement explosifs, déversés dans la mer par milliers de barils des soutes de deux cargos en détresse le mois dernier. Et maintenant chaque marée apporte inexorablement son contingent de risques mortels sur les rivages désolés de Cornouailles.

"Potentiellement, nous sommes en présence du pire désastre de pollution maritime du siècle", s'est exclamé mardi un député devant la Chambre des communes". Quelques chiffres justifient le cri d'alarme: deux cent quatre-vingt-six barils de cyanure de sodium, soit vingt-deux tonnes, autant d'acétate d'éthyle, trois cent soixante-quatorze barils d'un dérivé du toluène et autres produits toxiques, représentant un total de trois mille barils avancent vers la côte sur un front de près de deux cents kilomètres.

Les services anti-pollution locaux sont débordés malgré l'aide des experts de la Royal Navy. Pressé par les autorités municipales et régionales, le gouvernement de Londres a fini par intervenir: des renforts en hommes et en produits neutralisants vont être acheminés de toute urgence sur les lieux, a annoncé le secrétaire d'Etat au ministère de l'environnement, M. Eldon Griffiths. M. Griffiths a été jusqu'à envisager une mesure encore plus draconienne, l'interdiction de la pêche dans les parages où a fait naufrage le cargo espagnol "Germania", et ou le second responsable, l'"Atlantic Ocean", a perdu une partie de sa cargaison.

Jusqu'à présent la "marée empoisonnée" n'a fait aucune victime, et apparemment tous les barils sont arrivés sur le rivage parfaitement scellés. Mais comme l'a affirmé un expert plus le temps passe, plus le danger grandit.

Le 10 septembre, citant le premier ministre Churchill, M. King déclara que le Canada n'avait pas besoin de la conscription et que son effort devait surtout porter sur la fabrication des armes.

Le 3 décembre, M. King fit valoir que la conscription, si elle était décrétée, diviserait à ce point le peuple canadien qu'une diminution de l'effort de guerre en résulterait. A quoi le ministre des finances, M. J.L. Ilsley, répondit que cette division existait déjà, beaucoup de Canadiens paraissant alors convaincus que le service volontaire outremer entraînait "une grave inégalité au plan des sacrifices consentis".

Les documents rendus publics hier démontrent que le gouvernement canadien, lorsqu'il dépêcha deux bataillons à Hong-Kong, connaissait pertinemment les risques de guerre avec le Japon. L'arrêté ministériel est daté du 2 décembre 1941, mais il n'est pas fait état des débats qui l'auraient précédé. Or le Japon attaqua Pearl Harbour le 7 décembre 1941 et Hong-Kong fut investi par les Japonais le jour de Noël 1941.

Au cours de la réunion subséquente du cabinet, le 29 décembre, aucun des participants n'a évoqué les lourdes pertes subies par le Canada à Hong-Kong. Mais M. Churchill, qui visitait alors le Canada, offrit ses condoléances au gouvernement.

LA SURTAXE

Quant à la loi de soutien de l'emploi, introduite aux Communes, le 7 septembre, par M. Pépin, elle vise à accorder des subventions de soutien de l'emploi aux usines canadiennes affectées par les surtaxes sur les importations et d'autres mesures commerciales restrictives analogues prises par des pays étrangers.

CITOYENS

Suite de la page 4

bé cette importante pièce, mais on ne saurait le présumer. En demandant au directeur Saulnier de recueillir le dossier, le maire s'est trouvé, en cas de disparition ou de perte, à laisser porter des soupçons sur l'intéressé. On ne saurait trouver meilleur exemple de conflit d'intérêts mal réglé. Dans l'espèce, il eut fallu qu'à la seule lecture des articles, le maire invite le directeur à prendre temporairement congé et confie à un enquêteur indépendant le soin de protéger les dossiers contre toute destruction accidentelle ou intentionnelle.

Peut-être le dossier en question est-il disparu depuis longtemps. Peut-être au contraire l'a-t-on subtilisé après la parution des articles impliquant M. Saulnier. Par son erreur, le maire place le directeur de la police et la Commission d'enquête dans une mauvaise position. M. Drapeau croit savoir que si un dossier complet avait été porté à la connaissance du Devoir, le journal aurait pu conclure différemment son enquête. Mais qui nous dit que les autres pièces au dossier, loin de clarifier l'affaire, ne l'auraient pas plutôt aggravée? En toute justice pour l'intéressé, il eut été fort important, le dossier n'étant pas retrouvé intact, que ce ne soit pas M. Saulnier lui-même qui doive en constater la troublante disparition. Tout comme il revenait non plus à l'administration en cause mais à une commission indépendante de faire enquête, ainsi le maire, pour les mêmes raisons, aurait dû et devrait encore demander au directeur de prendre congé, de manière à ne pas être soupçonné d'intervenir dans les dossiers de la police ou auprès de subalternes susceptibles d'être interrogés par la Commission de police de Québec.

Une deuxième exception doit être apportée à la règle de la confidentialité. Si des employés, des directeurs de service ou des membres du conseil municipal, après avoir épuisé les recours internes, estiment que justice n'est pas faite ou que l'administration tente d'étouffer une affaire qui sent mauvais, il serait catastrophique pour la bonne marche des affaires de la ville que tout le monde se taise sous prétexte de confidentialité disciplinaire. Les personnes et les syndicats qui se plieraient à une telle loi du silence pourraient peut-être obtenir des avantages particuliers en "collaborant" avec l'administration, mais une telle collaboration en ferait des complices non moins condamnables devant l'opinion publique.

Si des policiers, des fonctionnaires ou des conseillers municipaux constatent que leur "loyauté" est utilisée pour couvrir des irrégularités graves, des injustices, voire des crimes, ils doivent en conscience saisir les citoyens de semblables affaires. Car leur loyauté fondamentale n'appartient pas d'abord aux dirigeants en place, mais à la population qui compte sur eux pour gérer honnêtement les équipements collectifs et assurer la sécurité des vies et des biens. Avant l'obéissance aux règles du régime en place, les employés de la ville de Montréal doivent placer le respect de leur propre conscience professionnelle et civique. Jamais une conscience éclairée ne confondra le souci d'une juste confidentialité disciplinaire avec cette nouvelle loi de l'Omerta dont le régime Drapeau voudrait envelopper toutes choses et lui-même à l'hôtel de ville de Montréal.

faits divers

Le fabuleux coup de Windsor

$60,000 du butin sont retrouvés à Montréal

A la suite de l'arrestation de James McArthur, un des "cerveaux" du fabuleux vol de Windsor, des membres de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal ont saisi hier $60,000 dans un coffret de sûreté d'une succursale bancaire de l'ouest de la métropole.

Un porte-parole de la police a précisé que l'argent volé retrouvé était dans six paquets contenant 100 billets de $100 chacun.

Lors de la saisie, les policiers montréalais, les sergents-détectives Fred Maccarone et Gilles Morel, travaillant sous les ordres du lieutenant-détective Jacques Boisclair, étaient accompagnés de membres de la Sûreté de Windsor.

James McArthur, 40 ans, avait été appréhendé vendredi dernier à la suite d'une perquisition dans un appartement de l'ouest de Montréal. Son arrestation portait à sept le nombre des personnes arrêtés à la suite du vol de $1,129,000 commis le 18 décembre dernier à la succursale de la Banque Royale du Canada, à Windsor.

Les empoisonneurs de Chicago voulaient donner naissance à une race de seigneurs

CHICAGO (Reuter) – Deux jeunes gens, membres d'un groupe "underground" ont été accusés d'avoir projeté d'empoissonner les réserves d'eau potable de la ville de Chicago avec des substances bactériologiques.

Allen Schwander, 19 ans, et Steven Pera, 18 ans ont été arrêté dans un appartement du nord de Chicago et inculpés de complot criminel.

Tous deux appartiendraient à un groupe baptisé "Rise" qui selon les autorités de l'Etat, envisageait de donner naissance à une "nouvelle race de seigneurs" en empoisonnant l'eau de la ville après avoir au préalable immunisé ses propres membres.

Selon le procureur de l'Etat, M. Edward Hanrahan, les investigations de la police ont permis d'établir que les membres de "Rise", voulaient en empoisonnant l'eau de Chicago, provoquer des épidémies mortelles à travers l'Illinois et dans d'autres régions

Les appelants n'avaient pas de mandat

Trois ingénieurs montréalais, MM. J. Antonio Lalonde, Laurent Girouard et Lucien Letendre, qui avaient été déboutés par la cour supérieure de leur action pour services professionnels intentée contre l'ex-ville Saint-Michel, n'ont pas été plus heureux en cour d'appel.

Ce tribunal vient en effet de décider que non seulement leur action était prescrite au moment où elle a été inscrite en cour supérieure, mais que, au surplus, les appelants n'avaient jamais reçu mandat de la ville de Saint-Michel pour dresser les plans d'un égout collecteur.

Tout le litige tourne autour du fait que, pendant plusieurs années, l'ex-ville voisine a été sous le contrôle de la Commission métropolitaine de Montréal, qui a nommé plusieurs inspecteurs successifs dont les fonctions étaient de surveiller ou de contrôler l'administration, les dépenses d'argent et les travaux à exécuter dans cette municipalité.

Mais c'est quand même le conseil municipal qui pouvait et devait, pendant tout le temps, autoriser les dépenses et accorder les contrats par la voie ordinaire des résolutions adoptées en bonne et due forme.

Or, c'est l'inspecteur Langelier qui, semble-t-il, avait pressenti les demandeurs pour préparer ces plans... alors qu'il n'avait qu'un droit de surveillance et de contrôle.

Vol chez Leduc

Un inconnu, armé d'un revolver, s'est emparé d'une somme indéterminée vers 19 heures hier, à la succursale des pharmacies Leduc, au 751, rue Mont-Royal, près de la rue Saint-Hubert. La Section des enquêtes criminelles a été chargée de l'enquête.

Prostitution dans un sauna

MADISON, Wis. (AP) – Six personnes ont été accusées hier d'avoir enlevé et torturé une vingtaine d'adolescentes afin de les forcer à se livrer à la prostitution dans un établissement de sauna, au Wisconsin.

Ces six personnes des deux sexes doivent répondre à 38 chefs d'accusation et pourraient être condamnées éventuellement à 75 années de prison et $8,000 d'amende. Leurs activités ont duré neuf mois, au cours desquels des jeunes filles ayant parfois moins de 18 ans ont été kidnappées, battues, torturées.

Les adolescentes étaient obligées de se livrer à la prostitution dans un "sauna" de Monona, en banlieue de Minneapolis.

Stationnement gratuit

VANCOUVER (PC) – Les conseillers de Vancouver, qui font partie du conseil municipal depuis 10 ans et plus, auront droit au stationnement gratuit à vie devant les parcomètres de la ville. Telle est la conclusion qu'a adoptée, mardi, le conseil de cette ville.

Les prévenus de Parthenais voulaient profiter de la loi des cautionnements

QUEBEC (par G.L.) – La nouvelle loi relative aux cautionnements serait responsable des événements récents au centre de détention de la rue Parthenais.

Cette loi permet à un juge de relâcher un prévenu sans cautionnement, en attendant qu'il subisse son procès. A la condition, bien sûr, que ce prévenu s'engage à se présenter en Cour à la date prévue pour son enquête préliminaire.

Or, l'enquête menée par la direction générale des établissements de détention en est arrivée à la conclusion que la vingtaine de prévenus mécontents qui ont fait du chahut prétendaient, avant tout autre grief, avoir droit à la nouvelle loi relative aux cautionnements. Ce serait là le véritable motif des événements survenus à Parthenais, selon le directeur de l'établissement, M. Vaugeois.

Ce dernier aurait longuement discuté avec les prévenus, vendredi dernier, pour se rendre compte que les griefs allègués publiquement par Me Robert Lemieux n'étaient pas les seuls, ni même le principal.

Les plaintes formelles avaient trait à la nourriture, à l'usage du téléphone, à la récréation et au bruit. Or, la principale, non formulée serait que les détenus en cause prétendent avoir droit au cautionnement. Ce qui ne serait pas le cas.

C'est cela que le solliciteur général avait à l'esprit lorsqu'il parle, dans son communiqué de mardi soir, de plaintes "facilement réfutables" qui servent de "façade" à des motifs de frustration. Il ajoutait que "des intermédiaires parfois peu au courant de la situation véritable servent de haut-parleurs afin d'abuser de la confiance d'une population". Que visait alors M. Roy Fournier? Une seule et unique personne, a fait savoir hier un porte-parole de son bureau: Me Robert Lemieux.

On lui reproche, sans le dire dans le communiqué, d'avoir su le véritable motif de mécontentement des détenus. Un motif lié aux nouvelles dispositions du code criminel, et qui ne s'appliqueraient pas pour ces détenus.

Les tarifs de location de voitures Tilden sont plus bas que ceux des deux autres, car ils incluent toujours l'essence.

Faites vous-même la différence. Remplissez les espaces blancs.
Vous constaterez vite que dans votre ville, les tarifs Tilden de location d'une Chevrolet Impala ou d'une voiture de même qualité sont les plus bas.



Entreprises de location de voitures	Un jour	200 milles	Essence (15 milles au gallon)	Coût total
Tilden	$14	$28 ($0.14 le mille)	PAS DE FRAIS	$42
Compagnie "A"	$	$	Prix de l'essence dans votre région	$
Compagnie "H"	$	$	Prix de l'essence dans votre région	$

Une fois le tableau comparatif complété, vous constaterez que deux autres grandes entreprises de location de voitures exigent des tarifs plus élevés que Tilden. À voitures de format égal, à millage égal, vous économisez en louant une voiture Tilden. Car seuls les tarifs Tilden incluent toujours l'essence*. Les autres grandes entreprises de location de voitures ne peuvent en dire autant. (Votre économie est proportionnelle à la distance parcourue.) Et il y a plus de 270 bureaux Tilden au Canada.

Rendez-vous à un de ces bureaux et prenez le volant d'une Chevrolet Impala flambant neuve, d'une fringante compacte de GM ou d'une voiture économique. Venez faire la différence. Vous partirez content!
Que vous voyagiez aux É.-U. ou à l'étranger, nous pouvons vous réserver une voiture par l'intermédiaire de nos amis de la National Car Rental.



TILDEN

Une entreprise de chez nous qui fait tout ce qu'elle peut pour vous!
*Sauf dans les Territoires du Nord-Ouest.
Siège social: 1485, rue Stanley, Montréal.

Pour réservations au Canada ou à l'étranger: 842-9445

informations internationales

Les manifestations du Caire

Les étudiants égyptiens connaissent un réveil politique après 3 ans de silence

LE CAIRE (d'après l'AFP) – L'agitation s'est poursuivie hier à l'université du Caire, où M. Sayed Marei, premier secrétaire de l'Union socialiste arabe (parti unique égyptien) a rencontré en soirée une délégation des étudiants. Ceux-ci manifestent, depuis lundi, contre la politique modérée du président Anouar el-Sadate à l'égard de la crise du Proche-Orient.

De nombreuses affiches placardées sur les murs de l'université annoncent l'ouverture d'un imaginaire "procès du brouillard". Cette "farce en un acte" se réfère au massage du président Sadate à la nation égyptienne, la semaine dernière, dans lequel il avait déclaré que, tout comme le brouillard en 1969, la guerre indo-pakistanaise avait rendu impossible, en décembre dernier, une reprise des hostilités avec Israel.

Dans leurs meetings et leurs tracts, les étudiants protestent contre cette justification présidentielle de la situation militaire et demandant au chef de l'Etat égyptien de renoncer à l'éventualité d'un règlement politique du conflit. Ils demandent en outre la distribution d'armes à la population et ont formé des comités d'inscription accueillant les volontaires désireux de se rendre sur le front du canal de Suez.

Dans les groupes de discussions qui se sont formés dans le campus, les opinions sont néanmoins partagées. Certains critiquent les Etats-Unis tandis que d'autres s'en prennent à l'Union soviétique, qui, disent-ils, favorise le potentiel militaire et économique d'Israël, en autorisant de nombreux juifs soviétiques à émigrer.

L'absence des forces de l'ordre aux abords de l'université a eu pour effet de limiter la tension, les étudiants se contentant de demander l'ouverture du dialogue avec les dirigeants du pays.

Lors de la rencontre hier soir de M. Sayed Marei avec une délégation étudiante, une des premières questions discutées a été la préparation militaire à l'université, que les étudiants jugent insuffisante. Selon certaines informations, M. Marei aurait lui-même, et devant les 14 étudiants de la délégation, téléphoné aux autorités militaires pour leur demander d'étudier cette question. Il aurait en outre promis l'établissement de contacts réguliers entre étudiants et représentants du gouvernement afin de dissiper le malaise actuel.

Cette agitation à l'université du Caire marque une certaine "rentrée politique" des étudiants égyptiens après les trois ans d'effacement complet qui ont suivi la dure répression par Nasser des troubles estudiantins du Caire et d'Alexandrie de 1968.

Cette année là, au printemps, les étudiants du Caire et d'Alexandrie avaient violemment réagi au verdict, trop clément selon eux, qui punissait les responsables de l'armée de l'air égyptienne, dont la faillite avait été éclatante pendant la guerre des Six-jours.

Ces protestations avaient dégénéré en manifestations de rues que la police avait durement réprimées. Il y avait eu plusieurs morts.

Depuis, les étudiants égyptiens – plus de 160.000 répartis en plusieurs universités et instituts d'enseignement supérieur – n'avaient plus levé le nez de leurs livres, préoccupés uniquement par leurs examens et leur établissement dans la vie.

Les premiers signes d'une reprise de conscience politique s'étaient manifestés vers la mi-décembre 1971. Dans certains instituts du Caire, des tracts critiquant la politique gouvernementale avaient été distribués et quelques étudiants interpellés.

Après le discours du président Sadate, jeudi dernier, des journaux muraux ont été affichés à l'institut polytechnique – l'un des établissements supérieurs du Caire les plus politisés – attaquant cette allocution que les étudiants jugeant trop ambigüe. Puis l'agitation a gagné l'université du Caire (l'une des deux universités de la capitale, l'autre étant celle d'Ain Chams, située à Héliopolis), se concrétisant par des tracts, des affiches et finalement des meetings.

Normalement tout devrait rapidement rentrer dans l'ordre, les vacances semestrielles, longues de trois semaines, commençant dans quelques jours. Puis ce sera l'époque des examens, dont la préparation accaparera toute l'activité estudiantine.

Le gouvernement d'ailleurs ne paraît pas prendre les choses au tragique, jusqu'à présent, il cherche à calmer les étudiants plus par la persuasion et la conciliation que par la répression.

Un Mig et deux Phantom abattus au Nord-Vietnam

SAIGON (AFP) – Un Phantom de la US Navy a abattu hier un Mig-21 nord-vietnamien au cours d'un engagement aérien qui a pris place à 170 milles à l'intérieur du Nord-Vietnam. Il s'agit du premier Mig abattu depuis 22 mois.

De son côté, Radio-Hanoi a annoncé, dans une émission captée à Hong-Kong, que deux Phantom américains avaient été abattus au cours de la journée. La radio n'a pas précisé le sort des équipages non plus que les circonstances dans lesquelles les Phantom ont été abattus.

Pendant ce temps, les B-52 effectuaient leurs raids les plus violents au Sud-Vietnam depuis neuf mois et les chasseurs-bombardiers pilonnaient la piste Ho Chi Minh au Laos.

Le porte-avions Enterprise, de retour de l'océan Indien, est venu renforcer l'attaque américaine. Ses 75 avions ont été dirigés contre les voies d'approvisionnement nord-vietnamiennes, mais ils n'ont pas pris part à la bataille au-dessus du Nord-Vietnam.

Le commandement américain à Saigon a affirmé que l'engagement a commencé lorsque les Nord-Vietnamiens ont lancé huit missiles SAM et utilisé les tirs de DCA contre cinq appareils américains près de la piste d'aviation de Quang Lang, à 170 milles au nord de la zone démilitarisée et à 155 milles au sud de Hanoi. Un seul appareil a été légèrement endommagé, ce qui ne l'a pas empêché de regagner avec les autres le porte-avions Constellation.

Selon la version du porte-parole américain, les appareils américains ont riposté aux tirs, et quelques minutes plus tard apparaissait un Phantom qui atteignait le Mig-21 avec des missiles air-air.

Jusqu'à tout récemment, les Mig évitaient les appareils américains mais ils semblent avoir changé de tactique au cours des derniers jours. Il s'agit en effet du troisième engagement aérien avec un Mig au cours des cinq derniers jours. Dans les deux précédents, des missiles avaient été tirés de part et d'autre, mais sans résultats.

D'autre part, le front patriotique lao a énergiquement condamné hier les "actes de guerre du gouvernement thailandais" et a exigé qu'il mette fin à l'envoi de troupes thailandaises" au Laos et à l'utilisation par les Etats-Unis de la Thailande comme base d'agression contre le Laos et l'Indochine.

Dans une déclaration diffusée par l'agence "Giay Phong" (libération), l'organe du Front national de libération sud-vietnamien et captée à Saïgon, le Pathet Lao affirme notamment que "de 1962 à aujourd'hui le gouvernement thaïlandais a vendu à bon prix la Thaïlande et s'est mis au service des impérialistes américains qui transforment ce pays en une nouvelle colonie et en une base militaire d'où partent les opérations agressives contre le Laos et tous les pays d'Indochine."

"Depuis trois ans qu'il est au pouvoir, ajoute la déclaration, Nixon a transformé et aménagé ce pays en une base des plus modernes". C'est à partir de la Thaïlande, précise-t-elle, qu'en trois ans les bombardiers stratégiques américains ont déversé sur le Laos plus de trois millions de tonnes de bombes d'une puissance de plus de cent cinquante fois supérieure à la bombe de Hiroshima".

Le Pathet Lao condamne d'autre part la présence de troupes thaïlandaises au Laos, affirmant que "cette nouvelle aventure crée une situation très grave."

Les USA et le tiers monde

L'aide sera coupée aux pays qui exproprieront sans compensation

WASHINGTON (AFP) – Le président Richard Nixon a défini hier la politique de son gouvernement sur le problème des expropriations d'avoirs américains à l'étranger et l'assistance économique des Etats-Unis aux pays en voie de développement.

Dans une "déclaration de politique sur l'assistance économique et la sécurité des investissements dans les pays en voie de développement" dont l'annonce était attendue depuis longtemps, M. Nixon décrète notamment que les gouvernements étrangers qui exproprient les avoirs américains sans compensation adéquate devront s'attendre à ce que: 1) les Etats-Unis n'accorderont plus aucune aide économique bilatérale et 2) que le gouvernement américain retirera son soutien aux programmes de crédits à l'étude en faveur de ces pays par les institutions financières multilatérales.

Le président souligne toutefois que l'assistance humanitaire ne sera pas affectée par ces considérations.

Aussitôt le texte de la déclaration présidentielle distribué aux journalistes, M. Peter Peterson, conseiller présidentiel pour les affaires économique internationales, a expliqué au cours d'une conférence de presse que dans tous les cas intéressant un projet de crédit multilatéral en faveur d'un pays ayant exproprié des avoirs américains sans compensation, les représentants américains au sein de ces institutions financières internationales vont soit s'abstenir, soit voter contre. Vu l'importance de la contribution américaine à ces institutions, l'attitude du gouvernement de Washington sera souvent déterminante. Ce sera le cas, notamment, de la Banque interaméricaine de développement (BID), dont les Etats-Unis ont pratiquement le contrôle puisque leur participation à son capital approche de 50 pour cent.

M. Peterson, qui doit devenir incessamment le nouveau secrétaire au commerce américain en remplacement de M. Maurice Stans, a expliqué d'autre part que l'emploi de la formule "il faut s'attendre à ce que" vient du fait que la déclaration présidentielle est une simple énumération de principes auquels il manque encore l'approbation du Congrès.

Le conseiller présidentiel a fait valoir cependant que l'accord du Congrès ne faisait aucun doute car les conditions d'insécurité des investissements du secteur privé à l'étranger suscitent depuis des années déjà "un climat d'inquiétude croissante" dans les milieux d'affaires et au parlement.

Le président Nixon a énuméré en outre une série de mesures préventives destinées à dissiper ce climat d'inquiétude:

- Toute menace d'expropriation sera examinée par une commission interministérielle spéciale placée sous l'autorité du Conseil sur la politique économique internationale que dirige M. Peterson;
- Le département d'Etat a déjà créé une section spécialement chargée des affaires d'expropriation qui se tiendra en contact permanent avec la trésorerie, le ministère du commerce et les milieux d'affaires.
- Enfin, les Etats-Unis préconisent que tout différend au sujet des indemnités relatives à une expropriation soit porté à l'arbitrage international. Ils préconisent aussi que tout investissement américain à l'étranger soit assorti, à l'avenir, d'un accord sur la procédure à suivre en cas d'expropriation.

Ces moyens d'arbitrage sont: le centre international pour le règlement du contentieux des investissements qui existe déjà au sein du groupe de la Banque mondiale et l'agence d'assurance des investissements internationaux qui doit être créée très prochainement au sein de ce même groupe.

"J'annonce ces décisions, a déclaré M. Nixon parce que je crois qu'il ne devrait y avoir aucune ambiguïté au sujet de la politique américaine dans ce domaine. L'adoption de cette politique est conforme à la loi internationale. Les Etats-Unis respectent pleinement les droits souverains des autres pays (leur droit à l'expropriation notamment), mais ils n'ignoreront pas les actions qui portent préjudice au respect de la loi et aux légitimes intérêts américains".

Le président déclare, d'autre part: "l'un des principaux objectifs de l'aide économique à l'étranger est de permettre aux pays en voie de développement d'attirer les capitaux privés... Le principe de l'avantage réciproque est la condition sine qua non du succès de toute politique d'investissements privés à l'étranger. Malheureusement pour tous ces axiomes concernant aussi bien les avantages que les conditions nécessaires aux investissements de capitaux privés ont été compromis dans plusieurs cas récents et importants".

Sans désigner nommement le Perou ou le Chili, M. Nixon fait état de nombreuses entreprises qui fonctionnaient dans "certains pays étrangers" sur la base de contrats valables "négociés en toute bonne foi" et qui ont vu leurs contrats révoqués et leurs avoirs saisis. "De telles actions, de la part de ces gouvernements, sont contre-productives du point de vue de leurs ressources, empreintes de myopie du point de vue de l'effet adverse qu'elles ont sur l'afflux de capitaux privés de toute origine, et inéquitables du point de vue des intérêts légitimes des investisseurs étrangers", a dit encore le président, qui a estimé d'ailleurs que "la sagesse de toute expropriation est douteuse même quand il y a compensation adéquate".

Au début de sa déclaration, le président a rappelé que l'année 1971 avait été consacrée essentiellement à l'examen d'une ample réforme du système monétaire international. "A présent, en 1972, dit-il, la question de savoir comment aider au développement des nations du tiers monde figurera de plus en plus en tête de nos préoccupations", mais, toujours, dans le contexte de la "réciprocité des intérêts".

M. Peterson a souligné de son côté que si la valeur totale des investissements du secteur privé américain à l'étranger s'était élevée en 1970 à 78 milliards de dollars, la part correspondant aux pays en voie de développement n'a atteint que 20 milliards. La disproportion croissante entre l'importance des investissements dans les pays industriels et les capitaux qui vont tenter leur chance dans les pays moins développés a suivi "une tendance moins favorable que celle à laquelle nous nous attendions", a dit M. Peterson. La proportion des capitaux privés qui sachemment vers les pays en voie de développement par rapport à l'ensemble des investissements américains à l'étranger est tombée de 30 pour cent en 1960 à 28 pour cent en 1970. En ce qui concerne l'Amérique latine, cette diminution relative a été encore plus accentuée.

M. Peterson a dit que la déclaration de politique présidentielle n'affecterait pas les relations actuelles entre les Etats-Unis et le Pérou. En ce qui concerne le Chili, a-t-il dit, toute l'aide américaine à ce pays est actuellement de caractère humanitaire. Les principes énumérés par M. Nixon s'appliqueront bien entendu à toute demande chilienne de crédits dans l'avenir. On rappelle que le gouvernement socialiste du président Salvador Allende a récemment nationalisé les mines de cuivre qui appartenaient à des capitaux américains et que la question de l'indemnisation de ces capitaux n'a encore fait l'objet d'aucun accord entre les deux pays.

Nouvelles révélations

My Khe a subi le même sort que My Lai

NEW YORK (Reuter) – Tandis qu'une compagnie américaine se livrait au massacre de la population du petit hameau de My Lai, une autre compagnie se livrait à des atrocités semblables contre les villageois de My Khe, petit hameau situé à un mille et demi de My Lai.

Cette nouvelle "affaire My Khe", c'est le journaliste américain Seymour Hersh, prix Pulitzer 1970 pour sa divulgation du massacre de My Lai, qui l'évoque dans un article du dernier numéro du New Yorker.

Il révèle notamment, en ce qui concerne My Lai, qu'en dépit des dénégations du Pentagone sur le nombre exact des victimes du massacre, l'enquête militaire menée au niveau de la division Americal fixe le nombre des victimes à 347, chiffre plus de deux fois supérieur à celui qui a été rendu public.

Seymour Hersh précise que sa relation du massacre de My Khe est basée sur le compte rendu complet et jusqu'ici inédit des témoignages donnés à la Commission dirigée par le général William Peers, chargé d'enquêter sur les circonstances du massacre de My Lai. Il précise en outre qu'il a obtenu divers autres documents de sources variées et reçu de nombreux témoignages directs de militaires et d'officiels.

Un ex-G.I. engagé dans l'opération a rapporté avoir dénombré 155 corps, d'autres estimations varient de 60 à 90 victimes, écrit Seymour Hersh.

Dans sa relation de l'attaque de My Khe, le 16 mars 1968, Hersh précise que la compagnie Bravo avait reçu l'ordre d'attaquer My Lai 1, un des hameaux formant le village de Son My,

C'est à peu près au même moment que la compagnie Charlie se lançait à l'attaque de My Lai 4, théâtre du massacre de My Lai.

L'attaque contre My Lai I était cependant annulée à la suite de la mort d'un jeune officier et des blessures subies par sept membres de la compagnie par l'explosion de mines et d'engins piégés.

Au lieu de poursuivre sur My Lai 1, la compagnie Bravo se lançait contre My Khe 4, "petit groupe de maisons durement touchées par la guerre où habitaient peut-être une centaine de femmes, d'enfants et de vieillards."

Hersh rapporte que, d'après les témoignages recueillis, un premier lieutenant donna l'ordre à deux servants de mitrailleuses de sa patrouille de mettre leurs armes en position à l'entrée du hameau.

"Puis, tout à coup, sans explication, un des servants ouvrit le feu, balayant My Khe 4 de sa mitrailleuse, tirant sur ses habitants à l'intérieur de leur maison. Quelques soldats ont ensuite rapporté à la Commission Peers qu'une grenade avait été lancée du village dans leur direction; d'autres ont fait état de tirs isolés.

"Mais personne n'a été blessé, et aucun des "GI's" n'a affirmé avoir personnellement assisté à l'explosion de la grenade. Ils en avaient seulement entendu parler.

"Lorsque les tirs ont cessé, la patrouille, précédé par quatre scouts, est entrée dans le hameau et a ouvert le feu sur les civils vietnamiens et à l'intérieur de leur maison. Le feu était très nourri."

D'après Seymour Hersh, un ex-conscrit, Terry Reid, E Milwaukee, lui a dit au cours d'une interview en mai dernier avoir su alors que des civils avaient été tués. Hersh rapporte ses propos:

"Dès qu'ils ont ouvert le feu, j'ai tout à coup pris conscience que c'était de la folie. Je me suis dirigé vers l'arrière. C'est à ce moment que les tirs ont pris une intensité incroyable. C'était démentiel: tirs de mitrailleuses, explosions de grenades. Je me souviens d'un de mes camarades revenant à l'arrière en disant:

"Nous avons eu 60 femmes, enfants et quelques vieux."

Les séparatistes basques enlèvent un industriel

BILBAO (REUTER) – Des séparatistes basques ont enlevé un industriel de là province de Biscaye, menaçant de le tuer s'il ne réembauche pas 183 ouvriers récemment congédiés de sa société.

L'otage, M. Lorenzo Zambala, directeur général d'une fabrique d'instruments de précision, aurait été tiré hors de sa voiture alors qu'il se rendait à son bureau hier matin.

Une note reçue par le journal de Bilboa Hierro indique que M. Zabala sera "exécuté" si, d'ici 24 heures, les demandes des ravisseurs ne sont pas satisfaites. La note était signée des initiales E. T.A., celles d'une organisation clandestine séparatiste basque.

Les ouvriers dont les ravisseurs réclament la réintégration avaient été congédiés au début du mois dernier pour avoir participé à des arrêts de travail à l'appui de demandes concernant une augmentation de salaire. Le 9 décembre, une douzaine d'employés, parmi lesquels une jeune femme, avaient déclenché une grève de la faim, en signe de sympathie avec les ouvriers.

COLLÈGE FRANÇAIS
185 Ouest Fairmount

– Reconnu d'INTÉRÊT PUBLIC – Membre de l'A.C.Q.
– Mixte – Élèves canadiens-français – Français et autres nationalités.

- INSCRIPTIONS -

* **PRÉ-SCOLAIRE ET PRIMAIRE:**
(Transport des jeunes écoliers par autobus scolaire).

* **SECONDAIRE:**
– Secondaire I : EXAMEN D'ADMISSION pour élèves de 6e année les samedis 22 et 29 janvier de 9 à 12h.
– Secondaire II, III, IV.
– Secondaire V (options littéraires et scientifiques).

* **COLLÉGIAL:**
– Collégial I et II (Préparation au D.E.C. : Diplôme d'Études Collégiales).
CONCENTRATIONS en :
SCIENCES PURES et de la SANTÉ
SCIENCES DE L'ADMINISTRATION
SCIENCES HUMAINES
LETTRES - LANGUES

* **Préparation aux séries A, B, C, D du baccalauréat français.**

Pour renseignements et inscriptions:
272-0754
272-1455
272-3848

VOLS TRANSATLANTIQUES
VERS L'EUROPE
À partir de **$160** aller-retour
Départs pour: Paris - Genève
Zurich - Bruxelles - Amsterdam
Francfort - Londres
Aussi vols aller simple vers l'Europe et de l'Europe à partir de **$100.**
ACAPULCO $175 aller et retour
Liste des vols sur demande
W-W-H-C (CLUB VACANCES)
1411 ave Crescent, Suite 504
Montréal 107,
(514) 849-1159 et 849-6522

VOUS ALLEZ À TORONTO?

À cause des difficultés que subissent les services aériens, la demande d'espace a beaucoup augmenté sur les trains RAPIDO et BONAVENTURE du CN qui voyagent l'après-midi de Montréal à Toronto.

Dans le but de répondre aux besoins des voyageurs, le CN offre des commodités supplémentaires sur ces trains en partance pour Toronto et ce, jusqu'à ce que le service aérien soit rétabli.

Afin de vous assurer une place, le CN vous conseille de faire vos réservations aujourd'hui-même aux guichets de la Gare Centrale.

Les voyageurs qui n'ont pas de réservations pourront être accommodés, si possible.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser **à la Gare Centrale** ou téléphoner **à 877-6550.**

CN

3 derniers jours de Vente à
50% DE RÉDUCTION
Armand Boudrias LTÉE
VOTRE TAILLEUR
6818, PLAZA SAINT-HUBERT
Tél. 273-2851
PLACE BONAVENTURE
Tél. 875-2013

Carrières et Professions

VOIR EN PAGE 9 POUR AUTRES
CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Lakeshore Regional School Board
demande
PROFESSEURS DE FRANÇAIS
LANGUE SECONDE

Qualifications:
- Diplôme d'enseignement
- Expérience désirée
- Préférence aux candidats avec diplôme de la Province de Québec.

Les candidatures doivent être envoyées par écrit en mentionnant qualifications, expérience etc. au:

Directeur du personnel
Lakeshore Regional School Board
450, rue de l'Eglise
Beaconsfield, Qué.

C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT
PROFESSEURS
(chargés de cours)
TECHNIQUES DE LOISIRS 391-354-71

- **Plein Air II . . . 6H/s**
  Description:
  Théorie sur les sujets suivants:
  Camping - Parcours - Orientation - Montagne - Nautisme - Equitation - Aviation - Animation sociale de plein air, etc.
- **Photographie I . . . 8H/s**

Communiquer avec:

M. Bernard Miron
747-6521 poste 298

vendredi le 21 janvier 1972 entre 9h. et 12h.

CARRIÈRE DANS LE PERSONNEL

Une importante entreprise en génie technique et en production est à la recherche de spécialistes de carrière en administration du personnel et en relations industrielles.

Une connaissance parfaite du français et de l'anglais est exigée; une solide expérience et des études au niveau collégial sont souhaitables.

Les candidats auront de la maturité, du potentiel mais surtout ils posséderont une grande dextérité. On accordera une attention toute particulière aux solliciteurs les mieux qualifiés.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae à la
Case 1700, Le Devoir

Les réponse seront traitées confidentiellement.

L'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc
est à la recherche d'un(e)
CHEF DU SERVICE SOCIAL

Aptitudes:
- Maitrise en service social.
- Membre de la Corporation des Travailleurs Sociaux du Québec.
- Expérience minimale de 3 ans en service social hospitalier.

PHYSIOTHÉRAPEUTE

Aptitude:
- Membre de l'Association Canadienne de Physiothérapie.

TECHNICIEN(NE) EN RADIOLOGIE

Aptitudes:
- Membre de la Société Canadienne des Techniciens en Radiologie.
- Membre de la Société des Techniciens en Radiologie médicale du Québec.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Service du personnel
Hôpital Ste-Jeanne d'Arc
3570, rue St-Urbain
Montréal 130
Tél.: 842-6141 postes 281-282

L'Hôpital Rivière-des-Prairies
recherche
DIÉTÉTISTE

Résumé du poste :
Responsable du service d'alimentation et de la coordination des politiques de ce service avec celles des services médico-chirurgicaux. Planifie, organise et dirige le service afin de maintenir et d'améliorer l'état de nutrition des malades et du personnel.

Exigences du poste :
- Membre de la Corporation des Diététistes du Québec.
- Compétence en gestion des services alimentaires.
- Expérience en diétothérapie.

Salaire : En rapport avec l'expérience.

TECHNICIENNE EN ALIMENTATION

Résumé du poste :
Aide à la diététiste en diétothérapie dans l'accomplissement de son travail technique.

Exigences du poste :
- Être diplômée d'un institut familial.
- Posséder 3 années d'expérience récente dans le secteur diétothérapie d'un service alimentaire hospitalier.

Salaire : En rapport avec la classification.

Adresser un curriculum vitae au :

Directeur du personnel
Hôpital Rivière-des-Prairies
7200 est, boul. Gouin
Montréal 476, Qué.

SURINTENDANT DE L'ÉQUIPEMENT

pour compagnie de construction, capable de voir à l'entretien d'une flotte considérable de camions et d'équipement lourd. Expérience dans l'entretien préventif et réparations d'envergure nécessaire. Dépendant directement du gérant général. Poste permanent.

Envoyer curriculum vitae à:
Case 1689, Le Devoir

HÔPITAL DE CHICOUTIMI INC.
recherche
BIBLIOTHÉCAIRE CHEF

- diplôme universitaire en bibliothéconomie.
- devra prendre charge de la bibliothèque de l'hôpital.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Direction du personnel
Hôpital de Chicoutimi Inc.,
Chicoutimi.

DIRECTRICE DE VIE DE GROUPE

FONCTIONS:
- Assumer la responsabilité de l'application du programme de vie à l'intérieur de l'Institution.
- Diriger le personnel éducateur
- Collaborer avec les autres directeurs de service et avec les parents.

EXIGENCES:
- Détenir un diplôme en sciences humaines, reconnu par le Ministère de l'Education et par le Ministère des Affaires sociales.
- Posséder une expérience de 8 à 10 ans dans le domaine de l'éducation.

TRAITEMENT:
Jusqu'à un maximum de $13,000. selon l'expérience et la compétence et basé sur l'échelle de salaire reconnue par le Ministère des Affaires sociales.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en insistant sur leur compétence et leur expérience et en donnant les motifs de leur demande, avant le 19 février 1972 à:

Directrice Générale
Orphelinat St-Joseph
4675 est, rue Bélanger
Montréal 409, Qué.

INGÉNIEURS CIVILS
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Cette société de la Couronne compte deux vacances pour ingénieurs civils, dont l'une à Montréal et l'autre à son siège social à Ottawa. Les candidats doivent posséder au moins trois ans d'expérience en construction d'immeubles ou en des domaines connexes.

L'employeur s'attend que les candidats heureux assument des fonctions qui se rattachent à l'exécution des contrats, à l'examen des plans, à l'évaluation technique et à l'inspection des bâtiments et projets de traitement des eaux-vannes financés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation. Les candidats devront être membre d'associations provinciales d'ingénieurs professionnels ou admissibles à ces organismes.

Les candidats au poste de Montréal doivent avoir une très bonne connaissance des deux langues officielles. Le bilinguisme constituera un atout à l'égard du poste à combler au siège social.

Le traitement sera proportionnel à l'expérience. La Société offre d'excellentes occasions d'avancement et un excellent programme d'avantages aux employés.

Les candidats adresseront leurs demandes d'emploi et de renseignements, en toute confiance, **au Directeur du Personnel, SCHL, siège social, chemin de Montréal, Ottawa, Ontario K1A OP7.**

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE
740 ouest, rue Galt, Sherbrooke (Québec)
ANALYSTE
Division de l'Informatique

Principales fonctions:
- Faire l'analyse de certaines améliorations à apporter au système déjà existant;
- participer à l'analyse fonctionnelle de certaine fonctions à ajouter au système existant;
- participer à la réalisation d'un système mécanisé de gestion financière et budgétaire;
- assurer la maintenance du système.

Qualifications requises:
- Formation universitaire en sciences commerciales ou en informatique;
- expérience d'au moins 2 ans en analyse de système de gestion;
- une connaissance du JCL d'IBM utilisé pour un ordinateur de grande puissance;
- une connaissance du système comptable des organismes d'enseignement serait un atout.

Traitement annuel: de $7,600 à $14,000

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 31 janvier 1972 à:

Monsieur Lucien Carrier,
Responsable des Effectifs,
Service du Personnel,
Commission scolaire régionale de l'Estrie,
740 ouest, rue Galt,
Sherbrooke

DIÉTÉTISTE MÉDICALE

Hôpital de 232 lits. Doit être membre de l'Association Canadienne des Diététistes. Expérience preferable. Bilingue. Fin de semaine libre.

S'adresser au:

Bureau du personnel
HOPITAL MONTFORT
Chemin Montréal
Ottawa, Ont.

SERVICE SOCIAL
Le Service Familial Richelieu-Yamaska
recherche un
DIRECTEUR DE FILIALE à GRANBY
Le poste sera disponible le 7 février 1972.

Qualifications:
- Maitrise en service social
- Membre de la Corporation des T.S.P.
- De préférence, plusieurs années d'experience en service social dont 2 a des postes de responsabilite.

S'adresser à:

Henri Giguère
Service Familial Richelieu-Yamaska
2800, rue Morin
C.P. 430
St-Hyacinthe, Qué.
Tél: (514) 773-8411

---

fonction publique municipale

TECHNICIEN DU PERSONNEL (grade 2)

(Service du Personnel)

Nature de l'emploi
- Travaux comportant l'exécution de tâches assez complexes dans les techniques de l'administration du personnel (recrutement, classification, relations de travail, etc. . . .)

Qualités requises
- Avoir complété une 11e année d'études et avoir suivi des cours en relations industrielles, en psychologie industrielle, en orientation professionnelle ou autres domaines appropriés. Environ cinq ans d'expérience pratique dans un domaine de l'administration du personnel. Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais. (Toute combinaison d'études et d'expérience jugée suffisante pourra aussi être considérée).

Conditions de travail
- Excellente possibilité de carrière avec un organisme offrant une bonne sécurité d'emploi et des avantages sociaux généreux. Echelle de salaire : $9,265 - $10,815.

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer au **Service du Personnel, Hôtel de Ville, chambre 416 ou par téléphone au numéro 872-3236 ou 37.**

VILLE DE MONTRÉAL

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE
740 ouest, rue Galt, Sherbrooke (Québec)
PROGRAMMEUR
Division de l'Informatique

Principales fonctions:
- Faire la programmation à partir des spécifications de programmation fournies par l'analyste;
- rédiger la documentation des programmes développés;
- participer à la programmation d'un système mécanisé de gestion financière et budgétaire.

Qualifications requises:
- Formation collégiale avec spécialité en informatique;
- connaissance du JCL d'IBM;
- connaissance du langage COBOL et du langage ASSEMBLER.

Traitement annuel: de $5,300 à $9,000

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 31 janvier 1972 à:

Monsieur Lucien Carrier,
Responsable des Effectifs,
Service du Personnel,
Commission scolaire régionale de l'Estrie,
740 ouest, rue Galt, Sherbrooke (Québec)

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE JEAN-TALON

Offre d'emploi

POSTE : DIRECTEUR GÉNÉRAL

au sens de l'article 204 de la loi de l'Instruction Publique, tel que modifié par la loi # 27-1971.

Critères d'admissibilité :

1. Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent;
2. Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
3. Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement;
4. Une expérience de trois (3) ans au niveau 1 de cadre (directeur de service) ou l'équivalent.

Salaire : Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur "curriculum vitae", pour le 24 janvier (cachet de la poste) à :

Case 1681, Le Devoir

N.B. Mentionner sur l'enveloppe le numéro du concours (72-1) ainsi que "personnelle et confidentielle".

STAGIAIRES
Étudiants comptables de niveau de 2e à 5e année

demandés par bureau de C.A.
Bonnes conditions de travail.

Cloutier, Fontaine, Croteau & Associés
comptables agréés
Demander Yvon Séguin, C.A.
849-9281

CARRIÈRE DANS LA VENTE

Important manufacturier de matériaux de construction recherche un candidat dynamique pour assumer les responsabilités de vendeur au téléphone avec d'excellentes chances d'avancement. Très bon salaire.

Qualifications requises:
- Formation universitaire ou 12e année avec toute autre combinaison d'expérience et d'instruction jugée suffisante pour remplir les fonctions.
- Bonne connaissance du français et de l'anglais.
- Homme ambitieux et esprit d'initiative.

Les demandes traitées de façon confidentielle devront être adressées à :

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION MacMILLAN, BLOEDEL LTÉE
Gérant des ventes
C.P. 650, Montréal 101, P.Qué.

Chef département comptabilité

LE POSTE:
Administrer toutes les opérations comptables d'une compagnie manufacturière. Motiver et diriger 4 commis. Voir à la bonne utilisation de la machine comptable. Préparer tous les rapports de gestion pour la direction, la banque, les gouvernements.

LE CANDIDAT:
Bilingue, jeune, dynamique, C.A. ou C.G.A., ou l'équivalent, capable de diriger son personnel. C'est un travailleur efficace et ambitieux.

ADRESSER VOTRE CURRICULUM VITAE

CEGIR **Dossier S 320**
Cité du Havre
Aile = 2
Montréal 103

---

université du québec
institut national de la recherche scientifique

"Le Centre de l'Energie (CREN) de l'INRS, Université du Québec, a un certain nombre de postes à combler immédiatement et pendant l'été prochain. Ces postes sont ceux de professeurs, d'assistants de recherche (ayant leur Ph. D. ou seulement leur M.Sc. ou seulement leur B.Sc.) et de techniciens de laboratoire.

Les activités du Centre se trouvent dans les lasers, la physique des plasmas, les arcs électriques, les ondes de choc et les dommages des matériaux sous bombardement de rayonnement et de particules. De l'expérience dans ces domaines serait un avantage.

Le Directeur
CREN, INRS
C.P. 1020
Varennes, Québec.

COLLÈGE DE ROSEMONT
C.E.G.E.P.
Offres d'emplois
POSTES PROFESSIONNELS

I ANIMATEUR PÉDAGOGIQUE
(Responsable de la recherche)

Fonction
Promouvoir, coordonner et suivre les innovations et expériences pédagogiques reliées au renouveau continu de la pédagogie, évaluer les expériences pédagogiques, assurer la recherche, la documentation et l'information nécessaires au développement de nouveaux secteurs.

Qualifications requises
Diplôme universitaire du premier cycle nécessitant au minimum seize (16) années d'études (étude en docimologie souhaitable) et un minimum de trois (3) ans au niveau collégial ou expérience jugée équivalente.

II RESPONSABLE DE L'AUDIO-VISUEL

Fonction
Organiser les services audio-visuels et en assurer le fonctionnement efficace, collaborer avec le responsable de la bibliothèque à la classification des documents audio-visuels et à l'établissement d'un système de prêt adapté aux besoins de la clientèle.

Qualifications
Diplôme universitaire de premier cycle nécessitant au minimum seize (16) années d'études avec spécialisation en audio-visuel. Expérience au niveau collégial souhaitable.

III BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL (LE)

Fonction
Organiser et assurer le bon fonctionnement de l'audio-vidéothèque.

Qualifications
Détenir en bibliothéconomie un diplôme universitaire terminal dont l'obtention requiert au moins seize (16) années d'études. Études en audio-visuel terminées, en cours, projetées ou expérience pertinente.

TRAITEMENT : Selon les normes du ministère de l'Éducation compte tenu de la scolarité et de l'expérience.

Le curriculum vitae des candidats devra être reçu au plus tard le vendredi 4 février 1972, à 17:00 heures, à l'adresse suivante :

Secrétaire général
Collège de Rosemont
6400, 16ième avenue
Montréal (408e)
Tél. : 376-1620 poste 213

À l'Esquire

Burton sans Taylor

par Gilles Archambault

Je n'ose me demander ce qui se passe au DEVOIR. On enlève le père que je suis au foyer que j'ai pour le cataputer à l'Esquire Show Bar, à deux pas de cet antre de plaisirs défendus qu'était le Chez Paree! O valeurs bourgeoises et capitalistes où donc aboutirez-vous? Alors donc, je me suis rendu, mardi le 18, en ces lieux que visita, il y a quelques semaines, Roland Raasan Kirk. Cette fois, c'est Gary Burton qui s'y produit.

Il ne vous est certes pas indispensable de savoir que j'ai entendu le sieur Burton, à London, England, en juillet dernier, mais je vous le dis quand même, ça me flatte. A ce moment-là, le vibraphoniste m'avait semblé assez peu inspiré, se fiant un peu trop à ses deux guitaristes qui, d'ailleurs, privilégiaient un peu trop nettement le rock. A mon goût bien sûr, car le nombreux auditoire du club de Ron Scott (une très grande salle) n'était manifestement pas du même avis.

L'Esquire Show Bar a des dimensions plus modestes. Ce qui plus est, mardi, les fans se faisaient plus rares. A peu près 80 d'entre eux s'étaient déplacés pour entendre celui que l'on considère avec Bobby Hutcherson peut-être comme le plus digne successeur de Milt Jackson. 80 amateurs, mais 80 amateurs fervents qui ne camouflaient pas leur approbation.

Techniquement, le jeu de Gary Burton m'a toujours emballé. Son utilisation des quatre mailloches, l'impression qu'il donne toujours de chercher et de trouver des idées aussi nombreuses qu'éclatantes m'éblouit. A l'Esquire Show Bar, Burton était très en forme, très détendu et bien entouré par trois musiciens, dont ni le nom ni le jeu m'étaient familiers. Le pianiste surtout jouait avec entrain et inspiration. Il est bien sûr que j'ai regretté qu'il s'exécute sur un piano Fender Rhodes, mais enfin, c'est la mode actuellement. Puisque même Bill Evans n'a pu résister à cet engouement passager, on l'espère, pourquoi en faire grief à ce pianiste grimaçant et sympathique?

Si vous êtes un adepte de Gary Burton, n'hésitez pas à vous rendre à la boîte de la rue Stanley, vous aurez droit à un concert plus qu'honnête. Je ne crois pas quant à moi que ce musicien soit de ceux qui comptent ou compteront dans l'histoire du jazz. Ce n'est ni Coltrane, ni Dolphy, ni Rollins. Mais je peux me tromper, c'est évident, et puis ce n'est pas tous les soirs qu'on souhaite lire Shakespeare, les "minores" ont aussi leur importance. La semaine prochaine en tout cas, c'est le Modern Jazz Quartet qui investit l'Esquire, suivi de Herbie Hancock et de Pharoah Sanders...

A l'immigration

QUEBEC – Le ministre de l'immigration du Québec, M. François Cloutier, a annoncé la nomination de M. René Didier au poste de directeur général de l'adaptation au ministère de l'immigration. M. Didier remplace, à ce poste, M. Gino Silicani, qui a réintégré ses fonctions à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

L'OSM se contente d'un feu de paille

par Jacques Thériault

Ne nous leurrons pas! En choisissant de jouer "Credendum" (1955) de l'Américain William Schuman et le "Concerto pour piano no. 2" (1968-69) du Suisse Frank Martin, l'Orchestre Symphonique de Montréal tente de prouver à ses abonnés qu'il s'intéresse aux musiques d'aujourd'hui, mais il n'en est rien.

Ces deux oeuvres figuraient au programme de mardi soir, en compagnie de la septième symphonie de Dvorak. Et, en y réfléchissant, on arrivait facilement à la conclusion que ces deux "contemporains" ne suscitaient pas plus notre curiosité que l'auteur de la symphonie du "Nouveau Monde". Quelle ruse diabolique en effet et quel manque d'éclectisme que d'avoir présenté ces pages gonflées d'ambition! Car, en admettant même que Schuman et Martin soient des musiciens distingués et sérieux, soucieux des constructions et de la couleur orchestrale, ils restent l'un et l'autre en marge de l'évolution de la musique actuelle, comme séquestrés par l'évocation sans cesse reprise de quelques images obsessionnelles. Surtout en ce qui concerne Schuman dont le disque a déjà diffusé plusieurs oeuvres symphoniques.

De la part de l'OSM, cette attitude finit par devenir irritante. Parce qu'on ne joue jamais (ou exceptionnellement) des créateurs comme Boulez, Ligeti, Maderna, Messiaen, voire même Webern ou Copland. Parce qu'on donne encore une image très approximative, très incomplète, assez bizarre de ce qu'on a écrit au cours des trente dernières années. Le public a le droit de connaître mieux, d'avoir un meilleur échantillonnage.

Pour diriger ces oeuvres, on avait fait appel au chef attitré de l'Orchestre Symphonique de Cincinnati, Thomas Schippers. Avec beaucoup de fougue et non moins de chaleur, il a doté chacune des pages en présence d'une vie singulière. Il en a été de même avec le pianiste viennois Paul Badura-Skoda qui a joué le deuxième concerto de Martin en première nord-américaine. Mais, je suis certain qu'ils auraient pu donner une meilleure image de leurs talents dans un programme plus substantiel.

En définitive, ce sont les musiciens de l'OSM qui ont paru les plus enthousiastes. Certains d'entre eux, chez les bois et les cuivres (notamment dans l'ouvrage de Martin), méritent d'être félicités pour leur cohérence, la qualité de leur jeu, leur spontanéité et leur justesse. Mais, on rêve au jour où on leur demandera de déployer leur énergie dans un programme qui évoque autre chose qu'un feu de paille.

LA LUNE

Beaucoup de questions sans réponse

HOUSTON (d'après AP) – A la fin de la troisième conférence annuelle sur la lune qui s'est tenue à Houston la semaine dernière, les hommes de science du monde entier n'ont toujours pas réussi à répondre à plusieurs questions fondamentales concernant le satellite de la terre.

Les 600 spécialistes qui étaient présents ignorent encore d'où vient la lune et comment elle s'est formée. Ils ne savent pas son âge ni si elle recèle de l'eau, si elle a un noyeau central ou s'il y a encore des volcans actifs.

Par contre, on a fait beaucoup de chemin depuis trois ans, alors qu'on se demandait encore sérieusement si les roches lunaires ne risquaient pas de s'enflammer au contact de l'oxygène ou si les vaisseaux lunaires n'allaient pas sombrer sans retour dans une mer de poussière impalpable.

Les hommes de science, en effet, s'accordent maintenant pour dire qu'il n'y a pas de vie sur la lune: le processus de cette évolution a en effet été interrompu bien avant que les constituants biologiques de base aient pu se former.

Tous reconnaissent aussi que la lune a déjà été sous forme liquide puisqu'on a retrouvé les restes de la "croûte" formée lors du refroidissement. De même il est indubitable que des tremblements de lune continuent de se manifester. Ils sont pourtant très faibles parce qu'ils sont causés par la terre qui provoque des sortes de "marées" dans la croûte lunaire.

De même, on s'entend pour dire que l'évolution géologique de la lune a probablement cessé il y a environ trois milliards d'années, si on néglige l'érosion causée par les météorites. La terre, avec ses tremblements de terre et ses volcans est au moins un million de fois plus active que son satellite.

Il y a trois sortes de roches fondamentales sur la lune. Sur la terre, il y en a des centaines. Ces roches sont soit des anorthosites (riches en aluminium, restant de la croûte lunaire), soit des basaltes, soit une roche qu'on nomme "kreep".

Malgré des études acharnées de la part de milliers de spécialistes un peu partout dans le monde, on n'a pas encore réussi à déceler laquelle des trois théories "traditionnelles" de l'origine de la lune est la vraie. Toutes trois restent présentement des candidates possibles à ce titre. Toutes, en même temps, présentent des difficultés non encore résolues.

En somme, la lune pourrait bien être une planète jumelle de la terre, fondée en même temps par l'agglomération de débris interstellaires. Elle pourrait aussi avoir été formée ailleurs dans le système solaire avant d'être capturée par le champ d'attraction terrestre. Enfin, elle pourrait être un morceau de notre planète qui se serait détaché à la suite de quelque catastrophe et qui serait demeuré en orbite.

La plupart des hommes de science estiment que la lune date de l'origine du système solaire, il y a environ 4.6 milliards d'années. On n'a encore retrouvé aucune roche aussi vieille et on doute même d'en trouver un jour. Quoi qu'il en soit, on a déjà retrouvé des morceaux d'anorthosite vieux de 4 milliards d'années, ce qui bat tous les records des roches terrestres.

Les 600 sélénologues qui ont participé à la conférence de Houston, la semaine dernière, semblent aussi moins enclins qu'autrefois à proposer des théories ambitieuses: les faits que l'on connaît maintenant sont incomparablement plus nombreux et peu d'hommes de science veulent courir le risque de proposer une théorie que leurs confrères pourraient aussitôt réfuter avec des arguments solides.

"La lune est bien plus compliquée qu'on ne le croyait avant d'y aller", concluait M. Paul Gast, un spécialiste de l'Agence spatiale.

Mars est plus aplati aux pôles

MOSCOU (AFP) – Les deux sondes soviétiques Mars 2 et Mars 3, qui tournent depuis près de deux mois autour de la Planète Rouge, révèlent que Mars est plus aplatie aux pôles que prévu et cela d'au moins 50 pour cent par rapport aux valeurs généralement admises jusqu'à présent, a annoncé hier le journal moscovite "Russie Soviétique".

Ce sont les variations assez considérables des orbites des deux sondes martiennes qui ont permis aux savants soviétiques d'arriver à cette conclusion. En moins d'un mois, par exemple, le périastre (le point le plus proche de la surface de Mars) de Mars 2 a diminué de 100 milles.

Carrières et Professions

Fonction publique Canada — Public Service Canada

THÉRAPEUTE EN ERGOTHÉRAPIE

$6,600 - $7,250

FONCTIONS : Sous la surveillance du chef de la formation des détenus, dispenser le traitement dans un Service d'ergothérapie d'un Centre médical régional de 65 à 140 lits, y compris les patients qui subissent un traitement psychiatrique.

QUALITÉS: Études secondaires terminées avec succès (11e ou 12e, selon les normes provinciales) et diplôme conféré par une école reconnue d'ergothéraphie, y compris l'internat prescrit; connaissance manifeste de la théorie, de la pratique et des techniques de l'ergothérapie.

Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage et du français et de l'anglais.

Service Pénitentiaire Canadien
Centre Médical Régional
LAVAL, P.Q.

Veuillez remplir une demande d'emploi (PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de Main-d'Oeuvre du Canada, aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, faites parvenir à :

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA,
PLACE DU CANADA, SUITE 1360,
1010 OUEST, RUE LAGAUCHETIÈRE,
MONTRÉAL 101, P.Q.

Mentionner le numéro 72-M16 (OP 2)

AVOCAT

Une importante entreprise canadienne de services, jouissant d'une réputation dans le domaine financier, tant au Canada que sur la scène internationale, recherche un avocat qui secondera son conseiller juridique principal en ce qui concerne les affaires de la division internationale.

Poste à Montréal.

Le candidat choisi aura le statut de conseiller juridique; il aura à se prononcer sur une vaste gamme de problèmes d'exploitation et de situations dans le cadre des activités internationales de la compagnie. A l'occasion, il devra voyager à l'étranger.

Les candidats devront avoir déjà eu à débattre des problèmes juridiques au sein d'une entreprise et il est préférable qu'ils possèdent une bonne connaissance générale des transactions financières. Ils devront avoir travaillé pendant trois ans au moins avec des entreprises ou dans le monde des affaires.

Les candidats doivent être inscrits au tableau de l'ordre des avocats d'une des provinces du Canada.

Le salaire offert est très intéressant et les possibilités d'avancement à l'intérieur de la compagnie sont excellentes.

Toutes les offres de service seront examinées, avec toute la discrétion voulue. Elles devront faire état, en détail, de l'instruction, de l'expérience et de l'évolution des salaires du candidat ainsi que de tous les renseignements personnels qu'il jugera bon d'y inclure. Les enveloppes doivent porter la mention "Dossier no 176" et être adressées à

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5, place ville marie, montréal 113

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

DEMANDE

1 CHARGÉ DE PROJET EN PROGRAMMATION D'APPLICATIONS

LA FONCTION
Sous la direction du chef de la division de l'analyse technique et de la programmation, participe à la réalisation de projets de traitement électronique de l'information et supervise le travail de quelques programmeurs.

L'EMPLOYEUR
Une entreprise d'assurance-vie qui désire intégrer au maximum le traitement des données de ses opérations et utiliser son ordinateur comme un outil de gestion.

LES QUALIFICATIONS
Le candidat devra posséder:

1- une solide formation générale;

2- au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de la programmation;

3- une excellente connaissance des langages PL/1 et Assembler;

4- une bonne connaissance du français et de l'anglais;

5- de la maturité, de l'entregent, de l'ambition et un sens poussé de l'organisation.

La connaissance de la technique des tables de décision et de SCØT serait un atout précieux.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL
Les défis sont nombreux et de taille, le salaire est intéressant, l'emploi est stable et les avantages sociaux sont généreux.

LE LIEU DE TRAVAIL:
Lévis

Les candidat (e) s intéressé (e) s sont prié (e) s de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur du personnel
L'Assurance-Vie Desjardins
200, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec)

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

DEMANDE

DES ANALYSTES·PROGRAMMEURS

LA FONCTION
Selon les techniques de la systématique et les standards de SCOT, participe à la mise en oeuvre de systèmes de gestion et de traitement automatisés.

L'EMPLOYEUR
Une entreprise d'assurance-vie qui désire intégrer au maximum le traitement des données de ses opérations et utiliser son ordinateur comme un outil de gestion.

LES QUALIFICATIONS
Le candidat devra posséder:
1- de 2 à 3 années d'expérience dans le domaine de l'informatique et de la conception de systèmes.

2- une très bonne formation générale, de préférence dans une discipline scientifique,

3- de la maturité, de l'entregent, de l'ambition, un fort esprit de synthèse et un sens poussé de l'organisation.

La connaissance de la technique des tables de décision et de SCOT serait un atout précieux.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL
Les défis sont nombreux et de taille, le salaire est intéressant, l'emploi est stable et les avantages sociaux sont généreux.

LE LIEU DE TRAVAIL:
Lévis

Les candidat (e) s intéressé (e) s sont prié (e) s de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur du personnel
L'Assurance-Vie Desjardins
200, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec)

ADMINISTRATION - GÉNIE

Mécanique & Électrique
Traitement initial jusqu'à $18,000

Le Défi
Diriger et coordonner toutes les activités de génie, de "design", d'installation et d'entretien des systèmes mécaniques et électriques mis en opération dans plusieurs immeubles situés à travers le Québec. Secondé par un personnel technique d'environ quinze personnes, le candidat choisi sera responsable des spécifications ainsi que de la documentation des divers travaux exécutés par ses subordonnés ou par l'entremise de conseillers. Il jouera également un rôle vital dans les diverses négociations reliées à chaque projet. Lieu de travail : Montréal.

Les Candidats
Bilingues et ingénieurs en mécanique ou en électricité, ils possèdent de cinq à dix ans d'expérience pertinente, acquise de préférence au sein d'une firme d'entrepreneurs ou d'ingénieurs-conseils. Gestionnaires habiles et ayant une facilité à communiquer, ils peuvent assurer la bonne marche d'une gamme variée de projets en mécanique et en électricité. Ils sont capables d'élaborer des budgets complexes et de contrôler les sommes considérables qui leur seront allouées. Ils voient dans ce poste clé une occasion d'utiliser pleinement leurs ressources administratives au sein de l'une des plus importantes sociétés canadiennes.

Vous référant au dossier DS12-11-576F, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à monsieur David Soles, suite 835, 1, Place Ville Marie, Montréal.

P. S. ROSS & ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL • QUÉBEC • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG
CALGARY • VANCOUVER • HALIFAX • LONDRES

Représentés dans la plupart des villes importantes, à l'échelle mondiale

Fonction publique Canada — Public Service Canada

AGENT DES PROGRAMMES SPÉCIAUX

$14,988
-
$17,031

Service canadien des pénitenciers

Ministère du Solliciteur général

Ottawa

Le Service canadien des pénitenciers offre un poste à toute personne expérimentée, titulaire d'un diplôme universitaire en sciences humaines et qui s'intéresse à l'incarcération de groupes particuliers de détenus comme les délinquantes, les personnes trouvées coupables de délits aux termes des lois sur la drogue, etc. De par sa nature, ce poste peut être très intéressant pour une femme.

Le titulaire devra :
- apprécier la politique, les procédures et les programmes actuels;
- proposer des modifications à l'égard de ces groupes particuliers de détenus, lancer des programmes pilotes à l'intention de tous les détenus et participer à leur mise en oeuvre;
- entretenir des contacts avec des représentants du secteur privé et des gouvernements provinciaux et étrangers qui s'intéressent aux programmes à l'intention des détenus et d'autres groupes particuliers;
- proposer des programmes de formation du personnel et y participer.

Les intéressés doivent présenter leur demande sur la formule PSC 367-401, "Demande d'emploi", qu'ils peuvent se procurer dans les bureaux de poste, les Centres de main-d'oeuvre du Canada et les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et la faire parvenir à l'adresse suivante :

AGENT DE DOTATION EN PERSONNEL
CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A OM7

Référence à rappeler : concours n°72-491-1.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BRASSARD Claude. A Sorel le 18 janvier 1972 à l'âge de 57 ans, est décédé, Claude Brassard, époux de Laurette Perreault et père de Lise (Mme Jacques Blanchard) Robert et Marcel. Frère de Guy, Yves et Gisèle. Les funérailles auront lieu vendredi le 21 janvier le convoi funèbre partira du Salon Lefebvre rue Prince, Sorel pour se rendre à l'église St-Pierre où le service sera célébré à 11.00 heures. A.M. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KANDER Wolfgang. Au Montreal General Hospital, le 17 janvier 1972 à l'âge de 50 ans, est décédé, Wolfgang Kander, époux bien-aimé de Gretchen Moore. Père de Christopher et Erika. Les funérailles auront lieu jeudi le 20 janvier à 10:00 heures en la Chapelle Wray, Walton, Wray, 1234 rue de la Montagne. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons au Coronary Disease Project du Montreal General Hospital seraient appréciés

LAPLAINE Lucina. A Montréal, le 18 janvier 1972, à l'âge de 85 ans, est décédée, Mme veuve Odilon Laplaine née Lucina Lafrance. Les funérailles auront lieu vendredi le 21 janvier. Le convoi funèbre partira du Salon Lorenzo Neveu, No. 7766 rue St-Hubert, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de Ste-Thérèse de Blainville, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORISSET François. A Québec, le 19 janvier 1972 à l'âge de 79 ans, est décédé, M. François Morisset, président de J. B. Laliberté et de Morisset Automobile Inc., époux de Dame Juliette Bourgault, demeurant 440 chemin Ste-Foy, Québec. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants, son gendre et sa belle-fille Dr. et Mme Denis (Gendron (Madeleine) M. et Mme Jacques Morisset (Claire Taschereau), le Père Paul Morisset, S. J., ses petits-enfants: M. et Mme James O'Reilly (Michèle Gendron) Pierre et Hélène Gendron, Louise, Suzanne, Lucie et Jean-François Morisset, sa soeur, ses beaux-frères et belles-soeurs: Sr. Marguerite Morisset de la Congrégation des Soeurs du Bon-Pasteur, Mme Louis Morisset, Mlle Berthe Bourgault, M. et Mme Lucien Bourgault de Port Charlotte Floride, M. et Mme J. M. Amyot d'Ottawa. Les funérailles auront lieu vendredi le 21 janvier. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire Cloutier Limitée No 975 avenue Marguerite-Bourgeois à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Chemin où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de Belmont, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p. compensez les offrandes de fleurs par un don à l'Institut de Cardiologie de l'hôpital Laval de Québec.

SIMARD Gérard. A Montréal, le 18 janvier 1972, est décédé le juge Gérard Simard, époux de feu Louise Amiot. Père du Commandant Pierre Simard, Mlle Francine Simard, Gullain et Gabriel. Les funérailles auront lieu samedi le 22 janvier. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers Ltée. No. 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Pirère de ne pas envoyer de fleurs.

Les enseignants torontois: 10 h. de cours de plus par semaine qu'à Montréal

par Gérald LeBlanc

Au secondaire, les enseignants donnent de 30 à 34 périodes de cours par semaine à Toronto, comparativement à une moyenne de 20 à 24 à Montréal. Les étudiants torontois reçoivent également plus de cours que leurs homologues montréalais, 40 contre 35.

Voilà une des conclusions se dégageant d'études comparatives effectuées par MM. Gérard Barbeau et Gilles Lafrance, directeur général et directeur du contrôle budgétaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

Selon les informations recueillies par M. Barbeau, il n'existe pas de ratio du nombre d'élèves par enseignant à Toronto. En plus d'avoir en moyenne une dizaine de périodes de plus que leurs collègues montréalais, les professeurs torontois font plus de surveillance et de travail d'encadrement que ceux de Montréal.

M. Barbeau ajoute cependant, à la décharge des enseignants montréalais, que les programmes de Toronto sont plus stables que ceux d'ici et que les enseignants n'ont pas à s'adapter continuellement à de nouvelles méthodes.

"Chez nous depuis une dizaine d'années, dit-il, c'est le tourbillon du changement et du recyclage continuel. L'enseignant qui doit se familiariser avec de nouveaux manuels et programmes ainsi qu'avec de nouvelles méthodologies, se retrouve continuellement dans la position du professeur qui enseigne pour la première fois."

En plus de Toronto, la comparaison a également porté sur les commissions scolaires de Détroit et de Philadelphie. Il en ressort que la CECM consacre 71.2% de son budget total en salaires versés (y compris les bénéfices marginaux), comparativement à 74.6% pour Toronto, 78% pour Philadelphie et 80% pour Détroit.

La proportion du budget total consacrée aux salaires des enseignants est à peu près la même dans les quatre commissions scolaires comparées. Il existe cependant des différences marquées quant au personnel de soutien (administratif, technique et de secrétariat) qui est beaucoup plus considérable dans les commissions américaines: 6.01% du budget total à Détroit 5.26% à Philadelphia, 2,47% à la CECM et 1.90% à la CECM. De plus, d'après les normes du ministère de l'éducation, la CECM ne devrait consacrer que 1.45% de son budget à ce secteur.

C'est le contraire qui se produit pour le personnel de direction où la CECM vient en tête avec 5.15% de son budget, suivie de Toronto avec 4.39% Détroit 4,33% et Philadelphie avec 3.43%

MM. Barbeau et Lafrance tientent cependant à souligner que, d'une part, leurs études sont incomplètes, et que, d'autre part, il n'est pas facile de comparer les diverses commissions scolaires à cause des différentes méthodes de classification des postes et de comptabilité qui y sont utilisées.

Il est clair cependant que dans les quatre cas étudies, les problèmes financiers deviennent de plus en plus sérieux. A Philadelphie, où il faut un référendum pour augmenter les taxes ou effectuer des emprunts, on prévoix devoir fermer des écoles avant la fin du second semestre, faute d'argent.

M. Barbeau considère qu'à la CECM, les problèmes les plus urgents sont le rattrapage à assurer aux milieux défavorisés (on dépense beaucoup plus aux USA pour ce secteur), la formation professionnel qui se cherche toujours et l'enseignement de la langue seconde. Ce dernier sujet fera d'ailleurs l'objet d'une étude que la CECM rendra publique sous peu.

Quant à la restructuration scolaire, M. Barbeau souhaite qu'on prenne une décision bientôt. Depuis le projet de loi 62 en 1969, les commissions scolaires de l'Ile vivent, selon lui, dans un état d'attente qui empêchent la réalisation de projets de langue haleine.

De son côté, il préfère faire comme si la restructuration n'arrivera pas avant 1975 et planifier pour la CECM telle qu'elle existe présentement.

Après le rapport Wright

Les Franco-Ontariens continuent de réclamer leur sous-ministre

Tout en étant encouragée par l'ensemble des recommandations du rapport Wright, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) déplore le rejet de sa demande d'un sous-ministre de l'éducation pour les francophones.

Rendu public, hier, le rapport intérimaire de la Commission d'enquête sur l'enseignement post-secondaire en Ontario, sous la présidence de M. Douglas Wright, consacre un chapitre aux mesures à prendre pour permettre aux Franco-Ontariens de rattraper le retard qu'ils accusent quant au degré de scolarisation.

On y recommande d'offrir en français tous les cours actuellement dispensés en anglais dans les collèges et universités de l'Ontario, y compris les cours de recyclage et d'éducation permanente.

L'AFCO, qui se réjouit de cette recommandation, considère cependant que l'absence de responsable du secteur français au ministère de l'éducation est en grande partie responsable du retard des Franco-Ontariens. Sans la présence d'un sous-ministre exclusivement consacré à ce secteur, l'ACFO considère qu'il sera difficile d'assurer la coordination et le leadership qui permettront au secteur français de rattraper son retard.

Quant à ce retard, on fait remarquer que ce n'est que depuis quatre ans que les francophones bénéficient d'écoles secondaires subventionnées par le secteur public.

Convaincue que tout est à faire dans le domaine de l'enseignement collégial aux francophones – des 20 collèges communautaires en Ontario un seul (Algonquin) ouvre ses portes aux francophones –, l'AFCO se demande s'il vaut mieux ouvrir un collège entièrement français ou ouvrir les portes de trois ou quatre collèges aux francophones.

Si l'on ne nomme pas de sous-ministre pour les francophones, l'ACFO continuera son rôle de leadership sur les questions scolaires. On considère cependant qu'il s'agit là d'un rôle appartenant en propre au gouvernement.

C'est ainsi qu'à Sturgeon Falls, par exemple, l'ACFO a dû dépêcher des conseillers pour aller expliquer aux gens leurs droits selon la législation scolaire en Ontario.

L'ACFO a d'ailleurs fait parvenir une facture au gouvernement pour ce travail de suppléance. On ne sait pas encore si le gouvernement l'acceptera ou non.

Les futurs médecins désirent s'expliquer

Les étudiants de 4ème année des facultés de médecine de Sherbrooke, Laval et Montréal demandent une rencontre avec le Collège des Médecins du Québec afin d'expliquer leur opposition au nouveau règlement qui les obligent à pauser un examen du Conseil médical du Canada

Les étudiants de Montréal, qui ont déjà tenu une journée d'étude pour protester contre ce règlement, ont maintenant l'appui de leurs confrères de Sherbrooke et de Laval. Les étudiants de McGill ne se sont pas encore prononcés mais ils ont formé un comité et un référendum sera tenu sous peu.

Un comité, représentant les étudiants des trois universités francophones, a fait parvenir, hier un télégramme aux directeur et régistraire du Collège, les docteurs Gustave Gingras et Augustin Roy. On y sollicite une rencontre avec les 22 gouverneurs du Collège.

On a également fait parvenir, aux gouverneurs, une lettre résumant la position des étudiants de 4ème année telle qu'est posée dans un texte publié dans le Devoir du 11 janvier 1972.

Les étudiants s'opposent à un règlement qui lierait la pratique de la médecine au Québec à un seul examen, celui du Conseil médical du Canada. La compétence d'un médecin devrait plutôt dépendre d'une évaluation continue de l'étudiant tant à l'université que dans les hôpitaux où il a travaillé durant ses dernières années d'études.

On recommande en conséquence de suspendre le dit règlement et de créer un comité consultatif chargé de "faire l'autocritique de la licence du Conseil médical du Canada" et d'étudier l'ensemble du problème de l'évaluation d'un candidat en médecine.

Une réponse à M. Saint-Pierre

Le Parti québécois n'acceptera jamais le bill 28 sans politique linguistique

par Gérald LeBlanc

Considérant que, dans sa forme actuelle, le bill 28 fait de Montréal un district bilingue au niveau des structures scolaires, le Parti québécois ne peut accepter de le faire adopter sous aucune considération.

C'est ce qu'a déclaré, hier, au Devoir, le responsable du secteur de l'éducation pour le PQ, M. Claude Charron, en réponse à l'alternative posée par le ministre de l'éducation: le bill 28 sans politique linguistique ou pas de restructuration scolaire avant 1975.

Cette alternative, selon M. Charron, est fausse dès le départ puisque le projet de loi 28 contient déjà une politique linguistique, celle du statut égal pour le français et l'anglais. Il fait remarquer qu'un amendement de son parti a été écarté par le président de la Chambre parce que "contraire à l'esprit du bill 28 qui ne privilégie aucune des deux langues officielles".

Ne pouvant accepter de voir consacrer dans une loi le statut bilingue de Montréal le Parti québécois continuera de s'opposer à l'adoption du projet de loi 28 même si cela signifie un retard pour la restructuration scolaire à Montréal.

Quant à la possibilité de changer les règlements de l'Assemblée nationale pour empêcher les péquistes de bloquer l'adoption du bill 28, M. Charron considère cette attitude du gouvernement très flatteuse pour le PQ. C'est la répétition, selon lui, de la bataille de David face à Goliath.

Considérant que les 7 péquistes n'ont ete qu'un faible reflet de l'opposition de la majorité francophone à une loi qui dénierait au français son statut prioritaire au Québec, M. Charron trouve malhabile la stratégie gouvernementale telle qu'exposée par M. Saint-Pierre.

"Ce n'est pas le règlement de la Chambre, a-t-il ajouté, qui a battu le bill 28 mais bien l'opposition populaire à un district bilingue. Un nouveau règlement qui "désoutillerait" l'opposition parlementaire ne ferait qu'inciter l'opposition extra-parlementaire à prendre la relève. Et c'est quand ils font ça que les gouvernements se suicident."

Selon M. Charron, il serait facile pour le gouvernement de modifier le bill 28 sans avoir à englober toute la politique du français au Québec. Il suffit, selon lui, de faire du français la langue des communications au niveau administratif et de réserver l'accès à l'enseignement en anglais aux Québécois de langue anglaise.

Sans ce minimum, le Parti québécois boycottera le bill 28 au début de la prochaine session, le 6 mars prochain, comme il l'a fait à la fin de la dernière en décembre 1971.

M. Charron considère par ailleurs qu'il est possible de procéder immédiatement, par décrets et par règlements, à la correction des injustices les plus criantes du système scolaire actuel sur l'Ile de Montréal.

"Retenons, a-t-il conclu, de l'ultimatum de M. Saint-Pierre un signe de fatigue plutôt qu'un entêtement et une envie de changer de position. Envie que de plus en plus de gens partagent pour lui."

Le certificat de vaccination ne sera plus exigé

OTTAWA (CP) – A l'instar des Etats-Unis et du Royaume-Uni, le Canada n'exigera plus des touristes et des immigrants la présentation d'un certificat de vaccination anti-variolique. Les Canadiens qui voyageront à l'étranger seront également dispensés de présenter un tel certificat.

Les autorités du ministère fédéral de la santé font cependant observer qu'il sera quand même bon de posséder un tel certificat, car il sera exigé dans des cas particuliers: par exemple, d'une personne venant d'une région où il y avait des cas de variole.

Certaines personnes, à cause de la nature de leur travail, devront également avoir un certificat de vaccination. Mentionnons les médecins et le personnel para-médical, les employés des transports, douanes, immigration, et les membres des forces armées.

Il est toujours à conseiller au voyageur de se faire vacciner contre la variole, le choléra et la typhoïde.

Les Canadiens se rendant à l'étranger devront d'ailleurs se conformer aux règlements du pays visité en ce qui concerne la vaccination.

Le Barreau et la Chambre des notaires examinent la possibilité d'une fusion

par Clément Trudel

Selon le bâtonnier du Barreau de la province de Québec, les professions connexes du droit et du notariat pourraient un jour fusionner "avec l'assentiment unanime des membres de l'Ordre des avocats". Le Barreau compte 4,000 membres au Québec et la Chambre des notaires environ 1,350. Une étude préliminaire est en cours à ce sujet.

Me Yvon Jasmin, invité hier à parler du rôle social du Barreau devant un club social, à Montréal, s'est montré particulièrement réticent devant les tentatives "d'ingérence de l'Etat" dans le déroulement des activités du Barreau. Rencontrant ensuite les journalistes, Me Jasmin a dit ne pas pouvoir dévoiler le contenu du mémoire (déjà rédigé) sur la loi 250 mais avance la date du 28 janvier pour une conférence de presse au cours de laquelle le Barreau détaillera ses vues sur l'indépendance absolue qu'il réclame. Le bill 250 et certaines lois connexes font suite au rapport Nepveu sur les professions et visent à forcer l'ensemble des corporations professionnelles à mettre de l'ordre dans leurs structures et à garantir au public des services améliorés.

Le bâtonnier est revenu sur la nécessité, pour l'Etat, d'offrir à ses citoyens une assurance-justice faisant pendant à ce service essentiel qu'est l'assurance-santé. Me Jasmin dit espérer que le projet de loi en ce sens, mis à l'étude par le ministre Choquette, pourra être déposé à l'Assemblée nationale dès février.

L'invité a rappelé que des cotisations volontaires des avocats avaient été à l'origine, il y a 17 ans, du régime d'assistance judiciaire pour lequel le Québec a versé, l'an dernier, la somme de $1,800-000. A ce poste de l'assistance-judiciaire, l'Ontario consacre annuellement un budget de quelque $12 millions. Pour Me Jasmin, l'origine même de l'assistance judiciaire constitue un rarissime exemple d'une profession qui paie elle-même un service rendu au public.

Toujours suivant le bâtonnier, le Barreau a une "politique de présence publique de plus en plus accentuée", dans six secteurs qu'il a identifiés ainsi: formation professionnelle des membres (stages intensifs de 16 semaines pour 551 étudiants l'an dernier); discipline qui a pour but principal de protéger le secret professionnel (régime des syndicats et comité de discipline, si le client se plaint d'un membre du Barreau – ce poste gruge $175,-000 des fonds annuels du Barreau); en ce qui a trait à l'administration de la justice, la présence du Barreau vise à simplifier les procédures (un comité tripartite: juges, ministère et Barreau, fait maintenant des suggestions au ministre sur les simplifications à apporter aux différents codes); législation, tant pour le code civil que pour les assurances, les faillites, les assurances etc); l'assistance judiciaire et enfin, l'information (1,300,000 brochures distribuées gratuitement aux Québécois, en collaboration avec les Caisses Populaires; la dernière de ces brochures porte sur la protection du consommateur, une autre traitera des droits du citoyen.).

Le Barreau defraie aussi certaines émissions de radio et de télévision où des avocats ont des lignes directes avec le public et informent sur des sujets légaux et paralégaux.

Me Jasmin estime que le rôle des avocats est souvent décrié parce qu'on n'en connaît pas suffisamment la portée. Le rôle social du Barreau se résume, selon lui, à assurer la protection du public tout en sauvegardant la somme des intérêts particuliers des citoyens.

Centre Esso

Économisez avec notre inspection de mi-hiver

Vente spéciale etiquette rouge

ÉVITEZ LES ENNUIS DE L'HIVER:

DIAGNOSTIQUE DE LA VOITURE seulement 6.95 rég. 9.95

- Connaissez la condition de votre voiture avant que l'hiver ne vous la rappelle trop brutalement
- Aucune obligation de votre part
- Plus de 200 vérifications différentes par des spécialistes
- Equipement électronique le plus moderne
- Diagnostique écrit et explication de toutes les constatations
- Mieux vaut prévenir que guérir!

395 AVENUE DORVAL, DORVAL
10290 ST-LAURENT, MONTRÉAL
5998 AVENUE VERDUN, VERDUN
10433 PIE IX, MONTRÉAL-NORD
3340 CHEMIN DES SOURCES, DOLLARD DES ORMEAUX
2010 RUE PAPINEAU ET ONTARIO, MONTRÉAL
6270 MONTÉE ST-LÉONARD, VILLE D'ANJOU
3400, 1ère AVENUE (ANGLE DES LILAS), QUÉBEC
6790 RTE TRANS-CANADIENNE, CENTRE D'ACHATS FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

Esso

Publiquement vôtre . . .

"une ligne ouverte avec les personnalités de l'heure"

tous les jours à 13 heures



14 16

1570 Montréal, CKLM

Pierre Chouinard
reçoit
le Docteur Augustin Roy
Registraire du Collège des Médecins
Sujet: La Naturopathie

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 20 janvier 1972

Archives de guerre

En 1941, les Américains voulaient commander les forces canadiennes

OTTAWA (PC) – Quand les Etats-Unis sont entrés en guerre en 1941, ils ont voulu assurer le commandement suprême des forces canadiennes, révèlent les procès-verbaux des assemblées du cabinet de guerre canadien.

Les procès-verbaux, ainsi que d'autres documents, ont été rendus publics hier aux archives nationales par le Conseil privé. Ils portent encore les mentions "Secret" et "Secret absolu".

Le comité mixte de défense canado-américain avait préparé un plan qui prévoyait l'entrée des Etats-Unis dans la Deuxième Guerre mondiale. C'est en décembre 1941, après l'attaque japonaise contre Pearl Harbor, que cette prédiction s'est réalisée.

En avril 1941, les chefs d'états-majors canadiens déclaraient au comité de guerre qu'avec l'approbation de l'administration des Etats-Unis les membres américains de l'organisme voulaient assurer le commandement des forces canadiennes et américaines, y compris des forces canadiennes installées en Canada.

Le général Harry Creran, alors chef d'état-major, s'était déclaré disposé à se soumettre au commandement suprême des Américains seulement à titre solution désespérée, par exemple si les Britanniques étaient vaincus.

Selon le haut commandement militaire, les Etats-Unis ne voulaient laisser au Canda que le contrôle tactique de ses propres forces en certains endroits, comme dans le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy et en deçà d'une bande de 30 milles autour des ports défendus comme Halifax.

Le comité de guerre a décidé qu'il ne pouvait accepter ce contrôle américain, mais qu'il approuvait une collaboration et des consultations avec les Etats Unis.

Au début du même mois – avril 1941, le président Roosevelt, passant outre au comité conjoint de la défense, avait directement déclaré au premier ministre Churchill qu'il voulait disposer une batterie de canons et une escadrille de bombardiers à Saint-Jean. Terre-Neuve était alors colonie britannique.

Le cabinet canadien avait fort mal pris la chose, personne au Canada n'ayant entendu parler d'un tel plan.

Pour sa part, la Grande-Bretagne voulait que le Canada entretienne apparemment pour toute la guerre, une division entière en Islande. Le Canada a résisté à ces pressions et les Britanniques ont finalement consenti à ce que la 2ème division canadienne se rende au Royaume-Uni pour constituer une partie de régiment canadien.

Les dossiers du cabinet montrent que dès le printemps de 1941, l'armée avait peine à trouver des recrues. Les unités de la défense côtière avaient dû être démantelées pour s'engager outre-mer.



Août 1940: la rencontre d'Ogdensburg (NY) entre le président Franklin D. Roosevelt (à gauche) et le premier ministre du Canada, Mackenzie King (au centre). De cette réunion, à laquelle assistait également le secrétaire américain à la guerre, Henry Stimson (à droite), est né le conseil permanent de défense commune.

Selon les procès-verbaux, le premier ministre Mackenzie King avait affirmé que le service obligatoire outre-mer était "hors de question".

Le gouvernement, avait ajouté M. King, doit éviter de prendre un engagement susceptible de mener "directement ou indirectement" à la conscription.

En 1944, le gouvernement établissait la conscription outre-mer pour pallier les pertes subies en Europe.

Les documents publiés mercredi ne couvrent que la période allant jusqu'en 1941.

En s'exilant à Nassau

Irving fuit-il le fisc du NB?

SAINT-JEAN, N.-B. (PC) – K.C. Irving, l'homme qui a édifié un empire évalué à $500 millions en vendant des Ford Model-T dans les années '20, vient de quitter le Nouveau-Brunswick.

Le communiqué de trois phrases que l'industriel a envoyé mardi depuis Nassau, dans les Bahamas, ne donnait aucune raison à cette décision de quitter la province. Certaines hypothèses circulent selon lesquelles ce départ aurait pour but d'éviter de nouveaux impôts provinciaux sur les successions.



K. C. Irving

Tout au long de sa longue et parfois tumultueuse carrière, M. Irving a fui la publicité, et sa décision-choc est restée fidèle à cette habitude. Le numéro de son téléphone résidentiel a été changé, il a annulé un engagement à donner une conférence à Saint-Jean et depuis quelques semaines, personne ne l'a vu au Nouveau-Brunswick.

Ses trois fils, J.K., A.L. et J.E. prendront la relève de l'administration des affaires Irving.

M. Irving contrôle les cinq quotidiens anglophones du Nouveau-Brunswick, un moulin de pâtes et papier, environ 1,500 stations-service, une raffinerie de pétrole et un port pétrolier en eau profonde, des scieries, des droits de coupe, des postes de radio-télédiffusion, des compagnies de construction, des réseaux d'autobus et un chantier naval.

C'est à l'âge de cinq ans que Kenneth Colin Irving a ouvert son premier compte de banque avec l'argent qu'il se faisait en vendant les légumes du jardin de sa mère.

C'est plusieurs années après qu'il a commencé à vendre ses Wodel-T. Comme il fallait de l'essence à ces véhicules, M. Irving s'est mis à en vendre. Ce fut la naissance de Irving Oil.

Ses navires sont radoubés dans ses propres cales sèches, ses raffineries fournissent ses stations-service et sa compagnie de construction fournit le matériel nécessaire à l'expansion de ses industries actuelles. Chaque nouvelles entreprise semblait destinée à devenir la meilleure cliente d'une entreprise déjà existante.

A mesure que croissait ce géant de l'industrie, les critiques se sont faites de plus en plus violentes.

Monopole

Le 1er mars, une audience préliminaire débutera en cour provinciale à Burton. Il s'agira de juger une accusation portée aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions contre K.C. Irving Ltd. et trois sociétés de publication impliquant la formation de cartels, de fusions et de monopoles dans le domaine des journaux anglophones au Nouveau-Brunswick.

Une autre audience doit se tenir lundi à Saint-Jean en rapport avec une accusation selon laquelle Irving Pulp and Paper ne s'est pas conformée à la loi sur la sécurité industrielle. L'accusation a été portée quand un employé est mort après être tombé dans un autoclave de l'entreprise.

Par ailleurs, le comité sénatorial sur les organes d'information a déclaré que l'empire Irving était le prototype de l'abus de l'intérêt public au Canada.

Le comité reconnaissait toutefois que le Nouveau-Brunswick se trouvait mieux avec un monopole établi sur place qu'avec un monopole ayant ses racines à Toronto ou Winnipeg.

M. Baldwin réclame une enquête sur l'évasion de Geoffroy

OTTAWA (PC) – Bien que le Parlement soit en période d'ajournement, le leader conservateur en Chambre, M. Gerald W. Baldwin, invite le public à faire pression auprès du gouvernement afin qu'il institue une enquête sur l'évasion d'Yves Geoffroy.

Cette question ne peut attendre que le parlement soit de nouveau en session, c'est-à-dire le 16 février, a déclaré M. Baldwin, hier, au cours d'une émission radiodiffusée de Radio-Canada.

"Je demande à tous ceux qui m'emtendent de se joindre à moi pour exiger du premier ministre Trudeau et du solliciteur général, M. Jean-Pierre Coyer, qu'ils créent immédiatement une commission comme le permet la loi sur les enquêtes, afin de faire toute la clarté sur cette affaire."

Geoffroy, jugé coupable du meurtre de sa femme, avait reçu la permission de sortir du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, la veille de Noël, pour pouvoir se remarier. Il a disparu depuis.

Cette deuxième femme de Geoffroy avait été témoin à charge, lors de son procès.

M. Baldwin a souligné que ceux qui étaient sympathiques au gouvernement semblaient considérer toute l'histoire comme une bonne farce ou même louer le gouvernement et M. Goyer parce qu'ils n'ont nullement l'intention de modifier leur façon d'améliorer les services pénitentiaires".

"Je maintiens qu'il y a eu culpabilité au niveau des autorités - ou, du moins, négligence grossière - et peut-être des influences incorrectes et illégitimes, qui ont permis à cet homme reconnu coupable de meurtre d'agir comme il a fait - soit épouser la femme et s'esquiver."

Faites connaître votre point de vue, a dit M. Baldwin.

"Ecrivez au premier ministre, écrivez à M. Goyer, écrivez à votre député au parlement. Enterrez ces gens de lettres afin que tous les détails de cette affaire soient mis au jour, que rien ne demeure caché, et afin que nous puissions savoir qui est en faute".

A l'expansion

OTTAWA – M. Jean Marchand, ministre de l'expansion économique régionale, a annoncé hier la nomination de M. Luc Sicotte au poste de directeur de l'information à son ministère par la Commission de la fonction publique.

La nouvelle Crown. L'orgueuil de la famille Toyota.

Elle devient vite aussi la vôtre. Elle met en valeur votre personnalité par sa conception sobre, sa ligne classique toujours à la mode et son fini soigné dont vous serez longtemps fier.

Nous avons porté une attention spéciale à l'aménagement intérieur, car c'est là que vous apprécierez le mieux son confort. Sièges-contour ultra-moelleux avec accoudoir rabbatable et appuie-tête incorporé, luxueux tissus et vinyle décoratifs. Le tableau de bord est complet. Tout est à la portée de la main et se lit d'un coup d'oeil. Ses vitres teintées vous évitent les éblouissements.

La Crown a été entièrement conçue en fonction de votre confort, de votre sécurité et du rendement avec une foule d'éléments standard. Servo-direction, servo-freins à disque à l'avant et les autres avantages tels que bouches d'aération sur le toit pour les passagers arrière, dans les modèles sedan et familiale; allume-cigarettes à l'arrière et à l'avant, radio PM/FM avec contrôle séparé à l'arrière... déclenchement électrique du coffre arrière, à partir de la clé de contact. Nous avons même pourvu une trousse à outils complète.

Il serait trop long d'énumérer ici la liste complète des éléments standard de la Crown. En l'examinant, vous vous en rendrez compte par vous-même. Faites l'essai de la nouvelle Crown sedan, hardtop, ou familiale.

Aussi bien l'orgueuil de la famille Toyota que de la vôtre...









Venez faire un tour
Rien de plus facile: par le boulevard Métropolitain. Vers l'ouest, sortie 42; vers l'est, sortie 41. Voir carte détaillée. Vaste terrain de stationnement.

7144 Côte des Neiges - 342-1080
2955 Côte de Liesse - 747-9811

Une bourse de $5000 à un critique de théâtre

(PC) – Le Conseil des arts du Canada a attribué une bourse de voyage de $5,000 à Mme Zelad Heller, critique littéraire au quotidien montréalais Montreal Star.

Cette bourse permettra à Mme Heller de consacrer environ quatre mois de l'année en cours à visiter les centres d'activités théâtrales du pays, depuis Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique.

Mme Heller devient ainsi la première titulaire de la bourse dont le Conseil des arts annonce en même temps la création. Cette bourse sera attribuée chaque année à un critique théâtral professionnel.

Cette initiative a pour objet de resserrer les liens qui unissent les gens du théâtre, en offrant aux critiques canadiens la possibilité d'observer et de commenter ce qui se fait à travers le pays en ce domaine.

Avant d'entrer au Montreal Star, comme critique de théâtre, en 1968, Mme Heller avait exercé les mêmes fonctions à la Gazette de Montréal.

Elle est diplômée de la Juilliard School of Music et titulaire d'une maîtrise en musicologie de l'Université de Columbia.

La récipiendaire a également fait du journalisme à New York et à Paris et a traduit en français plusieurs pièces américaines et anglaises. Elle est l'auteur d'un livre intitulé The Bolshoi Ballet Story.

CONFERENCE:

L'Amicale du Collège Marie de France organise, jeudi le 27 janvier à 14 heures 30, dans la salle du Gésu, une conférence de Jean-Louis Barrault. Le conférencier parlera sur le thème "Jean-Louis Barrault, homme de théâtre". Les billets sont en vente au collège, au prix de trois dollars, et les bénéfices seront versés à Marie de France.

Voir nos autres informations en page 9 — notre rubrique des horaires en page 13.



"The Brothers & Sisters"

Du 27 déc. au 22 jan.

Nick Martin et son orchestre

Danse continuelle

Réservations: 861-3511

Premier spectacle: $6.00 minimum par personne. Frais de couvert le samedi: $4.00 additionnels.

Salle Bonaventure

Le Reine Elizabeth

SPECTACLES HIVER '72



YVON DESCHAMPS

22 JANVIER SAMEDI SOIR

SPECTACLES 8.30 P.M. - 10.30 P.M.

SEULEMENT $3.00 par personne (taxes incluses)

À VENIR

LES JÉROLAS 29 JANVIER
CHANTAL PARY 5 FÉVRIER
LES CYNIQUES 12 FÉVRIER
LES CYNIQUES 19 FÉVRIER
etc....

le Chantecler STE-ADÈLE, P.Q.

RÉSERVATIONS: Montréal: 861-6655 Ste-Adèle: 229-3555

Le Roi du Rire — POUR TOUS



charlot revient

laissez-passer non acceptés — ENFANTS MOINS DE 14 ANS-75¢

dans

LES TEMPS MODERNES

ÉCRIT, DIRIGÉ ET PRODUIT PAR CHARLES CHAPLIN

4e SEM.

ALOUETTE 318 ST. CATHERINE W. 861-2807

HORAIRES: 12.30, 2.10, 3.55, 5.45, 7.35, 9.25 p.m. DERNIER PROGRAMME COMPLET 9.15 p.m.

DERNIER JOUR: PLAYTIME - DEMAIN -

un film de Federico Fellini LES CLOWNS



Studio B — POUR TOUS — 7:30-9:40

Studio A NIKOL WILLIAMSON ANGLAIS 5e SEM. HAMLET DE TONY RICHARDSON Couleur — POUR TOUS

Les Cinémas du Vieux Montréal 136 est, St-Paul 861-7863 (Place Jacques Cartier)

theatre du rideau vert

du MARDI au VENDREDI 20 h. Samedi: 19 h. et 22 h., Dimanche 19 h.

SOIREE FEYDEAU

feu la mère de madame on purge bébé

Mise en scène: ANDRE CAILLOUX



André Lachapelle
Jean Duceppe
Jean-Marie Lemieux
Jacques Lorain
Arlette Sanders
Lénie Scoffié
Gilles Cloutier

Décors Robert Prevost
Costumes François Barbeau

Res 844-1793
4664, rue St-Denis
Metro Laurier, sortie Gilford

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun

CE SOIR (jeudi 20 janvier)
Bibi Anderson, Bruno Cremer
7:00 LE VIOL
film de Jacques Doniol-Valcroze

Robert Blake, Scott Wilson
9:30 IN COLD BLOOD
de Richard Brooks

DEMAIN (vendredi 21 janvier)
7:00 TRAINS ÉTROITEMENT SURVEILLÉS (de Jiri Menzel)
9:30 RACHEL, RACHEL
MINUIT: "THE BOSTON STRANGLER (de Fleischer)

OUTREMONT 1248 Bernard 277-3233

tous les soirs 7:30 et 9:30
NE LES MANQUEZ PAS! — POUR TOUS



RAYMOND ROHAUER présente Buster Keaton

9	COLLEGE	DERNIER SOIR
10	STEAMBOAT BILL JR.	ven.-dim. 21-22-23
1	The Three Ages	Lun.-Mar. 24-25 Janvier
2	Our Hospitality	Mer.-Jeu. 26-27 Janvier
3	SHERLOCK JR.	Ven.-Sam. 28-29 Janvier
4	THE NAVIGATOR	Dim.-Lun. 30-31 Janvier
5	GO WEST	Mar.-Mer. 1-2 Février
6	Seven Chances	Jeu.-Ven. 3-4 Février
7	Battling Butler	Sam.-Dim. 5-6 Février
8	THE GENERAL	Lun.-Mar. 7-8 Février
9	COLLEGE	Mer.-Jeu. 9-10 Février
10	STEAMBOAT BILL JR.	Ven.-Sam. 11-12 Février

avec chaque film, deux courts métrages de KEATON

5380 St-Laurent 277-3233 verdi

Commençant demain

Deux films en couleur de Sergio Leone

"Pour quelques dollars de plus"
"Pour une poignée de dollars"

avec Clint Eastwood

Cinéma Montrose 3180 Bélanger est, Tél.: 722-0302

dès DEMAIN! EN PRIMEUR!

"DRÔLES, SPIRITUELS - EXTRAORDINAIRES
Un Atlantic City à la Jean Genet, un Forest Hills de travestis. En soutien-gorges, en déshabillés transparents, portant perruques bouclées et rouge à lèvres agressifs, tous ces gentils messieurs qui évoquent leurs "maris" en service au Japon ou leurs problèmes avec la conscription forcent notre sympathie.
- NEW YORK TIMES

18 ans Adultes



the Queen (LA REINE)

en COULEURS avec sous-titres FRANÇAIS

en plus: "LA POUPÉE" de Jacques Baratier



"LA REINE" 7:15, 10:00 et "LA POUPÉE" à 8:30

Comédie Canadienne 84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476

DERNIER SOIR: "LES CLOWNS" à 7:30, 9:30

AUJOURD'HUI 1 REPRÉSENTATION À 8:00 P.M.

BILLETS RÉSERVÉS EN VENTE TOUS LES JOURS de 12.30 p.m. à 9.30 p.m.

MATINÉES Mer. 2.00 P.M. - Sam. 1.30 P.M. $3.00 Dimanche - Jours fériés 2.00 P.M. $4.00

PRÉ-SOIRÉES Vendredi 5.30 P.M. - Samedi 5.00 P.M. $4.00

SOIRÉES Lundi à Jeudi incl. 8.00 P.M. Vendredi - Samedi 9.00 P.M. Dimanche 7.30 P.M. $4.00

Commande postales - Service prompt

1010 LAGAUCHETIÈRE OUEST VIA CHATEAU CHAMPLAIN

"Fiddler on the Roof" On The Screen — POUR TOUS

PLACE DU CANADA 861-1431 — United Artists

CINEMAS ODEON

LE DERNIER ET LE PLUS BEAU FILM DE SERGIO LEONE — 14 ANS



EN COULEURS

Henry Fonda - Claudia Cardinale VERSION INTÉGRALE

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST 6:00 - 9:00

MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

APRÈS "LE DOCTEUR JIVAGO" LE NOUVEAU CHEF-D'OEUVRE DE DAVID LEAN — 14 ANS



Un super-spectacle de 3 heures

La Fille de Ryan

EN COULEURS

Robert Mitchum - Sarah Miles 12:50 - 4:30 - 8:10

CHAMPLAIN STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

COMMENÇANT DEMAIN AU CINÉMA ODÉON VERDUN

Salle Resnais — 18 ANS — 12e SEMAINE



LEA MASSARI BENOIT FERREUX

"Le Souffle au Coeur"

FILM DE LOUIS MALLE en couleurs

7:30 - 9:30

Salle M. Laval — 14 ANS — 6e semaine film de Roman Polanski

LE BAL DES VAMPIRES

COULEURS 7:30 - 9:30

le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

LE MEILLEUR DESSIN ANIMÉ WESTERN FRANÇAIS... — POUR TOUS

LUCKY LUKE — LES MOINS DE 12 ANS 1.00

EN COULEURS — EN SUPPLÉMENT DE PROGRAMME

Laurel & Hardy

4e SEMAINE

VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577

SALLE RESNAIS — 14 ANS

2e SEMAINE



Un film de Michel Mardore EASTMANCOLOR

LE SAUVEUR

Horst BUCHOLZ Muriel CATALA Danièle AJORET

6e SEMAINE — elysée 35 MILTON / 842-6053 — SALLE EISENSTEIN — POUR TOUS

SMIC SMAC SMOC

film de CLAUDE LELOUCH

"Un chef-d'oeuvre" -le Figaro — 18 ANS Adultes

ViVA LA MUERTE

18e Sem.

ÉTUDIANTS 99¢

Arrabal

SALLE HERMES 489-5559 5550 Sherbrooke,w

ST-DENIS BIJOU — 10e SEMAINE — POUR TOUS

LE QUÉBEC O'EST...

MON ONCLE ANTOINE



Jacques Gagnon Jean Duceppe

CLAUDE JUTRA

HORAIRE: 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.40

Prix spéciaux pour groupes. Veuillez vous adresser au gérant.

COMMENCANT VENDREDI 28 JANVIER

CLAUDE LELOUCH présente

CATHERINE DENEUVE — MARCELLO MASTROIANNI



entre ces deux moments il est arrivé quelque chose

ça n'arrive qu'aux autres

distribué par LES FILMS MUTUELS — le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

un film écrit et réalisé par NADINE TRINTIGNANT

Musique de Michel Polnareff

Cinéma CHEVALIER 1590 ST-DENIS



POUR TOUS

MICHEL PICCOLI ROMY SCHNEIDER

MAX ET LES FERRAILLEURS

un film de CLAUDE SAUTET

EN COULEURS

FRANÇOIS PÉRIER GEORGES WILSON

LE PIERROT 1590 ST-DENIS

ERIKA BLANC ADOLFO CELI — 18 ANS Adultes



moi emmanuelle

EN COULEURS

OUVERTURE OFFICIELLE SAMEDI LE 22 JANVIER

HORAIRE

MAX ET LES FERAILLEURS

12h. 10 - 2h. 29 - 4h. 48
7h. 09 - 9h. 28

MOI EMMANUELLE

1h. 47 - 3h. 48 - 5h. 49
7h. 50 - 9h. 51

cinéma ST-DENIS Centre de c



Les oranges sont vertes

de CLAUDE GAUVREAU

MISE EN SCÈNE: Jean-Pierre Ronfard

DÉCORS: Mousseau

tnm

Du mardi au vendredi: 20h15. Samedi: 16h45 et 20h45. Billets à $1.50 pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes travailleurs" du TNM, 15 minutes avant chaque représentation (si disponible).

Réservations: 288-6139

THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

le nouveau couple du cinéma

4e Sem. — opération fou-rire! — POUR TOUS

DOMINIQUE MICHEL YVON DESCHAMPS

TIENS-TOI BIEN APRÈS LES OREILLES À PAPA...

gilles richer jean bissonnette

JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON

CINEMA V 5550, OUEST RUE SHERBROOKE

FLEUR de LYS 858 STE-CATHERINE, EST

MAISONNEUVE CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE

CINEMA de PARIS 896 STE-CATHERINE, OUEST

2 grands films de RUSS MEYER — 18 ANS Adultes

CETTE SOIF D'AMOUR

QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE!

Midi-Minuit

Pigalle

2e sem — 18 ANS Adultes



...de beaux démons, des Satans adolescents"...

..."MAIS NE NOUS DELIVREZ PAS DU MAL?..."

IMPERIAL 1430 Bleury 288 7102 — PLACE Des ARTS

1:00, 3:10, 5:20, 7:40, 9:50

2e sem



JOHNNY GOT HIS GUN

(johnny s'en va-t-en guerre)

SOUS-TITRES FRANÇAIS — COULEURS

un des dix meilleurs films de l'année — 14 ANS

12.45 2.55 5.05 7.15 9.20 TEL 878-1451

VENDOME LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Cours de Fine Cuisine Familiale

de Base
- En 9 semaines
- débutant les 3 fév. et 13 mars

de Perfectionnement
- En 7 semaines
- débutant le 9 mars.

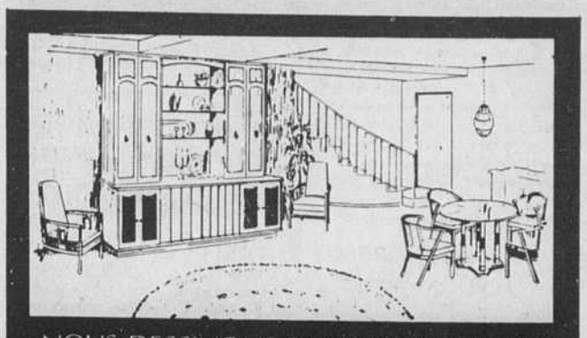
en leçons de démonstrations avec bonnes dégustations et livrets de recettes suivies pour les cours de base de travaux pratiques facultatifs - 1 fois par semaine le jour ou le soir.

Prospectus renseignements **843-6481**

INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD

2015 de la Montagne, Mtl. 107

Fondé en 1951



NOUS DESSINONS ET FABRIQUONS LE MEUBLE SUR COMMANDE REFLÉTANT VOS GOÛTS ET PERSONNALITÉ. L'EXCLUSIF EST À VOTRE PORTÉE. TÉLÉPHONEZ à 336-5877

INTÉRIEURS VALLÉE INC.
1100 St. Amour, St. Laurent, Montreal
Le soir sur rendez-vous
Yvon Vallée, décorateur-ensemblier

le carnet du gourmet

La brasserie Le Gobelet: les femmes sont pourtant admises

par Urgel Lefebvre

Je suis allé hier à la brasserie Le Gobelet (8405 boul. Saint-Laurent), histoire de "prendre une tasse" avec une compagne de travail tout en déjeunant.

Nous avons eu de la difficulté à trouver de la place pour la voiture sur le terrain de stationnement, et nous sommes entrés dans une salle bondée – une foule d'hommes, très très peu de femmes.

Ma compagne s'est aussitôt faufilée pour prendre place au bout d'un banc d'église adossé à un mur blanchi à la chaux. Crânement installé en face d'elle sur une vieille chaise à siège de "babiche", je l'invite à faire le signe conventionnel. Elle lève alors timidement deux doigts délicats et le garçon s'amène avec deux chopes de bière au "collet" généreux qu'il pose devant nous sur une vieille table de pin blanc.

Des fanaux en fer forgé, suspendus à des poutres en pruche dégrossie, et des phares d'autos de la Belle Epoque, posés çà et là sur les murs, projettent dans la pièce une lumière falote et des objets hétéroclites se précisent peu à peu dans le clair-obscur: collection de coqs de clocher, en fer blanc, en cuivre et en laiton, cloches à vache en airain façonné, grelots de harnais, horloges grand-père, pelle à braise à manche de fer, pichets en fer et en étain, vieux fléaux, bouvets à clefs, vieux rabots et vilebrequins, pinces à blocs de glace, et quantité d'autres reliques d'un passé qu'on voudrait tant pouvoir revivre à une époque qui peu à peu se déshumanise.

– Tiens, regarde le joli ber au-dessus de la porte d'entrée. Mais l'homme ne vit pas seulement de pain, même s'il s'agit de pain liquide, et nous nous penchons sur le menu, tout en dégustant notre bière en fût qui est fraîche à point.

J'ai vu tantôt un faisan empaillé juché quelque part sous les combles et j'ai envie de ce Faisan des Deux-Montagnes avec sauce au cognac qu'on nous propose pour $4.75. Mais il faudra attendre trente à quarante-cinq minutes me dit le garçon. Même chose pour le Canard de Brôme à l'orange, sauce Grand Marnier, à $3.75. Mon choix se porte finalement sur la Côte de boeuf au jus de 16 onces, à $3.95, qu'accompagnent des frites, une succulente tomate grillée et ces "inséparables petits pois verts et carottes en cubes" insipides qu'on persiste à servir un peu partout.

Ma compagne a choisi parmi les spéciaux du jour la Paupillette de veau, sauce Chasseur, servie avec nouilles au beurre, à $1.85. Elle la trouve bonne, quoique sans recherche. Parmi les spéciaux du jour il y avait aussi le Ragoût de pattes et boulettes Canadien à $1.50, ainsi que la Tourtière Maison, l'Omelette Québécoise (lard salé et fèves au lard Maison), la Galette de sarrazin (sirop d'érable pur du Québec), le feuilleté de poulet, sauce Suprême à $1.24, et pour dessert le Chausson aux pommes à $0.35.

J'aurais pu également choisir, pour $3.95, le Filet mignon, sauce Bordelaise, mais j'ai été très satisfait de la Côte de boeuf au jus qui était très tendre et qu'on m'a servie tel que je l'avais demandé.

Le Gobelet offre aussi un choix varié de hors-d'oeuvre, d'entrées, de grillades, de sandwichs chauds et d'assiettes froides garnies, sans oublier la tête fromagée, les cretons, le pâté de foie gras, les fèves au lard, les grosses saucisses grillées, les brochettes, le petit lard salé. Les prix varient alors de $0.30 pour les fèves au lard à $3.75 pour la Brochette du Chef (filet mignon, champignons, bacon, piment vert, oignons, riz safrané, sauce Bordelaise).

Pour terminer notre repas, nous prenons tout simplement du fromage Canadien fort que nous plaçons par petites tranches sur des croquelins. C'est délicieux! Surtout avec de la bière bien fraîche. Ma compagne a pris un café et le regrette en me voyant savourer ma seconde chope de bière en fût.

Avant de quitter l'établissement, nous jetons un coup d'oeil admirateur sur les sculpuures de Roussil qui sont la fierté du Gobelet – cette vieille grange que le père Joseph-Edouard Hardy avait bâtie en 1897, sur le chemin de la Grande-Côte, à Rosemère, et que M. Bernard Janelle (sur le conseil de M. Paul Gouin, président de la Commission des sites historiques du Québec) a fait déménager pièce par pièce à Montréal, lorsqu'il s'est agi de faire place à l'aéroport de Sainte-Scholastique.



Pour un vrai Festin
un **Bifteck**
chez

STATIONNEMENT GRATUIT SUR NOTRE TERRAIN

Moishe's
STEAK HOUSE

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent - Permis complet - VI. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

Thorncliffe
Rosemère, P.Q. Route II
Un véritable restaurant de grande classe.
Seulement à 15 minutes de Montréal par :
L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES
Vers le nord : Sortie 9
Vers le sud : Sortie 13
Table d'hôte, jusqu'à la fermeture. $4.00



VOS INVITÉS SE SOUVIENDRONT LONGTEMPS
D'UN DÎNER
"AU LUTIN"
- Spectacles
- Pas de frais de couvert
- Pas de minimum



Réservations: 271-1188
DÉJEUNER: LUN. - VEN. – DÎNER TOUS LES SOIRS: DE 5 P.M. À LA FERMETURE

Pour un vrai Festin
un **Bifteck**
chez

STATIONNEMENT GRATUIT SUR NOTRE TERRAIN

Moishe's
STEAK HOUSE

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent - Permis complet - VI. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

Pourquoi pas quelque chose de différent ?
Venez prendre votre repas du midi dans une ambiance sud-américaine !
Menu français (de $1.40 à $2.75 le midi)
Le soir, 40 spécialités latino-américaines, des vins du Chili et de l'Argentine à des prix imbattables.
Ouvert dès 11:00 a.m.
le seul restaurant authentiquement latino-américain de Montréal
Pour Réservations : **844-8920**



El Barrio Latino
2077, rue St-Denis (sud de Sherbrooke)
Banquets et Réceptions - Vaste stationnement

télévision

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens c
9.30 Le Franbécois
10.00 Les 100 Tours de Centour c
10.15 Le sac à malice
10.30 Saturnin c
10.45 Oum le dauphin
11.00 Les fables de La Fontaine
11.30 Roquet belles oreilles
12.00 Charlie Chaplin
12.30 Bou Bou dans le métro c
1.30 Cinéma:
"Enamorada" (Drame-Mexicain-1947)
3.00 Femmes d'aujourd'hui c
4.00 Bobino c
4.30 Le Major Plum Poudding c
5.00 Voyage au fond des mers
"Dangereux Farfadets" c
6.00 Le gourmet farfelu c
6.30 Téléjournal c
7.00 Format 30
7.30 Les grands films
"Que la bête meure" (Drame-Français-1969) c
9.30 Consommateurs avertis:
"Les maisons préfabriquées"
10.00 Dossiers c
10.30 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Ce soir Jean-Pierre c
11.30 Les Enchanteurs c
12.00 Cinéma:
"Main basse sur la ville" (Drame-Italien-1963)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

8.30 Bienvenue CFTM c
8.31 Les p'tits Bonshommes
9.00 Le 10 vous informe c
9.15 Les Tanants de chez-nous c
10.00 Pour vous mesdames c
11.30 Supercar
12.00 Le 10 vous informe c
12.15 Ya du soleil c
1.15 Ciné-jeudi:
"Le Faucon d'or" (Aventures-Américain-1952) c
3.00 Banco...Banco c
3.30 Marine Boy c
4.00 Le cirque du capitaine c
5.00 Patrouille du cosmos c
5.30 Studio 10 c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.25 Les commentaires de maître Marcel Faribault c
7.30 Cinéma Kraft:
"Les centurions" (Aventures-Franco-Américain-1966) c
9.00 Sous mon toit c
9.30 Dan August c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 En pantoufles:
"Les vierges" (Etude de moeurs-Français-1963)
12.45 Dernière édition
12.50 Fin des émissions

CBMT 6

8.23 Standby Six c
8.35 Mr. Dress-Up
9.00 Pardon my french c
9.30 Quebec School Telecast c
10.00 Canadian School Telecast c
10.30 Friendly Giant c
10.45 Chez Hélène
11.00 Sesame Street c
12.00 Suivez la piste
12.30 Elwood Glover's Luncheon Date c
1.00 One o'clock Report
1.15 Standby Noon
1.30 Family court c
2.00 The Galloping Gourmet c
2.30 Coronation Street
3.00 Take 30
3.30 The edge of night c
4.00 Paul Bernard Psychiatrist c
4.30 Drop-In
5.00 Hi Diddle Day c
5.30 Get Smart c
6.00 Reach for the Top c
6.30 Hourglass
7.30 In the mood c
8.00 O'Hara U.S. Treasury c
9.00 All in the family c
9.30 Program X c
10.00 Midweek c
11.00 The national c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night Report and Sports Final
"Run for the Sun" (1956) c
1.10 Final Report and Weather

CFCF 12

7.00 Montreal Bulletin Board
7.30 University of the Air
8.00 The Lucille Rivers Show c
8.15 Rupert Bear c
8.30 Hercules
9.00 Magic Tom c
9.30 Yoga c
10.00 A Nice Mix c
10.30 Green Acres c
11.00 All about Faces c
11.30 McGowan and Co. c
12.00 The Flintstone c
12.30 Matinee with Joe Van
"The Hell With Heroes" (Drame-Américain-1968) c
2.30 What's the Good Word c
3.00 Another World c
3.30 Anything you can do c
4.00 The Dick Van Dyke Show
4.30 Lassie
5.00 Truth or consequences c
5.30 Beat the clock c
6.00 Pulse c
7.00 Me and the chimp c
7.30 Longstreet c
8.30 The Dean Martin Show c
9.30 Here come the seventies c
10.00 The bold ones c
11.00 The CTV National News c
11.18 Pulse c
12.00 Thursday Night Feature Movie:
"Peking Express" (Drame-1951)
2.00 Sign-Off

cinéma

ALOUETTE: "Les temps modernes" 12.30 - 2.10 - 3.55 - 7.35 - 9.25.
ARLEQUIN: "Monique" 2.50 - 6.10 - 9.30 et Reviens Peter" 1.30 - 4.50 - 8.05
ATWATER: (Cinéma I) "The French connection" 1.00 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.35.
BERRI: "Lune de miel aux Orties" 12.00 - 3.15 - 6.35 - 9.55 et "Trahison à Stockholm" 1.40 - 5.05 - 8.25.
BIJOU: Voir St-Denis
BONAVENTURE: "Next" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
CANADIEN: "Je suis un voyeur" 2.00 - 4.45 - 7.50 - 10.15 et "Je couche avec mon assassin" 12.30 - 3.15 - 6.00 - 6.45
CAPITOL: "Diamonds are forever" 12.35 - 2.40 - 4.50 - 7.05 - 9.20
CHAMPLAIN: "La fille de Ryan" 12.50 - 4.30 - 8.10
CHATEAU: "Cache ta femme prend ton fusil voici les Scavengers" 2.40 - 6.00 - 9.25 – et "Coups fourrés 1.05 - 4.25 - 7.45
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Dollars" 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.25 - 9.35
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "The go between" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 9.00
CINEMA DE PARIS: "Tiens-toi bien après les oreilles à papa" 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
CINEMA V: Voir cinéma de Paris
COMEDIE CANADIENNE: "Les Clowns" en français 7.15 - 9.30
CREMAZIE: "Love Story" 12.50 - 3.00 - 5.15 – 7.30 - 9.40
DAUPHIN: Renoir: "Le souffle au coeur" 7.30 - 9.30 McLaren: "Le bal des vampires" 7.30 - 9.30
ELECTRA: Voir Château
ELYSEE: Salle Resnais: "Le sauveur" 7.30 9.30 Salle Eisensteins: "Smic, Smac, Smoc" 7.30 - 9.30
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris
FESTIVAL: "Wr. The Mysteries of the Organism" 7.30 - 9.30
SALLE HERMES: "Viva la muerte" 7.30 - 9.30
IMPERIAL: "Mais ne nous délivres pas du mal" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.40 - 9.50
JEAN-TALON: Voir Cinéma de Paris
KENT: "Docteur Zhivago" 1.10 - 4.35 - 8.00
LUCERNE: "The owl and Pussycat" et "Doctor's wives" dès 6.20
MERCIER: "Il était une fois dans l'ouest" 6.00 - 9.00
MONKLAND: "Patton" 2.25 - 7.15 - et "Mash" 12.30 - 5.15
MAISONNEUVE: Voir Cinéma de Paris
MIDI-MINUIT: "Mazurka du Puceau" 3.30 – 6.35 - 9.35 - et "Une pucelle en or" 2.05 - 5.05 - 8.05
OUTREMONT: "Déviations" 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.20 - 9.30
PALACE: "Maison sous les arbres" 2.50 - 6.15 - 9.35 et "Les Malabars sont au parfum" 1.15 - 4.35 - 7.55
PIGALLE: Voir Midi-Minuit
PARISIEN: "Une chute de reins qui vaut de l'or" 10.30 - 12.30 - 2.35 - 4.40 - 6.55 - 9.10
PLACE DU CANADA: "Fiddler on the roof" 8.00
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Ivan Denisovich) 12.30 - 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.40
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma): "Troyan Women" 12.50 - 2.50 - 4.50 - 7.00 - 9.10
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "Angelique in black leather" 12.00 - 2.30 - 5.05 - 7.40 - 10.15 et "Diary of Knockers McCalla" 1.10 - 3.45 - 6.15 - 8.50
RIVOLI: Voir Arlequin
SAINT-DENIS: "Mon oncle Antoine" 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.40
SEVILLE: "Trash" 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.15 - 9.25
SNOWDON: "Modern Times" 1.00 - 2.40 - 4.20 - 8.00 - 7.35 - 9.15
VAN HORNE: "Sunday blody Sunday" 1.20 3.20 - 5.15 - 9.25
VENDOME: "Johnny go his gun" 12.45 - 2.55 5.10 - 7.20 - 9.30
VERSAILLE: (Salle rouge): voir Château
VERSAILLE: (Salle bleu): "Y'a plus de trou à Percé" et "La peur et l'amour" dès 6.45
VIDEOGRAPHE: "Continuons le combat" et "Chasse aux foux" 8.00
VIEUX MONTREAL
STUDIO A: "Hamlet" 7.30-9.40
STUDIO B: "Collège" (Sportif par Amour) avec "Day Dreams et "The Frozen North" 7.30-9.30
VILLERAY: "Lucky Luke" 2.05 - 4.40 - 7.15 - 9.55 - et "Laurel et Hardy en croisière" 1.00 - 3.30 - 6.05 - 8.40
WESTMOUNT SQUARE: "Mon oncle Antoine" 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.05 - 9.10
WESTMOUNT: "Bednobs and Broomstick" 10.00 - 12.30 - 2.50 - 5.05 - 7.20 - 9.25
YORK: "Straw dogs" 1.30 - 3.55 - 6.30 - 9.00
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "Millhouse: Awhite comedy" d'Emile de Antonio (USA 1971) 8.00

théâtre

THEATRE DE QUATSOUS: "Le pays du dragon" de Tenessee Williams.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: (au Gésu) "En attendant Godot" de Beckett Horaire irrégulier.
LE PATRIOTE: "Tex" et "Richard Huet".
LE PATRIOTE A CLEMENCE: "Le lendemain de la veille" de Gagnon.
RIDEAU VERT: "Feu la mère de madame on purge bébé" de Feydeau, du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Papineau rides again" de M. Gélinas.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: "Relâche".
SALLE MAISONNEUVE: "Relâche".
SALLE PORT-ROYAL: "Les oranges sont vertes" de C. Gauvreau par le TNM 20h15.

Compositeur décédé

BEVERLY HILLS (PA) – Le compositeur Russ Bagdasarian, dont le disque "The Chipmunk Song", enregistré en 1958 s'est vendu à quatre millions d'exemplaires en sept semaines, est décédé à sa résidence de Beverly Hills, en Californier. Il était âgé de 52 ans.

Il avait créé les personnages et la voix d'Alvin The Chipmunk et ses deux amis.

Bagdasarian avait également présenté à la télévision une série de dessins animés de ses personnages.

Castel du Roy
CUISINE BOURGEOISE
Cartes de crédit acceptées
OUVERT le dimanche en soirée
2070, rue Drummond 842-8106

Afin de satisfaire ses amis, la Direction reprend sa politique de *diners régionaux gastronomiques tous les jeudis soirs.*

Aujourd'hui:
à
$6.75

L'Isle de France
Le potage parisien
Le demi homard thermidor
Le coeur de Charollais aux fonds d'artichauts
Pomme Pont Neuf
L'escarolle aux croutons
Le Saint Honoré
Le Moka

au poulet doré
bon jusqu'à la lunette*
340 est, ste-catherine. 861-9495
*communément appelée "wish-bone"

Auberge de La Lanterne et Motel
Notre tarif spécial du samedi soir pour deux personnes
Souper et petit déjeuner taxe et service inclus
Auberge $18.00 Motel $25.00
MAGOG-ORFORD
819-843-6511 *Recommandé par le "Holiday Magazine" 1971*

RESTAURANT LA MER
866-4984
DÎNER D'HOMMES D'AFFAIRES SERVIS tous les jours.
VOUS CONNAISSEZ?...
Alors pourquoi ne pas nous confier vos réceptions du temps des fêtes, Que ce soit pour votre famille ou votre bureau, nos facilités sont à votre disposition.
Et notre salon privé.
Vous y avez pensé ?
1220 Crescent Réservations : 866-4984-5

VOUS ÊTES GOURMET ?
ESSAYEZ, ESSAYEZ BIEN . . .
Un petit restaurant français unique en son genre qui saura plaire à tous les amateurs de bonne cuisine.
SPÉCIALITÉS :
Coq au Vin
Lapin sauté Chasseur
Cailles Bourguignonnes
Nous vous y attendons ce soir même
Licence complète
AUX DEUX CHAÎNES
1218 St-Catherine est
Sortie Métro Beaudry
522-4882

LA MAISON DU BIFTECK



GEORGES STEAK HOUSE
Licence complète
DÉLICIEUX SCAMPIS
DÎNERS D'HOMMES D'AFFAIRES
PIANO BAR
tous les soirs
10,715, boul. Pie-IX 322-2020

Pavillon
HÉLÈNE DE CHAMPLAIN
Île Ste-Hélène
CUISINE FRANÇAISE
135 vins exclusifs de 12 pays
Ouvert toute l'année - service 12h. a.m. à 14h. et de 18h. à 21h. 30
Stationnement gratuit ou métro # 4
RESERVATIONS 872-2373
DINERS - CARTE BLANCHE - AMEX - CHARGEX

Un délicieux souper dans l'ambiance du vieux Montréal



PARRAIN et MARRAINE
Cuisine française
TABLE D'HOTE $4.25
Spécialités à la carte
Tous les soirs de 5 h. 30 à 10 h. 30 (samedi jusqu'à minuit)
479, rue ST-ALEXIS
(coin ouest Notre-Dame)
Réservations : 849-1580

L'ÉLECTROLYSE:
Science para-médicale ou exploitation
Renseignements:
739-8704
Mireille Roy
Infirmière licenciée
Association Para-Médicale des Électrologues et Participants.

"LA PETITE BOITE FRANÇAISE OU L'ON MANGE BIEN"
Avant ou après le spectacle venez dîner à la chandelle
MENUS COMPLETS
à partir de
$1.95, $3.50 et $4.75
Spécialité de la maison
FILET MIGNON EN CHEVREUIL
Licence complète
Facilités de banquet
Cartes de crédit acceptées
LE CAVEAU
2063, RUE VICTORIA
(arrière Eaton)
RÉSERVATIONS
844-1624

fondé en 1688
Au Vieux Fort
RESTAURANT
MUSÉE
licencié

Ouvert de 5.30 à 11.00 h. P.M.
Bar Salon
Café Théâtre
Salles de réceptions
Réservation
659-0010
120, chemin ST-Jean
dans
LE VIEUX LA PRAIRIE
Lundi, fermé

Le Rendez-vous des Gourmets
AU
Restaurant
CHEZ MAURICE
404 ST. SULPICE ST.
coin St-Paul
288-7770



SPECIALITEES FRANCAISES
Dîners d'hommes-d'affaires
Le Soir :
Le Vieux Rafiot
Un coin intime où l'on s'amuse pleinement
Salles de réceptions disponibles

CHIANTI
Votre restaurant italien
5016 boul. Décarie (Au sud de Queen Mary) *Stationnement intérieur gratuit*
RÉSERVATIONS: 486-7805

PRÉSENTE SA TABLE D'HÔTE DE LA SEMAINE
Samedi inclus
Choix de soupe aux pois canadienne, consommé, potage du jour, vichyssoise, jus assortis, pâté maison, melon, pâté de foie de poulet, coupé de fruits.
Filet de Sole Dieppoise
$3.95
Escalopes de Veau Fines Herbes
$3.95
Médaillons de boeuf Choron
$4.50
Légumes et pommes de terre du jour, desserts du petit chariot, café
Stationnement à l'intérieur après 6 h p.m.
cartes de crédit acceptées
fermé le dimanche
LA VIEILLE PORTE
RESTAURANT BAR DE DISTINCTION
ÉDIFICE DE LA BOURSE — PLACE VICTORIA
866-3057

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est donné que Dame Julie Yampolsky (pollack) résidant à 5565 Avenue Clanranald, ville et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de Julie Wainer, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

MONTREAL, Québec, le 18 janvier, 1972

MAX SLAPACK, Q.C.
Le procureur de la requérante

AVIS

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 8 décembre 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à London Look Limited a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 5 janvier 1972 sous le numéro 2322145.
Le 17 janvier 1972
Affiliated Factors Corp.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS
No: 3769

COUR SUPERIEURE

SOCIETE DE FIDUCIE DU QUEBEC,
Créancière Hypothécaire
ET
FERNAND GAGNIER
Débiteur Hypothécaire

PAR ORDRE DE LA COUR

Le débiteur hypothécaire en cette cause, Fernand Gagnier, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie du présent avis selon l'article 1040A C.P.C. de la Province de Québec et l'affidavit a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 19e jour de janvier 1972.
Marius d'Amour, P.C.S.M.

Mes Deschênes, De Grandpré & ass.,
avocats
2501 Place Victoria, Montréal, P. Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPRIEURE

NO: 05-818234-71

DAME ELAINE SMITH, ménagère, épouse séparée de biens de Neville Botten, demeurant et domiciliée à 3050 avenue Barclay, apt. 1, en les cité et district de Montréal
Demanderesse
-vs-
NEVILLE BOTTEN, de lieux inconnus, antérieurement des cité et district de Montréal
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Neville Botten, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 14 janvier 1972.
(S) Marius d'Amours
Protonotaire, C.S.N.

Mes Frumkin & Feldman, avocats,
Suite 995, Place du Canada,
Montréal, tel: 861-2812

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-43671-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
LES HABITATIONS JOLY LTEE, corporation légalement constituée, autrefois, ayant son siège social à Ste-Rose, Ville de Laval, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,
défenderesse

IL EST ENJOINT à LES HABITATIONS JOLY LTEE à l'intention de laquelle une copie du bref de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 janvier 1972
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Ville deLaval
Avocat de la Demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Division de divorce

NO: 12-016937-71

MARIE ESTELLE REJEANNE LEPITRE, résidant en les cité et district de Montréal,
Requérante
– et –
EMERY (GEORGES) THOMAS, des lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'Intime Emery (Georges) Thomas est requis de comparaitre dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication du présent avis. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée pour lui au greffe de la Division des Divorces de Montréal.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 6 octobre 1971.
Jacques Perron,
Registraire
ME JULIUS ROSENBLUM, D.R.
1010 St. Catherine Ouest,
Montréal, P.Q.

GAUVREAU MACHINERY
& SUPPLY LIMITED

AVIS est par les présentes donné que la compagnie GAUVREAU MACHINERY & SUPPLY LIMITED, demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

VALIQUETTE, BLOUIN & KOCHENBURGER
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

02-03610-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires à Laval, District de Montréal.
Demanderesse
-vs-
RIPE GENERAL REAL ESTATE INC., corporation légalement constituée, autrefois de Laval District de Montréal et maintenant de lieux inconnus.
Défenderesse

Il est enjoint à la défenderesse Ripe General Real Estate Inc. à l'intention de laquelle, une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, 19 janvier 1972
Claude Dufour
Greffier Adjoint

Me ROBERT Y. LANTHIER
242 Boul. Ste-Rose
Ville de Laval

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05 816 685 71

DAME ANNE MARIE HUSSIN, ménagère, épouse séparée de biens de John Cengarle, domiciliée et résidant au 11820 rue Ranger, appartement 8, en les ville et district de Montréal
Demanderesse
-vs-
JOHN CENGARLE, présentement de lieux inconnus
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, John Cengarle, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 18 janvier 1972.
(S) Marius d'Amours
Protonotaire adjoint C.S.N.

Me John Herschorn, c.r.,
1396 St. Catherine St. West,
Suite 226, Mtl. 107 tel: 861-3409

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LASALLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par les soussignés, Gérald Raymond, Maire, et Jacqueline Giguère, Greffier, qu'à une assemblée spéciale tenue le 21 décembre 1971 suivant les dispositions de la Charte de la Cité, en l'hôtel de ville, le Conseil de ladite Cité a passé et adopté un règlement portant le numéro 1306 intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 901 ET SES AMENDEMENTS, PLUS PARTICULIEREMENT LA ZONE 22."

et que ledit règlement a été approuvé à l'unanimité le 4 janvier 1972 par les personnes majeures et possédant la citoyenneté canadienne, qui sont inscrites comme propriétaires sur le rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement et qu'il peut en être pris connaissance et communication au bureau du greffier de la Cité de LaSalle.

DONNE A LASALLE,
ce 12ème jour de janvier 1972.
GERALD RAYMOND MAIRE
JACQUELINE GUGUERE
GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAFONTAINE
VILLE DE MONTREAL-EST

-AVIS PUBLIC -

AVIS PUBLIC est présentement donné par les soussignés MAIRE et GREFFIER protempore de la Ville de Montréal-Est, que suivant résolution adoptée par le Conseil municipal de ladite ville, à sa séance régulière tenue LUNDI le DIX-SEPTIEME jour du mois de JANVIER mil neuf cent soixante-douze (1972), à TROIS heures de l'après-midi, une ASSEMBLEE PUBLIQUE des personnes physiques inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles imposables, qui sont majeures et possèdent la citoyenneté canadienne, est convoquée pour être tenue MERCREDI le VINGT-SIXIEME jour du mois de JANVIER mil neuf cent soixante-douze (1972), à SEPT (7) HEURES DE L'après midi (heure normale de l'Est), en la salle des délibérations du Conseil municipal de ladite ville, en son hôtel de ville, au numéro civique 11370 est, rue Notre-Dame, pour constater si lesdits propriétaires désirent voter sur le règlement suivant, à savoir:

-REGLEMENT NO 405-

POUR AUTORISER LA VILLE DE MONTREAL-EST A ACHETER UN CAMION AVEC ECHELLE AERIENNE, DEUX AUTOS-POMPES, UN VEHICULE DE SECOURS ET AUTRES ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE PREVENTION DES INCENDIES MONTREAL-EST POINTE-AUX-TREMBLES, AU COUT DE $245,000.000

DONNE à MONTREAL-EST ce DIX-HUITIEME jour du mois de JANVIER mil neuf cent soixante-douze (1972).

Le maire: (signé) Edouard Rivet
Le greffier pro-tempore: (signé)
Roger Berlinguet

COMMISSION SCOLAIRE DE PONT VIAU
AVIS PUBLIC
Application article 495 B Loi 27

Fusion des Municipalités Scolaires Laval-des-Rapides-Pont-Viau-Chomedey.

Avis est donné qu'à leur réunion du 7 octobre 1971, les commissaires d'écoles ont passé une résolution pour demander au Ministre de l'Education:

1– L'établissement sur le territoire de la Commission Scolaire Régionale Maisonneuve, d'une seule municipalité scolaire responsable de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement secondaire à compter du 1 juillet 1972;

2– La fusion des deux conseils provisoires, celui de la Commission Scolaire de Chomedey et celui de la Commission Scolaire Laval-des-Rapides-Pont-Viau, pour l'application de mesures préparatoires prévues à l'article 102 de la loi.

Donné à Laval le 20 janvier 1972,
Maurice Pépin,
Secrétaire-trésorier,
Commission Scolaire de Pont-Viau.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
NO. 018278

DAME JANICE RICE D'ELIA
Requérant
– vs –
FAUSTO D'ELIA
Intimé

AVIS

Par ordre de la Cour, l'intimé, FAUSTO D'ELIA est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été laissée à son intention, au bureau du Greffe des Divorces de la Division de Montréal.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 29 décembre 1971
Registraire.
JACQUES PERRON

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAFONTAINE
VILLE DE MONTREAL-EST

AVIS PUBLIC est présentement donné par les soussignés MAIRE et GREFFIER PROTEMPORE de la Ville de Montréal-Est, que suivant résolution adoptée par le Conseil municipal de ladite ville, à sa séance régulière tenue LUNDI le DIX-SEPTIEME jour du mois de JANVIER mil neuf cent soixante-douze (1972), à TROIS heures de l'après-midi, une ASSEMBLEE PUBLIQUE des personnes physiques inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles imposables, qui sont majeures et possèdent la citoyenneté canadienne, est convoquée pour être tenue JEUDI le VINGT-SEPTIEME jour du mois de JANVIER mil neuf cent soixante-douze (1972), à SEPT (7) heures de l'après-midi (heure normale de l'Est), en la salle des délibérations du Conseil municipal de ladite ville, en son hôtel de ville, au numéro civique 11370 est, rue Notre-Dame, pour constater si lesdits propriétaires désirent voter sur le règlement suivant, à savoir:

-REGLEMENT NO 407-

POUR AMENDER LE REGLEMENT DE ZONAGE, EN RAPPORT AVEC LES TERRAINS SITUES A L'OUEST DE L'AVENUE LELIEVRE JUSQU'A L'AVENUE CHAMPETRE, ENTRE LES RUES SHERBROOKE ET STE-CATHERINE.

DONNE à MONTREAL-EST ce DIX-HUITIEME jour du mois de JANVIER 1972.
Le Maire: (signé) Edouard Rivet
Le Greffier-pro-tempore: (signé)
Roger Berlinguet

VILLE DE PIERREFONDS
SORTIE VERS RIVIERE DE
L'EGOUT PLUVIAL

AVIS DE SOUMISSION

La Ville de Pierrefonds demande des soumissions pour la construction d'environ 2,100 pieds linéaires d'égout pluvial de 96".

L'entrepreneur pourra présenter sa soumission suivant l'une ou l'autre des alternatives suivantes:

Alternative A: tuyau circulaire préfabriqué – 96"

Alternative B: une conduite coulée en place section fer à cheval de 96"

Une copie des plans, devis et formules de soumission, tel que préparé par les ingénieurs conseils, Arsenault, Garneau et Associés, pourra être obtenue en s'adressant à l'Hôtel de Ville de Pierrefonds, 11072 ouest, boul. Gouin, Pierrefonds moyennant un dépôt non remboursable de vingt-cinq dollars ($25.00).

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Pierrefonds pour une somme équivalente à 10% du total de la soumission.

Les soumissions devront être adressées à l'Hôtel de Ville de Pierrefonds et seront reçues lundi le 31 janvier 1972 jusqu'à 12.00 hres, heure normale de l'est, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure. Elles devront porter sur l'enveloppe les mots: "Ville de Pierrefonds – Sortie vers rivière de l'égout pluvial".

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et se réserve le droit de choisir entre les deux alternatives proposées.

Donné ce 13 janvier 1972
Par: Joachim Cloutier, Ingénieur.

APPEL D'OFFRES

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LE GARDEUR

FOURNITURE AUDIO-VISUEL POLYVALENTE JEAN-BAPTISTE MEILLEUR (REPENTIGNY)

La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur recevra jusqu'à 3:00 heures p.m. (heure normale) le 2 février 1972 à 80 rue Meilleur, Repentigny, des offres sous enveloppes scellées pour les fournitures suivantes:

CAHIER 71-10 EQUIPEMENT AUDIOVISUEL

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la Commission Scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque visé de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de son offre ou à tout autre montant décrété par la Commission Scolaire. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire et tiré sur une banque canadienne ou une Caisse Populaire Desjardins.

L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire Régionale Le Gardeur.

Les soumissionnaires pourront se procurer plans et devis et autres documents à compter de mercredi le 20 Janvier, 1972 auprès de l'Acheteur de la Commission Scolaire, M. Gabriel Bernier, au 80 rue Meilleur, Repentigny.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public qui aura lieu à 3.00 heures p.m. (heure normale) le 2 Février, 1972 au 80 rue Meilleur, Repentigny.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes.

Fait à Repentigny, ce 18e jour de janvier, 1972.
Maurice Dufort, sec. adm.

AVIS AUX CREANCIERS DES EPOUX

Avis vous est donné que le 14 février 1972, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre M. Donald Murray Graham et Dame Francine Jarry domiciliés tous deux au 3260, avenue Ridgewood, dans la cité et le district de Montréal, constatées en un contrat de mariage passé le 27 septembre 1971 devant Me Jacques Desjardins et portant le numéro 5362 de ses minutes.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 12-018148-71

ALBAN BEDARD, domicilié et résidant au 7981 rue Marseilles à Montréal, dit district,
requérant
-vs-
RACHEL LEBLANC-BEDARD, de lieux inconnus,
intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée RACHEL LEBLANC-BEDARD est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal le 6 décembre 1971
JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Me Pierre Panneton
388 ouest rue St-Jacques
suite 900
Montréal 126
Avocat du demandeur.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur des Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q., et portant la mention:

"SOUMISSION POUR LAVAL, P. Q. – CENTRE FEDERAL DE FORMATION – Modification aux bâtiments 4-13-14-15 (Protection contre l'incendie) seront reçues jusqu'à quinze (15.00) heures (heure de Montréal), le 2 février 1972.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante: 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q. (283-6553), on peut les consulter à l'Association des Constructeurs, 4970 Place de la Savane, Montréal, P.Q. Les Entrepreneurs devront prendre note que la visite des lieux est fixée au mercredi 26 janvier 1972 à 10 heures A.M. conformément à l'article 1A30 des exigences générales du devis.

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D. B. Norwood,
Directeur des
Services Administratifs.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

W-72-101-P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur des Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q., et portant la mention:

"SOUMISSION POUR LAVAL, P.Q. – INSTITUT A SECURITE MINIMUM – BATIMENTS C23/F10 & F19. – SYSTEME DE GICLEURS seront reçues jusqu'à quinze (15.00) heures (heure de Montréal), le 2 février 1972.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante: 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q. (283-6553), et on peut les consulter à l'Association des Constructeurs, 4970 Place de la Savane, Montréal, P.Q. Les entrepreneurs devront prendre note que la visite des lieux est fixée au mercredi 26 janvier 1972 à 10h. AM conformément à l'article 1A-30 des exigences générales du devis.

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D. B. Norwood,
Directeur des
Services Administratifs.

AVIS DE BREVET

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 798, 749, DELPHI HOLDING CO. INC., de Genève, SUISSE, accordé le 12 novembre 1968 pour "LIFTING APPARATUS", désireraient accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentiraient à leur céder leurs droits en entier sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION, ROBIC & ROBIC, 2100, rue Drummond, MONTREAL 107, P.Q., CANADA.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

W 72-34P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur des Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q., et portant la mention:

"SOUMISSION POUR SOREL, P.Q. – QUAI MORGAN – MODIFICATIONS A LA FACE D'ACCOSTAGE", seront reçues jusqu'à quinze (15) heures (heure de Montréal), le 2 février 1972.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $50.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante; 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q. (283-6553), et l'on peut les consulter aux Bureaux de Poste de Tracy, Sorel et Ste-Anne de Sorel, P.Q.

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood,
Directeur des
Service Administratifs

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

W-72-100-P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur des Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q., et portant la mention:

"SOUMISSION POUR LAVAL, P.Q. – CENTRE FEDERAL DE FORMATION – MODIFICATIONS AU BATIMENT NO 10" seront reçues jusqu'à quinze (15.00) heures (heure de Montréal), le 2 février 1972.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante: 1631 avenue Delorimier, Montréal 133. PQ. (283-6553), et on peut les consulter à l'Association des Constructeurs, 4970 place de la Savane, Mtl. P.Q. Les entrepreneurs devront prendre note que la visite des lieux est fixée au mercredi 26 janvier 1972 à 10.00 heures A.M. conformément à l'article 1A-30 des exigences générales du devis.

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood,
Directeur des
Services administratifs.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur, Services Administratifs, Ministère des travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, Qué. et portant la mention "SOUMISSION POUR MONTREAL, P.Q. – 305 DORCHESTER OUEST – EDIFICE REVENU NATIONAL – Groupe électrogène seront reçues jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure normale de l'Est) le mercredi 2 février 1972.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante: 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, Qué. on peut les consulter à l'Association des Constructeurs, 4970 Place de la Savane, Montréal, P.Q. Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D. B. Norwood,
Directeur,
Services Administratifs.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA
DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

W72-53P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur des Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q., et portant la mention:

SOUMISSION POUR MONTREAL, P.Q. – 515 RUE STE-CATHERINE OUEST – EDIFICE ORPHEUM – Aménagement des bureaux seront reçues jusqu'à quinze (15.00) heures (heure de Montréal), le 27 janvier 1972.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante: 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q. (283-6553), on peut les consulter à L'Association des Constructeurs, 4970 Place de la Savane, Montréal 308, P.Q.

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D. B. Norwood,
Directeur des
Services Administratifs.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

72-88-P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur, Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q., et portant la mention:

"SOUMISSION POUR NETTOYAGE INTERIEUR ET ENTRETIEN DU TERRAIN MONTREAL, P.Q. – SUCCURSALE POSTALE "S", 5970 BOUL. MONK – seront reçues jusqu'à 15.00 heures (heure de Montréal), le 2 février 1972.

On peut prendre connaissance des devis et formules de soumission, ou se les procurer au Ministère des Travaux Publics du Canada, Bureau des Soumissions, (283-6553), 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood,
Directeur
Services Administratifs

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur des Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q., et portant la mention:

"SOUMISSION POUR MONTREAL, P. Q. – 4535 PAPINEAU – SUCCURSALE POSTALE DELORIMIER – AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS".

seront reçues jusqu'à quinze (15.00) heures (heure de Montréal), le 2 février 1972

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante: 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q. (283-6553). on peut les consulter à l'Association des Constructeurs 4970 Place de la Savane, Montréal, Qué.

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood,
Directeur des
Services Administratifs

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

W72-83P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur des Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q., et portant la mention:

"SOUMISSION POUR MODIFICATIONS AUX BATIMENTS 11 et 14 – CENTRE FEDERAL DE FORMATION – LAVAL, P.Q." seront reçues jusqu'à quinze (15.00) heures (heure de Montréal), le mercredi 2 février, 1972.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante: 1631 avenue Delorimier, Montréal 133. P.Q. (283-6553), et on peut les consulter à l'Association des Constructeurs, 4970 Place de la Savane, Montréal 308, P.Q.

Les entrepreneurs devront prendre note que la visite des lieux est fixée au mercredi 26 janvier, 1972 à 10 heures AM, conformément à l'article 1A-30 des exigences générales du devis.

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard au (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood,
Directeur des
Services Administratifs.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-72-10024
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 22 février 1972

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ENERGIE A 230 KV ENTRE LES POSTES MATAPEDIA ET CASCAPEDIA (COMTE DE BONAVENTURE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CENT MILLE DOLLARS ($ 100,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON

Montréal, le 12 janvier 1972

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

72-88-P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur, Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q., et portant la mention:

"SOUMISSION POUR NETTOYAGE INTERIEUR ET ENTRETIEN DU TERRAIN MONTREAL, P.Q. – SUCCURSALE POSTALE "S", 5970 BOUL. MONK – seront reçues jusqu'à 15.00 heures (heure de Montréal), le 2 février 1972.

On peut prendre connaissance des devis et formules de soumission, ou se les procurer au Ministère des Travaux Publics du Canada, Bureau des Soumissions, (283-6553), 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood,
Directeur
Services Administratifs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 12-018 606 72

DAME BARBARA MORRISSETTE-MAKIN, épouse commune en biens de ROBERT MAKIN, demeurant et domiciliée à 2315 avenue Beaconsfield, en les cité et district de Montréal
Requérante
-vs
ROBERT MAKIN, de lieux inconnus
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Robert Makin est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL le 6 janvier, 1972.
(S) Jacques Perron
Registraire

Mes Lapointe, Rosenstein & Ass.,
1117 Ste Catherine ouest, Mtl. 110
tel: 849-5311

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur, Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q., et portant la mention:

"SOUMISSION POUR MODIFICATIONS GENERALES LAVAL, P.Q. – INSTITUTION ST-VINCENT DE PAUL – seront reçues jusqu'à 15.00 heures (heure de Montréal), le 2 février 1972.

On peut prendre connaissance des plans, de vies et formules de soumission, ou se les procurer au Ministère des Travaux Publics du Canada, Bureau des Soumissions, (283-6553), 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, L.Q.

Les entrepreneurs devront prendre note que la visite des lieux est fixée au mercredi, 26 janvier 1972, à 10.00 heures A.M. conformément à l'article 1A-30 des exigences générales du devis.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D. B. Norwood,
Directeur,
Services Administratifs.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

DISTRICT DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur des Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P. Q., et portant la mention:

"SOUMISSION POUR LAVAL, P.Q. – INSTITUTION LECLERC – MODIFICATIONS ELECTRIQUES ET MECANIQUES

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361
- Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
- Tout mot additionnel est de 0.05
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361
- Le prix des petites annonces encadrées est de: $4.20 le pouce de hauteur.
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

Etudiante, religieuse ou dame de bonne éducation demandée. Avons femme de ménage. Tél.: après 5 p.m. **739-4915** 22-1-72

Dame de bonne éducation, 35-50 ans, pour prendre soins maison, un enfant, légers travaux. Logée. Tél.: bureau **861-3401** jour. 22-1-72

AMEUBLEMENT A VENDRE

Mobilier de bureau, excellent état; avec chaise, bibliothèque, machine à polycopier "Gestetner" et armoires métalliques. Tél.: **273-1509.** 21-1-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir: **667-0774.** 18-2-72

Absolument besoin toutes sortes de meubles anciens, salle à manger, lustre, porcelaine, horloge, service thé argent, aussi piano etc. Tél.: **374-1224** 28-1-72

ANTIQUITE A VENDRE

LIQUIDATION-ANTIQUITES: 20 à 55% réduction. "A la Brocante", 487 Ste-Hélène, Longueuil. **679-0100.** Ouvert jeudi, vendredi, samedi à compter de midi. Dimanche 2 à 6 p.m. 24-1-72

Fauteuils et chaises Louis Philippe, authentiques, en noyer véritable, recouverts à blanc. Tél: **284-2236** 24-1-72

Vente annuelle d'antiquités canadiennes à 50% de réduction. Le Chasse Grenier, 423 est, St-Paul. **845-4779.** 22-1-72

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

Près Place Versaille, grand 3½, chauffé, sauna, piscine, etc. libre immédiatement. Pierre Morin jour **748-7751**, soir et weekend **354-7344** 21-1-72

5 grandes pièces, chauffées, poêle-frigidaire fournis, taxes payées. Libre immédiatement 1458 Crescent, apt 1. Tél.: **842-6716.** 24-1-72

APPARTEMENT A LOUER

VILLE D'ANJOU: joli demi sous-sol, grand 3½ pièces, chauffé, eau chaude fournie, poêle, frigidaire $95. situé près Galeries d'Anjou. Libre fin janvier. Tél.: **354-8566** après 5 p.m. 21-1-72

Superbe 3 pièces, meublé, chauffé, toutes taxes payées, foyer naturel, vue panoramique sur Mont St-Bruno. Tél.: **653-9868.** 28-1-72

domaine d'iberville
Chez soi, plus près, plus vite,
PAR MÉTRO
Taxe d'eau, électricité payées. Chauffage tout électrique. A l'épreuve du feu. Insonorisé. Piscine à l'année. Saunas. Tennis. Buanderies. Antenne TV toutes chaines.
3, 3½, 4½ pièces prix très étudiés
Heures de visites : semaine : 10 a.m. à 9 p.m. fin de semaine : 10 a.m. à 6 p.m.
300 rue JOLIETTE LONGUEUIL
TÉL. : 679-1330
22-1-72

6652 CHRISTOPHE-COLOMB: 1½ - 2½ - 3½, neufs, meublés, chauffés, libre immédiatement. 15-2-72

OUTREMONT
50 Willowdale, près Belligham
"NOUVEL IMMEUBLE"
1½-2½-3½-4½ (2 salles de bain).
Tél: 273-4451, 738-8693
20-2-72

ARTICLE A VENDRE

MICROSCOPE Eliza, monoculaire, binoculaire, objectifs: 4X, 10X, 40X et 100X, oculaires: 5X, 10X, 15X. Chariot, lampe mobile, miroir réflecteur. Très bon état. $160. Tél: **526-3889** 21-1-72

ARTISANAT

MAITRE-EBENISTE français vous fera sur mesure et démontable vos meubles et bibliothèques par élément. Travail soigné assuré Tél: **467-2223** 28-1-72

HOMME DEMANDE

REFRIGERATION - CLIMATISATION

FRIGORISTE SENIOR: au moins 5 ans d'expérience en climatisation et réfrigération industrielles.
- $5.48 l'heure.
- Connaissance de l'eau refroidie indispensable.
- Travail régulier.

Discrétion assurée.

Gaudette Réfrigération Inc.
11,000 rue Masse,
Montréal-Nord.
(à l'est de Lacordaire par Charleroi)
demandez: M. Marcel Bineau, gérant
24-1-72

INSPECTION TECHNIQUE
Ministère de la Défense Nationale
2ème agence des Services Techniques des Forces canadiennes
MONTRÉAL, P.Q.
Inspecteur technique (vêtement) - $8,900. - $9,950.
Surveillant Inspecteur du vêtement - $10,050. - $11,250.
Avoir complété avec succès les études secondaires (11e ou 12e année selon les normes provinciales) ou aptitudes manifestes pour travailler dans le domaine de l'inspection technique.
Connaissance du métier de tailleur, du dessin, de la coupe et de la confection des vêtements militaires normalement acquise après cinq ans d'expérience.
Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage de l'anglais et du français.
Veuillez remplir une "Demande d'emploi" (Formule PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'oeuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et l'adresser comme suit: **COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, PLACE DU CANADA, SUITE 1360, MONTRÉAL 101, P.Q.**
Mentionner le numéro de concours 72-M10 (TI-3) pour Inspecteur technique (vêtement) ou 72-M11 (11-4) pour Surveillant Inspecteurs du vêtement. 21-1-72

CONTREMAITRE D'INCINÉRATEUR
(Incinérateur des Carrières)
SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE

Nature de l'emploi
- Sous la direction du contremaitre général, le titulaire dirige une équipe d'opération ou d'entretien dont l'objectif est d'assurer le bon fonctionnement d'une usine d'incinération de déchets. **Capacité de l'usine:** 4 bouilloires de 100,000 livres de vapeur à l'heure à 500 degrés F. et 225 livres par pouce carré. Total 5,500 c.v.b.

Qualités requises
- Avoir complété une 11e année d'études et posséder le certificat de mécanicien de machines fixes de 2e classe. Posséder un certain nombre d'années d'expérience dans une centrale thermique. Une partie de cette expérience doit avoir été acquise dans une centrale thermique avec bouilloires de grande capacité, turbines à vapeur, contrôles automatiques, compresseurs, traitement d'eau, etc... Cette expérience doit comprendre la direction de personnel sur l'opération et l'entretien des chaudières et de la machinerie. Parler et écrire le français et l'anglais. (Toute combinaison d'études et d'expérience jugée satisfaisante pourra aussi être considérée).

Conditions de travail
- Excellente possibilité de carrière avec un organisme offrant une bonne sécurité d'emploi et des avantages sociaux généreux. **Heures de travail:** La semaine de travail est de 40 heures répartie en cinq jours consécutifs, selon un **système de rotation.** Traitement: $10,075.

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer **Au Service du Personnel, Hôtel de Ville, chambre 416, ou par téléphone, au numéro 872-3236 ou 37.**
21-1-72

AUTO A VENDRE

MERCEDES BENZ 220, 1964, état excellent, $900 demandé. Tél: **849-6691** 21-1-72

PEUGEOT 304, 1971, 9,000 milles, de luxe, équipée, particulier **521-1255** ou **353-9012** 27-1-72

FORT CHAMBLY AUTO: dépositaire Volvo, Fiat, ventes, pièces, service. Prix défiant toute compétition. Toute échange acceptée. 2575 Bourgogne, Chambly. **658-6623-24.** Achetez directement du propriétaire. 21-2-72

BUREAU DEMANDE

Compagnie établie depuis 8 mois, recherche bureau, 2 pièces, environ Sherbrooke et Avenue du Parc. Communiquez le soir **288-9346.** 22-1-72

BUREAU A LOUER

Bureaux pour professionnels, bâtisse neuve, face centre d'achats Forest, Montréal-Nord. Occupation immédiate ou plus tard. Idéal pour compagnie d'assurance, comptables, médecins, avocats etc. 2,500 p.c. chauffés. $400. 10,522 Boul. Pie IX. **331-4864.** 22-1-72

Bureau 2,000 p.c. pour avocats, comptables, notaires, médecins ou autres. Modernisé, intercom, chauffage électrique, air climatisé, tapis, murs boisés, systeme d'alarme, stationnement. $350. Boul. St-Joseph ouest. **270-4629** 26-1-72

BUREAUX CHAUFFES à louer. $60. par mois chacun, simple, double, triple. Bélanger est. **627-1682.** 22-1-72

CHAMBRE A LOUER

Chambre spacieuse, ensoleillée, dans cottage d'Outremont ouest, rue calme, près parcs et autobus, cuisine et salle de bains privées. $75. par mois. Tél.: **270-1482.** 24-1-72

CHAMBRE ET PENSION

1237 ST-DENIS: chambre et pension pour hommes, excellente cuisine. Tél.: **843-5391** 22-1-72

COMMERCE A VENDRE

ST-BRUNO: fleuriste bien située, local spacieux, bonnes affaires. Doit vendre cause santé. Renseignements: **653-2616** ou **653-3751** 4-2-72

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: luxueux style Bavarois, près pentes, 5½ chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, location semaine ski. Tél: **256-6825** ou **254-6728.** 7-2-72

LAC SUPERIEUR: près ski Tremblant, chalet complet pour 2. Ambiance magnifique, plage privée. Location: semaine, mois, saison, année. Tél.: **819-688-2177.** 24-1-72

COURS PRIVES

Leçons de piano et formation musicale générale. Méthodes les plus modernes sous le contrôle direct du Maître Paul Loyonnet. Leçons en français et en anglais. Téléphoner Raymonde Michaud: **341-6136.** 22-1-72

TAPISSERIE, techniques diverses de crochetage, haute-lisse. Aussi cours avancés: expériences en tapisserie nouvelle, macramé. Nouvelles sessions commençant les 25 et 26 janvier jour ou soir. **Louis & Jeanne Auclair, 270-1482** (Outremont). 22-1-72

LECTURE RAPIDE: moniteurs qualifiés, méthode éprouvée, début de session: mardi 1er février. Pour informations: Tél: **681-4545** 2-2-72

Cours de piano se donnent à Ville Lemoyne. Tél.: **672-4559.** 21-1-72

COUTURE

REPARATIONS-ALTERATIONS – robes, manteaux, costumes de tout genre. Tél.: **931-4790.** 29-1-72

Je voudrais travailler en chambre noire; j'ai 2 ans d'expérience en noir et blanc; connaissances en couleurs, ou assistant-photographe. Gaétan Paradis. Tél. **272-9459** entre midi et 18 heures. 22-1-72

ALTERATIONS – REPARATIONS robes, manteaux, costumes. Votre couturière. **272-0585** 21-1-72

DIVERS

DACTYLOS manuels, électriques, louons, vendons, échangeons, réparons, enseignons français, anglais, dactylo, sténo, comptabilité, mathématiques: jour, soir, correspondance, privé, petit groupe. Venez. Frère St-Yves, Directeur **332-0044, 688-5777.** 7-2-72

APPARTEMENT A LOUER

3445 RUE DRUMMOND
IMPERIAL HOUSE
- ÉDIFICE MODERNE AVEC ASCENSEUR
- AIR CLIMATISÉ
- MACHINE À LAVER LA VAISSELLE
- PORTIERS
- STATIONNEMENT SOUTERRAIN
- BAIN SAUNA

3 Chambres à $202.50
4½ Chambres à $247.50
5½ Chambres à $330.00
6½ Chambres à $345.00

OCCUPATION IMMÉDIATE ENTIÈREMENT ÉQUIPÉ ET TOUTES TAXES PAYÉES.

S'ADRESSER AU SURINTENDANT **844-1659**
WESTMOUNT REALTIES
Administrateur d'édifice - Courtier agréé
21-1-72

DIVERS

CARREFOUR INTERNATIONAL vous invite à participer à ses nouveaux projets de groupe. Pour renseignements téléphoner **731-8045,** 6020 avenue Wilderton. 24-1-72

DUPLEX A LOUER

SNOWDON: Westbury, haut, 6½ grandes pièces, balcons, adultes, garage, $185, chauffé. Libre 1er mai. Tél.: **486-5198.** 24-1-72

DUPLEX A VENDRE

Vente à sacrifice
DUPLEX À VILLE ST-LAURENT
2017 BONIN : Prêt à accepter toutes offres. **Haut :** est loué, 6½ pièces, 3 chambres. **Bas :** 5½ pièces, 3 chambres, cuisine complètement équipée, 3 salles de bains. **Sous-sol:** salle de jeux finie à panneaux avec bar et foyer. Aussi 2½ pièces séparées (genre bachelor).
Terrain entièrement paysagé. Près des écoles.
Appelez : 336-9030
22-1-72

ECHANGE

Echangerais disques pour apprendre italien contre disques pour apprendre allemand. Tél.: **381-4207.** 24-1-72

ESPACE COMMERCIAL A LOUER

À BOUCHERVILLE
Au centre commercial "Les Boutiques Fort St-Louis" (18 magasins).
Local de 1,720 p.c.
avec ou sans fixture (prix à discuter). Occupation immédiate ou 1er mai.
Tél: jour **721-4932**
soir **655-5854**
25-1-72

FEMME DEMANDEE

SECRÉTAIRE BILINGUE
pour un avocat, centre-ville.
Tél: 844-2873
24-1-72

Association patronale recherche
SECRÉTAIRE BILINGUE
ayant 5 années ou plus d'expérience.
Tél: 279-7524
22-1-72

ASSISTANTE DENTAIRE
demandée, bilingue, demeurant secteur Côte des Neiges.
Écrire à:
Fiset, Michaud & Ass.
3333 Queen Mary,
Suite 420. 24-1-72

INFIRMIÈRE LICENCIÉE
bilingue
Quelques années d'expérience, temps plein, heures normales de bureau. Doit passer 2½ mois au camp d'été.
Société pour des Enfants Infirmes du Québec,
1455 Rochon, St-Laurent.
Tél.: 748-8816 24-1-72

STÉNO-DACTYLO
Maison d'edition recherche steno-dactylo pour les services de l'Edition et de la Fabrication. Connaissant très bien son français, anglais utile mais non essentiel. Rapide et efficace tant en steno qu'à la machine à écrire. Bonnes conditions de travail. Salaire a discuter.
Tél: 384-8760 poste 115.
22-1-72

SECRÉTAIRE BILINGUE
Sténo française, dactylo rapide et précise, demandée par Compagnie située à St-Hubert, pour département des ventes.
Exigeons: 5 ans d'expérience, références.
Bénéfices marginaux, plan de pension, salaire selon qualifications.
Écrire Case 210, Le Devoir
24-1-72

Bureau d'avocats du centre-ville, recherche jeune SECRETAIRE, bilingue, sténo-dactylo, possédant expérience légale. Salaire à discuter selon expérience. Tél: **849-4261** 22-1-72

FEMME DEMANDEE

RECEPTIONISTE pour salon de beauté exclusif. Bilingue. La Dauphine, 3545 Cote-des-Neiges. Tél.: **935-1618, 935-2440.** 24-1-72

SECRETAIRE LEGALE, bilingue, sténo, dactylo, avec expérience. Salaire alléchant selon qualifications et expérience. Communiquer: **866-9431.** 22-1-72

COMPTES PAYABLES
Compagnie d'importation offre une excellente occasion pour une jeune femme consciencieuse et intelligente. Connaissance de l'importation et de la production utile. Conversation anglaise et experience sur la machine NCR sont des avantages.
Atmosphere agreable. Salaire selon experience et qualifications. bureau situe Chabanel - St-Laurent.
Tél: 384-9419
22-1-72

SECRETAIRE bilingue, belle personnalité, dactylo, comptabilité, pour bureau de médecin à St-Lambert. Tél: **671-8221** 24-1-72

SECRÉTAIRE BILINGUE
Nous sommes à la recherche d'une secrétaire bilingue ayant 5 années ou plus d'expérience pour notre bureau des ventes dans l'Edifice Canada Cement au Carré Phillips. Les candidates devront posséder la sténographie anglaise et pouvoir traduire la correspondance de l'anglais au français. Fonctions variées. Petit bureau.
Pour fixer un rendez-vous, veuillez téléphoner à :
Consolidated Bathurst Limitée
875-2160 poste 386
21-1-72

Secrétaire
Maturee et parfaite bilingue pour poste de secretaire particulière auprès de l'architecte-urbaniste de notre succursale.
- La postulante doit être âgee de plus de vingt-cinq ans.
- Nombreux avantages sociaux.
- Salaire a determiner selon competence.

S'adresser:
Bureau du personnel
Société centrale d'hypothèques et de logement
341-6060 poste 222 ou poste 206.
33-2-72

TEXTILE CARRIÈRE ARTISTIQUE
Une compagnie canadienne de textile, recherche les services d'une artiste avec expérience dans les imprimés de tissus à draperie. Pour travailler dans un studio.
Salaire selon compétence et expérience.
Écrire au:
Service du Personnel,
Associated Textile of Canada Ltd.
Chambre 1120
Édifice Sun Life,
Montréal 110. 21-1-72

SECRETAIRE LEGALE avec expérience, bilingue, pour bureau Place Ville Marie. Appelez Mme Winer **866-5441.** 27-1-72

PHYSIOTHÉRAPEUTE
Jewish General Hospital
Nous recherchons une physiothérapeute diplômée, membre de l'Association Canadienne des Physiothérapeutes, pour diverses fonctions en physiothérapie.
Travail : 5 jours par semaine, bénéfices marginaux usuels.
Veuillez vous présenter au :
Service du Personnel,
3755 chemin Côte Ste-Catherine,
entre 10:00 A.M. à 4:00 P.M.
22-1-72

HOMME DEMANDE

GARÇONS DE TABLE
Les candidats doivent avoir de l'expérience dans le service français et être bilingues.
Se présenter:
Hôtel Ritz Carlton,
M. DeCicco
entre 10 et 15 heures 21-1-72

TECHNICIEN-VENDEUR BILINGUE
(CLIMATISEURS)
demande par important distributeur, pour visiter entrepreneurs et ingenieurs.
Diplome universitaire de preference, mais non essentiel.
Il faut être experimente.
Salaire, commission, allocation pour voiture.
Faire parvenir curriculum vitae à:
CASE 214 LE DEVOIR
24-1-72

DECOUPEUR (Die cutter). Tél.: **861-3671,** 77 ouest Vitré. 22-1-72

MAGASINIER ADJOINT
demandé immédiatement par important producteur de produits de climatisation et de réfrigération.
- Doit être bilingue et posséder quelques connaissances de la réception, de l'expédition et du contrôle d'inventaire.
- Expérience dans la réfrigération serait un avantage.

Excellent salaire et bénéfices marginaux.
Faire parvenir demande en anglais à:
CASE 212 LE DEVOIR
24-1-72

HOMME DEMANDE

PHARMACIEN ou pharmacienne avec expérience dans pharmacie de détail, 40 heures. Tél: **681-1267** 22-1-72

CARTON REPLIABLE
Coupeur sur Wupa et Presseur sur Creaser demandés. Des opérateurs avec expérience seulement.
Appelez:
M. Normand Massé
322-7512
Pour rendez vous
22-1-72

AGENT D'ASSURANCE-VIE, excellente opportunité pour revenu au-dessus de la moyenne. Possibilité rapide de promotion. Doit avoir 2 ans d'expérience minimum. Mlle Lapierre **849-9181** 21-1-72

PRÉPOSÉ BILINGUE AUX VENTES TECHNIQUES
Demande par distributeur d'appareils de conditionnement d'air.
Jeune homme pour promouvoir le produit auprès des entrepreneurs, des vendeurs d'appareils domestiques, etc.
On exige experience des ventes techniques.
Salaire, commission, allocation pour voiture.
Faire parvenir curriculum vitae à :
CASE 213 LE DEVOIR
24-1-72

Demandons
COMPTABLE
pour l'etude de frais generaux applicables a la construction et aussi pour diverses autres etudes de nature complexe, impot, corporation, etc.
Qualité requises:
Age minimum 25 ans, maximum 30 ans. Bilingue, cours secondaire, 3ieme session du cours du soir completee ou 5 ans d'experience de travail **aux grands livres** incluant les etats financiers.
Excellentes conditions de travail, genereux benefices marginaux. Veuillez ecrire en indiquant vos titres et qualites ainsi que votre experience a:
Gaz Métropolitain Inc,
1717 rue du Havre,
Montréal. 21-1-72

HOMME OU FEMME DEMANDE

Recherchons
VENDEUR-VENDEUSE
Beaucoup de personnalite pour
"BOUTIQUE DE LUXE"
Excellente présentation.
Salaire - important pourcentage.
Écrire Case 208, Le Devoir
22-1-72

2 POSTES D'INSTRUCTEUR: temps partiel $35. par soir, formation assurée pour candidats ayant une bonne culture générale. Ecrire C.P. 21, Station R, Montréal 326. 24-1-72

GARDERIE

Garderais enfants dans 7 pièces, bas. Tél: **351-5092** 24-1-72

LOGEMENT DEMANDE

AHUNTSIC cherchons logement, bas, stationnement ou garage, 5-6 pièces, nord Sauriol entre Jeanne-Mance et St-Hubert. Tél.: soir **342-2817** ou **489-5213.** 21-1-72

Jeune couple, un enfant, cherche maison ou appartement, 6-8 pièces, avec jardin et garage. Outremont ou voisinage. Après 7 p.m. **744-4017** 21-1-72

Couple sans enfant cherche loyer 5 ou 6 pièces, 2e, dans quadrilatère: boul. St-Michel Henri-Bourassa - St-Hubert et la Rivière des Prairies. Tél.: **384-9969** après 5 p.m. 21-1-72

LOGEMENT A LOUER

1210 VILLERAY, 2½-3½, libres, chauffés, non meublés, poêle-réfrigérateur fournis, ménage frais fait. Concierge 270-1387. 24-1-72

LUXUEUX 10 PIECES, chauffé, Ontario est, face église, style espagnol, tapis, ménage, garage. Occupation immédiate. Idéal pour professionnel. Tél: **526-9241.** 1-2-72

LACOMBE 3008: près Université Montréal, bas, 5½ avec sous-sol, tranquille, confortable, chauffé, eau chaude fournie, occupation immédiate. Tél: **737-6612 ou 731-1321** en tout temps. 24-1-72

OUTREMONT: rue McNider, bas, 6½, 2 salles de bain, tapis mur à mur, cuisinière réfrigérateur, plus au sous-sol, salle de jeux, une chambre, une salle bains, garage. Libre 1er mai. Tél: **279-7841** ou **381-8631** 21-1-72

ST-DENIS 7990: 7 pièces, 3e étage, chauffé, près métro Jarry, ménage à neuf, références exigées, $110. par mois. Tél: **334-2405** 21-1-72

ROSEMONT: grand 5, chauffé, 2e, $125. par mois. Tél: **728-0047** 24-1-72

LONGUEUIL, Place du Collège, grand 4½, libre 1er février, cause transfert. S'adresser: 155 Place du Collège apt 6. Tél: **674-6867** 4-1-72

AHUNTSIC EST: haut de triplex, 4 pièces, fermées, modernes, chauffées, entrée lessiveuse, balcon. Avec ou sans garage. Libre 1er mai. Tél.: **388-3036.** 24-1-72

TETREAULTVILLE: 5 pièces, modernes, meublées, près écoles, centre d'achats, libre. $125. Tél: **351-9417** 24-1-72

LOCAL A LOUER

COTE-DES-NEIGES: Premier étage, avec baie vitrée sur la rue, 900 pieds carrés. Tél. **737-9490.** 22-1-72

MAISON A LOUER

REPENTIGNY: 5 pièces, chauffée, sous-sol fini, libre immédiatement. Idéal pour professionnel. $235. par mois. Tél: **729-5843** 24-1-72

ST-LAMBERT: Maison pierre Canadiana, 6 pièces, approximativement $325. Grand terrain. Disponible février, près autobus et école. Tél.: **866-3556** ou **487-2277.** 24-1-72

FLORIDE: Golfe du Mexique, maison neuve, 2 chambres, 2 salles de bains, 5 minutes plage, proximité golf. Location: mois ou saison. Tél.: **325-5839** jusqu'à 10 p.m. 21-1-72

PENSION

FOYER nourricier, gens âgés, bonne nourriture, vie de famille. Médecin attaché à la maison. Tél: **627-4154** 24-1-72

FOYER, personnes âgées, nourriture excellente, vie de famille, médecin, infirmière. Grand jardin. Tél: **728-0047** 24-1-72

PERDU

Chienne perdue le 7 janvier, Berger Allemand, avenue du Parc et avenue des Pins. Récompense. Tél: **876-3357** ou **845-0333.** 24-1-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ped., B. Ph.: L. ès Lettres. Tél.: **288-2332.** J.N.O.

PROPRIETE A VENDRE

BOUCHERVILLE: maison exclusive, 3 chambres à coucher, salle familiale avec foyer, 2 salles de bains, terrain boisé avec piscine creusée. $37,800. Tél.: **655-7200** 21-1-72

BOUCHERVILLE: "Seigneurie", magnifique bungalow, 6 pièces, foyer, garage double. Pour informations: Mme J. Lessaurd. **679-8220** ou **655-7076.** Immeubles Westgate, courtiers. 21-1-72

DES SAPINS 5460 (terrasse Maisonneuve), cottage, près hôpitaux, foyer, aquarium, patio, salle de jeux, garage, piscine chauffée. Tél.: **581-2484** ou **259-1348.** 8-2-72

LAVAL, bungalow, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, parfaite condition, près centre d'achats St-Martin. Propriétaire **688-8402.** 21-1-72

AHUNTSIC: rue St-Firmin, triplex, détaché, construction 32' x 48', 1-7, 2-4, garage double. Propriétaire. Tél.: **389-3957.** J.N.O.

Outremont: 274 de l'Epée, centre d'écoles, cottage brique solide, parfaite condition, hall d'entrée, grand salon, salle à manger combinée, cuisine moderne, broyeur, lave-vaisselle, chambre de bonne, toilette, tapis. Premier plancher: 4 chambres, balcon, toilette complète "powder-room", tapis, sous-sol fini, bar, aquarium, toilette, salle de lavage complète, armoire-cèdre, sortie jardin, $38,900. Propriétaire **731-7005, 276-4401** pour rendez-vous. 24-1-72

ROSEMONT: 2607 St-Zotique est. Triplex. Pas d'agent. Tél.: **389-6451.** 24-1-72

PROPRIETE A VENDRE

DAVAAR, près Côte Ste-Catherine, cottage, 10 pièces, garage, jardin, 5 chambres à coucher, salle de jeux, "powder-room", 3 chambres de bains, réfrigérateur, poêle, tapis mur à mur, construction 1959. Prix $48,500. Pas d'agent. Tél: **273-8391** 21-1-72

AHUNTSIC OUEST: cottage semi détaché, 8 pièces, 1½ salle de bain, salle de séjour, lavoir, sous-sol aménagé, garage. Excellent état. Pas d'agent. **331-3288** 27-1-72

ST-HILAIRE: au flanc de la montagne. Superbe bungalow stucco et pierre, 6 pièces, 4 chambres, salon et salle à dîner combinés avec foyer. Garage. Grand terrain boisé. Prix demandé $37,000. Comptant $5,000. à $7,000. Voyez Rita Bourner **679-8220** ou **678-8178.** Immeubles Westgate, courtiers. 21-1-72

REPENTIGNY: bungalow $23,000. 4 pièces, 2 salles de bains, garage, foyer, sous-sol, bar, salle de lavage, four encastré, terrain paysagé. Tél.: **322-7456.** 24-1-72

SÉRÉNITÉ PASTORALE
ST-HIPPOLYTE: digne d'un professionnel, chef d'entreprise.
Cette habitation est plus qu'une résidence luxueuse, c'est un refuge hors de toute pollution. À moins de 35 milles de Montréal, dans un milieu champêtre et pittoresque, à l'écart mais non isolée, de style colonial, cette demeure contient 7 pièces avec tout confort moderne, dont un grand vivoir avec foyer, garage double attenant. Photo MLS. Veuillez appeler **J.P. Courteau, St-Jérôme 438-2869 ou ligne directe: 435-5050.**
IMM: ST. FRANCIS LTÉE
courtiers licenciés
21-1-72

PROPRIETE COMMERCIALE A VENDRE

A STE-THERESE, propriété commerciale à vendre, bons revenus, information le soir **435-9165.** 24-1-72

PROPRIÉTÉ À REVENU À VENDRE

6652 CHRISTOPHE-COLOMB, édifice de 54 appartements, meublés, neufs, tous loués. Bon revenu. Pas d'agent. 15-2-72

RADIOS, TV,, STÉRÉOS

VENTE D'INVENTAIRE
"Goodman", FM, receiver, 60 watts, **$160.** • "Nivico", AM-FM, receiver, equalizer, 140 watts,, **spécial** • "Kenwood", power AMP, KM 8002, **$225.** • "Pioneer", AM-FM, receiver, SX 440, **spécial** • "Kenwood" TK 40, AM-FM, receiver 75 watts **$200.** • "Quad" adapteur Kit avec hauts-parleur, **spécial** • "Monarch", AM-FM receiver avec table tournante Dual 1210, plus hauts-parleur **spécial $250.** • "Dynaco" 120, stéréo, modèle 80K plus PAT-4, **spécial.** • Hauts-parleur de marque "Dynaco" Celestion no 15 plus AR4 et AR6, **spécial** • "Sound" stéréo amplificateur, 40 watts, **spécial.** • Standard AM-FM receiver, cartouche 8 pistes **spécial.**
3411 est, Jean-Talon
Tél. : 722-9391
si occupé 722-6979
22-1-72

FEMME DEMANDEE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
SECRÉTAIRE
EXIGENCES:
- Excellente connaissance du français écrit et parlé
- 12 ans de scolarité
- Esprit d'initiative remarquable
- Age: entre 25 et 35 ans
- Expérience du secrétariat dans le secteur de l'enseignement serait un avantage.

Les candidates devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 janvier au:
SERVICE DU PERSONNEL
École des H.E.C.
5255 avenue Decelles
Montréal 250, Québec 22-1-72

La Société Canadienne des Pneus Michelin Ltée
recherche pour ses bureaux situes a Lachine (près de Côte de Liesse) une:
DACTYLO BILINGUE
ayant au moins complete 12 annees d'etudes, 3 années d'experience, vitesse 60 mots/minute dans les deux langues.
Nous offrons:
- Un bon salaire
- De nombreux benefices sociaux
- Et les services d'une cafeteria dans notre edifice.

Veuillez vous presenter ou telephoner aujourd'hui entre 8:30 et 4 heures p.m. a nos bureaux
2700 Alphonse Gariépy
Lachine,
Tél: 332-6110
Demandez Mme Beaudin
21-2-72

Opératrice de perforation

Êtes-vous à la recherche d'un emploi et songez-vous à travailler le soir à temps partiel?
Si vous avez de l'expérience en perforation ou possédez la formation nécessaire, IBM offre des postes intéressants aux candidates bilingues désireuses de travailler le soir à temps partiel.
Si notre offre vous intéresse, prière de composer le numéro 874-6433 ou d'écrire à l'adresse suivante:

IBM
Mlle M. Bougie
IBM Canada Ltée
5, Place Ville-Marie
Montréal 113, P.Q.
22-1-72

l'actualité économique

L'industrie de la motoneige offre encore de belles occasions pour les investisseurs

par Gilles Gratton, collaboration spéciale

Malgré les nombreuses critiques des analystes financiers à l'égard de l'industrie de la motoneige, M. Laurent Beaudoin, président de Bombardier Limitée, a affirmé qu'il existait encore d'excellentes opportunités pour les investisseurs dans l'industrie en général, et dans Bombardier en particulier.

En somme, Bombardier Ltée a atteint sa période de maturité et a dépassé la période d'expansion foudroyante où souvent des erreurs de tactique et d'organisation sont commises. "Nous souffrons présentement pour ces erreurs mais ceci nous permet de faire le point et de prendre les mesures correctives qui s'imposent afin de reprendre une croissance peut-être moins accentuée mais plus normale et plus permanente," a déclaré M. Beaudoin devant les participants du quatrième congrès international de la motoneige.

"Lors de l'introduction du "Ski-Doo" et pendant plusieurs années, a-t-il poursuivi, nous étions à peu près les seuls à commercialiser ce produit. Toutefois, à mesure que la concurrence se faisait sentir, il devenait inévitable que la part du marché irait en diminuant. Cette courbe décroissante est toutefois en voie de se stabiliser et nous prévoyons pour l'avenir immédiat qu'elle prendra une allure ascendante."

Répliquant aux analystes financiers qui reprochent à Bombardier de ne pas avoir accaparé le marché du véhicule plus dispendieux (au-delà de $1,000) et de s'être concentré sur le marché original, délaissant ainsi le marché du renouvellement, M. Beaudoin a dit reconnaître le bien-fondé de cette affirmation mais a expliqué l'impossibilité, pour Bombardier de suivre, en terme de production, la demande du marché. Ceci imposait donc à la société de viser le marché original qui, aux dires de M. Beaudoin était sans contredit le plus important.

Cependant, devant l'importance croissante du marché de remplacement comparativement au marché original, les spécialistes en marketing de la firme élaborent présentement certaines stratégies, a-t-il signalé.

A ce sujet, M. Beaudoin a signalé que la division Moto-Ski est bien implantée dans certaines régions mais qu'à l'heure actuelle elle ne jouit pas de la dispersion de ses ventes d'une façon égale en Amérique du Nord. Une stratégie d'occupation géographique du marché total s'impose a-t-il poursuivi et nous croyons que Moto-Ski pourra ainsi consolider et affermir sa position à ce niveau et connaître par la suite une croissance parrallèle à celle qu'ont connue certains compétiteurs au cours de l'année.

Un facteur important sur lequel M. Beaudoin a tout particulièrement insisté et, que tout analyste devrait tenir compte dans une évaluation de Bombardier, est son intégration verticale. Près de 85% des composantes des véhicules sont fabriquées par ses filliales.

De plus, ces dernières ont reçu comme objectif d'aller chercher à brève échéance 50% de leur marché à l'extérieur du marché de la motoneige. "A court terme, de dire M. Beaudoin, l'effet peut être négatif sur les profits, à cause de l'augmentation des charges administratives, mais à moyen et long termes l'effet ne peut-être que positif."

Affirmant que l'industrie avait prévu une augmentation des ventes au détail de l'ordre de 10% et qu'il s'avère présentement que ce pourcentage sera difficilement atteint, M. Beaudoin discerne trois causes à cette situation: la situation générale de l'économie, les pauvres conditions de neige et la critique que subit présentement notre industrie. Notant que la situation économique de janvier 72 est en meilleure santé qu'en janvier 71, M. Beaudoin a déclaré que les changements de l'économie affectaient l'industrie de la motoneige à rebours. "A mon avis, de dire M. Beaudoin, ceci est dû au fait que le consommateur, lorsqu'il est affecté par une baisse de l'économie, ne dispose plus des crédits pour l'achat de biens durables mais il peut se procurer les argents nécessaires pour l'achat d'une motoneige. Lorsque l'économie reprend sa courbe ascendante, son crédit se rétablit et il se procure alors le bien durable dont il s'est privé." Selon M. Beaudoin, cette situation est à court terme et croit que l'an prochain la situation redeviendra normale.

En ce qui concerne les résultats de 1972, M. Beaudoin a déclaré: "Il n'y a aucun doute que l'année 1972 ne sera pas une année très facile. Toutefois, j'envisage l'année que nous entreprenons avec un optimisme tempéré de prudence."

Nominations au Canadien Pacifique



Ray D. Wolfe — Keith Campbell

Le président du conseil du Canadien Pacifique, M. N.R. Crump, annonce les nominations de MM. Ray D. Wolfe, de Toronto, et Keith Campbell, de Montréal, aux postes d'administrateurs de Canadien Pacifique Limitée. M. Wolfe, qui est président de The Oshawa Group Limited et président du conseil d'administration de IGA Canada Limited, a des intérêts d'envergure dans l'industrie canadienne de l'alimentation. M. Campbell est vice-président, admiistration, au Canadien Pacifique.

Alcan

Diminution du dividende

Le Conseil d'administration d'Alcan Aluminium Limitée a déclaré aujourd'hui un dividende trimestriel de 20 cents par action, en monnaie des Etats-Unis, sur les actions ordinaires de la Compagnie, payable le 3 mars 1972 aux porteurs d'actions ordinaires inscrits le 3 février 1972 à la fermeture des bureaux. Ce dividende est en diminution de 5 cents par action par rapport aux 25 cents qui ont été répartis trimestriellement depuis le premier trimestre de 1971.

Lors de l'annonce de cette réduction, la Compagnie a précisé: "L'évolution des répartitions de dividendes d'Alcan les années passées a suivi de près celle des bénéfices de la Compagnie mais, l'an dernier, la proportion des bénéfices que l'Alcan a répartis en dividendes a été un peu plus forte que les années antérieures. Vu le chiffre probable du bénéfice du quatrième trimestre de 1971, qui doit être annoncé la semaine prochaine et qui sera vraisemblablement un peu inférieure à celui des trois trimestres précédents, et vu qu'on ne s'attend pas à une amélioration des résultats au cours des premiers mois de 1972, le Conseil d'administration a décidé de rajuster le dividende afin de permettre au programme d'immobilisations de la Compagnie de se poursuivre sur une base saine."

NOMINATION CHEZ SOMERVILLE



J.G. CHURCH

J.G. Church a été nommé au poste de Président et Administrateur délégué de la Compagnie Somerville Industries Limited. Depuis 1938, Monsieur Church a occupé, au sein de la Compagnie, diverses fonctions administratives dont le poste de Vice-Président exécutif. La Compagnie Somerville Industries a son siège social à London, Ontario et possède 8 usines à Montréal, Toronto, Bramalea, Windsor, Winnipeg et London. Somerville Industries fabrique différents cartonnages, des jeux et casse-tête, des produits plastiques formés à vide, par compression ou injection, des produits automobiles et des présentoirs publicitaires.

Les dirigeants de Kaiser devant la Commission des valeurs mobilières

TORONTO (CP) — Certains des dirigeants du groupe de sociétés Kaiser qui se sont livrés à des opérations boursières sur une filiale canadienne, par l'intermédiaire d'une société de holding, ont réalisé un gain total de l'ordre de $120,000. Par contre, d'autres ont perdu un total de $40,000.

Ces détails apparaissent dans les déclarations soumises par les intéressés à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Dix-huit dirigeants de Kaiser Resources Ltd, de Vancouver, ou de Kaiser Steel Corp., d'Oakland, Calif., ont soumis lundi leurs déclarations à la CVMO.

Le 5 janvier, le Wall Street Journal publiait ces transactions, dans un article où il parlait de "profits marginaux", ajoutant que la procédure suivie dans l'acquisition des titres visait à contourner les règlements de la Commission des valeurs mobilières des Etats-Unis.

Les 18 dirigeants en question détenaient indirectement des actions de la Kaiser Resources, achetées par l'intermédiaire de la KRL Investments Ltd. Le rapport soumis par chacun d'eux contenait, entre autres, une déclaration uniforme selon laquelle les actionnaires avaient agi sur l'avis d'un conseiller et "j'ai toujours estimé que je n'exerce aucun contrôle direct ou indirect, sur ces actions de la Ressources."

M.C. Lee Emerson, président de la Kaiser Steel Corp., a déclaré le 5 janvier que 36 "administrateurs. ou agent supérieurs de la Kaiser Steel avaient acheté des actions de la KRL Investments Ltd". La KRL est une société dotée d'une charte fédérale dont le siège est situé à Halifax.

M. Emerson était un des perdants. Dans sa déclaration du 5 janvier, il avait dit que KRL avait fait l'acquisition de 63,200 actions de la Kaiser Resources au prix nominal de $12 auquel elles avaient été émises en juin 1969.

Un porte-parole de la CVMO a déclaré hier que la commission se considérait satisfaite des rapports soumis par les intéressés et qu'elle renonçait donc aux poursuites judiciaires qu'elle avait d'abord envisagées.

Les gagnants

Des 18 qui ont soumis des rapports, 9 déclarent avoir vendu à des prix supérieurs au prix nominal de $12:

M. Jack Ashby, d'Oakland, président de Kaiser Resources, était détenteur de 6,000 actions, dont 4,200 ont été vendues en mars 1970 à $19 et 1,800 à $19.38.

M. Charles F. Borden, d'Oakland, agent supérieur de Kaiser Steel, et administrateur de Kaiser Steel and Resources, détenait 3,000 actions, vendues en janvier 1970 à un prix variant entre $17.12 et $17.25.

M. Thomas F. Gleed, de Seattle, administrateur de Kaiser Steel and Resources, détenait 3,000 actions, vendues en janvier 1970 à un prix variant entre $17.12 et $17.25.

M. David J. Hardy, vice-président et secrétaire de Kaiser Resources, détenait 2,000 actions. Il en a vendu 750 en janvier 1970 à un prix variant entre $17.12 et $17.25; 1,000 en avril 1970 à $20 et 250 en juin 1970 à un prix variant entre $14.12 et $14.25.

M. Albert Heiner, agent supérieur de Kaiser Steel and Resources, détenait 2,000 actions. En juillet 1970 il les a vendues en quatre tranches, soit: 700 à $14.12; 200 à $14.25; 1,000 à $13 et 100 à $13.25.

M. Ernest Ilsley, d'Oakland, administrateur de la Kaiser Resources, détenait 3,000 actions, vendues en avril 1970 à $20.

M. Chalmers A. MacIlvaine, d'Oakland, administrateur de Kaiser Steel and Resources, détenait 3,000 actions, vendues en juin 1970 à un prix variant entre $4.12 et $14.25.

M. John D. Saussaman, d'Oakland, agent supérieur de Kaiser Steel, détenait 500 actions, dont il a vendu 250 en janvier 1970 à un prix variant entre $17.12 et $17.25, et 250 en juin 1970 à un prix variant entre $14.12 et $14.25.

M. John R. Walker, d'Oakland agent supérieur de Kaiser Steel and Resources, détenait 1,500 actions, dont il a vendu 500 en janvier 1970 à un prix variant entre $17.12 et $17.25; 500 en juin 1970, à $14.12 — $14.25 et 500 en février 1971 à $6.50.

Les perdants

Quatre ont vendu leurs actions à des prix inférieurs au prix nominal:

M. Jack J. Carlson, d'Oakland, administrateur de la Kaiser Steel and Resources et agent supérieur de la Kaiser Steel, a vendu 3,000 actions en juillet 1971 à $5.8.

M. Emerson, président de Kaiser Steel, détenait 3,000 actions, vendues en novembre 1970 en trois tranches: 200 à $8.25; 2,200 à $8.12 et 600 à $8.

M. William P.B. Marks, d'Oakland, agent supérieur de Kaiser Steel et administrateur de Kaiser Steel and Resources, détenait 3,000 actions, dont il a vendu 1,000 en janvier 1970 à $17.12 — $17.25 et 2,000 en décembre 1971 à $3.85.

M. Adoniram Lee Peake Jr, d'Oakland, agent supérieur de Kaiser Steel, détenait 500 actions, vendues en août 1970 à $10.50.

Les autres

Les cinq autres intéressés ont déclaré n'avoir pas vendu leurs actions. Dans son rapport du 5 janvier, M. Emerson avait dit que KRL gardait encore 18,000 des 63,200 actions achetées à l'origine. Ces cinq sont:

M. Mark T. Anthony, d'Oakland, agent supérieur de Kaiser Steel, 1,000 actions;

M. Robert G. Heers, d'Oakland, administrateur et agent supérieur de Kaiser Steel et de Kaiser Ressources, 3,000 actions;

M. Edgar F. Kaiser, d'Oakland, agent supérieur de Kaiser Steel et administrateur de Kaiser Steel et de Kaiser Resources, 6,000 actions;

M. Bernard Olsen, d'Oakland, agent supérieur de Resources, 200 actions;

Eugene E. Trefethen jr, d'Oakland, administrateur et agent supérieur de Steel et de Resources, 6,000 actions.

Les marchés boursiers

Les prises de bénéfices font baisser les cours

Les prix se sont raffermis hier, peu avant la clôture de la Bourse de Montréal, dans une séance faiblement animée.

A l'indice, les industrielles ont fléchi de .23 à 200.95 les services publics, .07 à 163.58; l'indice composé, .16 à 199.12 et les papiers, .01 à 84.42. Les bancaires, par contre, ont grimpé de .16 à 249.53.

Les pertes l'emportaient sur les gains par 127 à 107, avec 79 valeurs inchangées.

Le volume combiné des Bourses canadienne et de Montréal s'est inscrit à 1,120,000, contre 1,293,100 mardi.

International Paper a pris 2 1-4 à $37 1-4; Simpsons Sears,, 1 à $31 1-4; Eastern Canada Savings and Loan, 7-8 à $14 7-8 et Pulcrum Investment, 7-8 à $5.

Alcan a cédé 1 3-8 à $18 3-4; Falconbridge Nickel, 1 à $88; Flacer Development, 3-4 à $23 3-4.

A la Bourse canadienne, Capri Mining a pris cinq cents à 25 cents.

Toronto

Le mouvement de hausse à la Bourse de Toronto a été freiné, hier, par une vague de prises de bénéfices. Dans la plupart des principaux compartiments la tendance était à la baisse, dans une séance active.

Selon un observateur, la plupart des prises de bénéfices portaient sur des "valeurs actives".

De l'avis des analystes, cependant, c'est surtout l'exemple de la Bourse de New York qui a suscité les prises de bénéfices. A Wall Street, les cours étaient nettement en baisse à la clôture.

New York

Les cours se sont effrités à Wall Street mercredi. Le marché a été affecté en début de séance par une vague de prises de bénéfices qui ont lourdement pesé sur la cote, mais un bon redressement a été enregistré par la suite, témoignant de l'optimisme général des investisseurs, et, en clôture, les pertes étaient d'ampleur limitée. Les affaires ont été actives.

Les ordinateurs ont été fermes, Control Data gagnant quatre dollars et IBM presque autant, et l'on a noté la bonne avance de Walt Disney Productions parmi les cinémas. Les chemins de fer et les aérospatiales se sont améliorées par endroits, mais les baisses l'ont emporté parmi les cuprifères, les mécaniques, les automobiles et les télévisions. Dow Chemical et JC Panney ont cédé plus d'un dollar parmi les chimiques et les grands magasins qui se sont effrités. Les transports aériens, les pharmaceutiques, les papiers et les matériaux de construction ont clôturé sur une note irrégulière, de même que les sidérurgiques et les électroniques.

L'indice des 30 industrielles de Dow Jones a clôturé en hausse de 2.26 points à 914.96.

A la Bourse de New York, le volume s'est inscrit à 18.80 millions d'actions, contre 21.07 millions mardi. A la Bourse américaine, il était de 6.18 millions d'actions, contre 7.71 millions mardi.

Dans les canadiennes, à la Bourse de New York, Alcan a cédé 1 1—2 à $18 3—4 et Dome Mines, 1—2 à $60 1—4.

Découverte de gaz

Panartic Oils préfère garder le silence

Selon le président de la compagnie Panartic Oils Ltd., M. Charles Hetherington, donner des infromations, c'est jouer au poker en exposant toutes ses cartes.

Telle est l'une des raisons pour lesquelles Panarctic ne donnera plus d'autres renseignements concernant sa troisième découverte de gaz naturel dans la région de l'Artique, à Kristoffer Bay dans l'île d'Ellef Ringnes. On a découvert du gaz au cours d'une série de tests souterrains.

M. Hetherington a déclaré au cours d'une visite sur les lieux qu'il serait imprudent de faire des spéculations sur le volume ou les réserves de gaz.

"Nous utiliserons nos renseignements selon les meilleurs intérêts de la compagnie. Des achats de terrains pourraient se réaliser et vous ne pouvez donner les meilleures conditions aux actionnaires si tous les renseignements sont plus sur la table", a-t-il dit.

Panarctic est un consortium formé de compagnies privées dans lequel le gouvernement détient un intérêt de 45 pour cent. La compagnie a été mise sur pied en 1967, l'année de sa première découverte de gaz à Drake Point sur l'île Melville.

Le puits découvert à Kristoffer Bay, qui atteint actuellement 5,430 pieds, est situé à environ 60 milles au nord de l'île du Roi Christian où la compagnie Panarctic possède aussi deux puits. La compagnie a également creusé un puits de sortie dans le même secteur de l'île du Roi Christian.

La compagnie a entrepris trois projets risqués qui ont réussi.

La profonduer prévue du puits de Kristoffer Bay est de 12,500 pieds et M. Hetherington a dit qu'il fallait peut-être envisager d'autres recherches fructueuses.

"Nous parlerons des réserves quand le temps sera venu d'en parler, c'est-à-dire quand nous demanderons un permis à la Commission nationale de l'énergie pour la construction d'un pipeline", a-t-il dit.

Le dollar canadien

MONTREAL — La devise américaine était ce midi en hausse de 1-32 et valait de $1.00 5-8 par rapport au dollar canadien. La livre sterling était en baisse de 7-8 et cotait $2.59 5-8.

NEW YORK — La devise canadienne était ce midi en baisse de 1-16 et cotait .99 25-64 par rapport au dollar américain. La livre sterling était en baisse de 1-32 et valait $2.58 1-64.

SOCIÉTÉ D'ALUMINIUM REYNOLDS (CANADA) LIMITÉE
Avis de Dividende

AVIS est par les présentes donné aux détenteurs des premières actions privilégiées 4¾% de SOCIÉTÉ D'ALUMINIUM REYNOLDS (CANADA) LIMITÉE que le Conseil d'administration de ladite compagnie a déclaré (au taux de 4¾% par année sur la valeur au pair) un dividende de $1.19 par action sur les premières actions privilégiées 4¾% émises par la Compagnie pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1972 et que ledit dividende sera payé le 1er février 1972 par chèque adressé aux actionnaires au registre le 1er janvier 1972.

17 janvier 1972
PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Marcel Piché, S.M., C.R.
SECRÉTAIRE

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
WAGUIH BOULOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 567-5259
324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541





LES INSTALLATIONS DE GOLF ARNOLD PALMER SONT MAINTENANT DISPONIBLES AU CANADA

TERRAINS DE PUTTING, DE DRIVING ET MINI-DRIVING

Des Canadiens ambitieux et agressifs — à la recherche d'une diversification de leur activité ou d'un deuxième revenu provenant d'une opération in absentia — peuvent maintenant s'assurer d'intéressants profits de ce marché en plein effervescence. Tout comme les quelques 200 détenteurs actuels de franchises ARNOLD PALMER, vous aussi pouvez retirer de substantiels bénéfices au cours de seulement 5 mois d'opération d'été.
Vous aussi pouvez vous lancer en affaires avec une franchise ARNOLD PALMER.

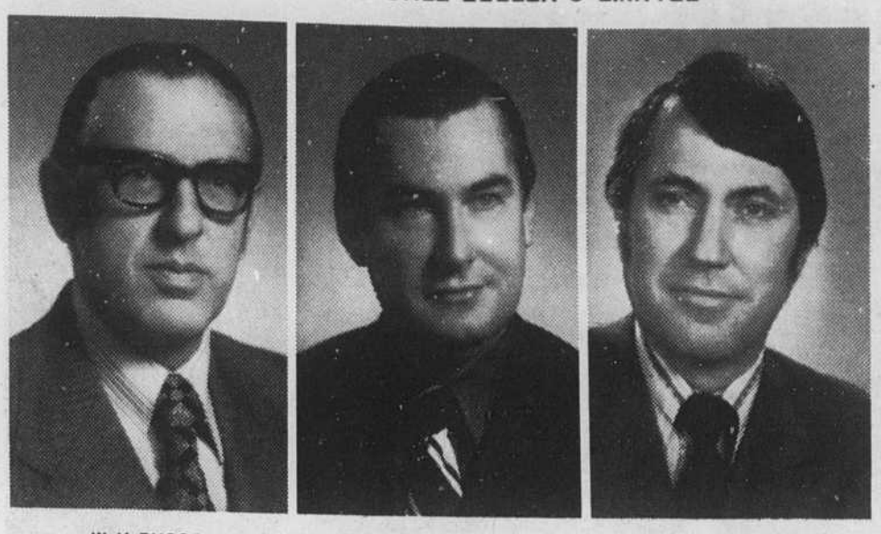
L'investissement comptant minimum est de $16,500. Des territoires protégés sont disponibles à travers le Canada.

Financement aux personnes qualifiées. Nous fournissons un programme d'entrainement adéquat et une aide dans le choix du site.

Ecrivez aujourd'hui et demandez comment vous pouvez faire équipe avec ARNOLD PALMER.
Une brochure explicative en couleur vous sera expédiée sans obligation de votre part.

ARNOLD PALMER CANADA
Dept. DEV. - Place Bonaventure, 45 Fundy, Montréal 114, Tel. : (514) 866-1621

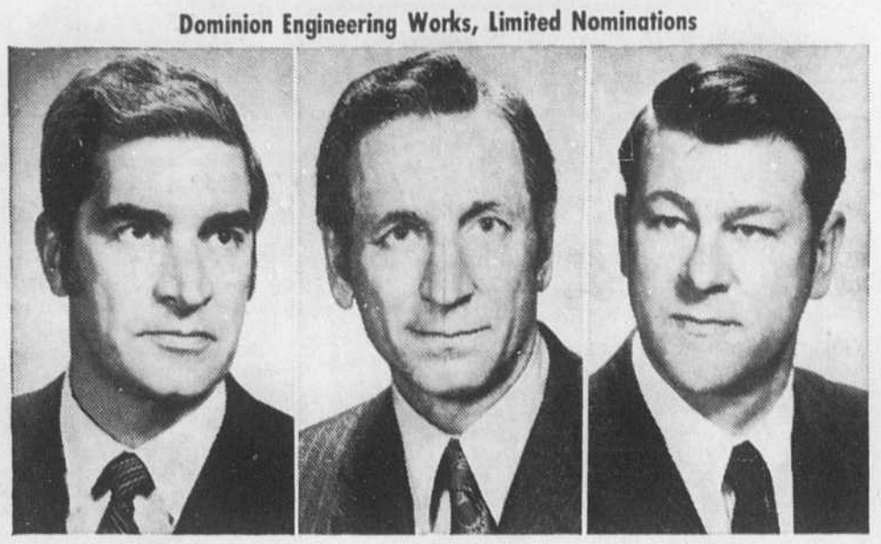
NOMINATIONS CHEZ ZELLER'S LIMITEE



W. H. BUGGS — H. E. BUSSE — D. E. ZELLER

James G. Kendrick, président de Zeller's Limitée, annonce la nomination de M. William H. Buggs au poste de vice-président – Région Ontario et Ouest, de M. Hans E. Bussé au poste de vice-président – Région Québec et Est, et de M. Douglas E. Zeller au poste de directeur des ventes, en vigueur le 1er février 1972. La nomination de deux vice-présidents régionaux reflète l'expansion continue des affaires de la compagnie et la division logique des fonctions de l'exploitation des magasins en deux régions géographiques. M. Buggs, ancien vice-président de la gestion des magasins, est chez Zeller depuis 1945, et a occupé des postes de direction aux magasins et au siège social. M. Bussé, ancien directeur des ventes, est chez Zeller depuis 1952. Il a aussi été gérant de district pour le Québec et les Provinces Maritimes, et a dirigé plusieurs magasins de la compagnie. M. Zeller, ancien gérant général d'un grand magasin de banlieue de la compagnie à Cornwall, Ontario, est chez Zeller depuis 1949. Il a aussi dirigé d'autres grands magasins de la compagnie et a été gérant de district.

Dominion Engineering Works, Limited Nominations



J. B. STIRLING — P. A. SOICHER — E. K. McLELLAN

Dominion Engineering Works, Limited, de Lachine, Québec, annonce trois nominations à des postes supérieurs de l'administration.

John B. Stirling est nommé gérant aux pâtes et papiers, alors que Percy A. Soicher devient gérant à l'énergie hydraulique et que Edgar K. McLellan est nomné gérant aux métaux et aux mines. M. Stirling était auparavant gérant du marketing aux pâtes et papiers et M. Soicher était gérant commercial à l'énergie hydraulique. Avant de se joindre à Dominion Engineering, M. McLellan était gérant du contrôle de l'exploitation industrielle de la Compagnie Générale Electrique du Canada Limitée, à Peterborough.

■ toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	8075	$7¾	7½	7½	– ⅛
Abitbi 7½p	150	$51½	51	51½	+ 1
Acklands	1120	$9⅛	9⅛	9⅛	
Acklnd 2p	100	$12¾	12¾	12¾	+ ½
Acres Ltd	4265	$13¾	13⅜	13¾	+ ⅜
Acres A pr	60	$42¼	42¼	42¼	+ ¼
Acres wt	5050	320	305	305	
A.G.F.M	600	$6¾	6¾	6¾	– ¼
Agra Ind	1200	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Aimco Ind	z25	$18	18	18	
Alta Gas T	426	$54	53¼	53¼	– 1
Alta Nat	200	$22	22	22	
Alcan	56504	$20¼	18½	18¾	–1⅜
Alcan pr	1134	$26⅜	26¼	26⅜	– ⅜
Algo Cent	550	$9¼	9	9¼	+ ¼
Algma	10629	$14⅜	13⅜	13⅜	– ¼
Allarco Dv	500	$5⅜	5¼	5¼	– ¼
Alliance B	1850	375	365	365	–10
Alumin pr	100	$18⅛	18⅛	18⅛	– ⅛
Almin 2p	200	$36⅞	36⅞	36⅞	+ ⅛
Anglo-cn	350	$5⅛	5⅛	5⅛	
Ang CT 265	106	$36	36	36	+ ½
Anthes B p	z10	$75	75	75	
Aquitaine	8469	$25½	25¼	25⅜	+ ¼
Argus B pr	230	$35½	35	35	
Argus C pr	2288	$10¼	10	10⅛	+ ⅛
Asbestos	257	$28½	28¼	28¼	
Atco Ind	25545	$10¼	9⅜	10¼	+ ⅜
Atl Sugar	5410	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Atl Sug A	z25	$16⅜	16⅜	16⅜	
Atl Sug w	900	165	165	165	–10
Auto El	100	$6¾	6⅜	6⅜	
Auto Hard	700	$8⅜	8½	8⅜	+ ¼
Bahama	6200	16	15	16	+ 2
Bk Mtl	20084	$20⅜	20⅛	20⅛	
Bank N S	6435	$35	34⅜	34½	+ ¼
B Cdn Nat	1200	$15¼	15	15	– ¼
Bartaco	200	$6⅛	6	6	
Bathrst p	1000	$8⅞	8¾	8⅞	+ ¼
Baton B	3225	$16¼	15½	15⅞	+ ⅛
Beavr Eng	200	$7¾	7¾	7¾	
Beaver L	219	$21	21	21	– ½
Beaver A	z10	$18⅞	18⅞	18⅞	
Becker B p	1000	$11⅛	11⅛	11⅛	
Belding L	130	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Beldng w	5000	350	325	350	+15
Bell Canad	9682	$47½	47	47½	+ ½
Bell A pr	2492	$53	52¾	53	
Bell B pr	2735	$54⅞	54½	54⅞	+ ⅜
Biltmore p	z75	$9½	9½	9½	
Black P	2850	$6	5¾	5¾	
Block B	40850	350	335	340	–10
Bombrdier	825	$9⅛	9	9	– ¼
Bovis Cor	4250	210	200	200	–10
Bow Valy	5045	$31	30	30¼	+ ½
BP Can	14655	$14¾	14⅛	14½	– ⅛
Bramalea	5950	415	395	405	– 5
Bram w	17810	250	240	250	+10
Brscn	15215	$20	19⅞	19⅞	
Brinco	941	$6	5⅞	5⅞	
Br Am Bnk	z115	$13½	13½	13½	
BC Forest	179	$23¼	23¼	23¼	– ¼
BC Sugar	460	$20½	20⅛	20⅛	
BC Phone	710	$67	66	66	– ½
BCPh 1956	425	$67	67	67	+ 1
BCPh 5¾ p	50	$83	83	83	+ 2
BCPh 4.84	3900	$18	17⅞	18	+ ⅛
BCPh 5.15	65	$72	72	72	+ 1
BCCPh 6.80	200	$27	27	27	+ 1
Bruck A	300	$16	15½	16	+ 1
Budd Auto	2390	$8⅞	8¾	8¾	– ⅛
Budd A w	3365	385	365	365	–20
Burns Fds	300	$14¼	14	14	– ⅛
Burrard	100	$8¾	8¼	8¼	
Bushnell	1150	$9	8½	9	+ ⅜
Cad Dev	7800	$9	8⅞	9	
CAE Ind	1087	$5⅞	5¾	5¾	– ⅛
Calgary P	928	$27⅞	27⅝	27⅞	+ ⅛
Calvrt Dis	1400	105	100	100	
Cambridg	100	$11	11	11	– ½
Campeau	1330	385	375	375	–10
CD Sugar	225	$34⅛	34	34⅛	– ⅜
Can Cem L	45	$48⅜	48⅜	48⅜	+ ⅛
C Cem L p	252	$20½	20½	20½	– ½
Can Malt	575	$29¼	29	29¼	+ ⅜
Can Malt p	200	92	92	92	+ 2
C Packrs	801	$18½	18½	18½	
Can Perm	3870	$19	18⅜	19	+ ¼
C Safway p	30	$83	83	83	–1⅜
CSL pr	152	$5½	5½	5½	
Cdn Brew	8460	$7¾	7½	7⅜	– ⅛
C Brew Ap	100	$32	32	32	
C Brew Bp	50	$37¾	37¾	37¾	
C Cablesy	1550	$16⅜	16	16	– ½
C Cable w	4322	325	315	315	– 5
Cdn Can A	100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
C Curtis	2500	80	80	80	– 1
Cdn Equty	1250	$12¼	12	12	– ¼
Cdn Food	250	$6½	6½	6½	+1¼
Cn Food 1p	165	$30¼	30¼	30¼	–2¼
CGE pr	100	$27¼	27¼	27¼	– ¼
CG Invest	310	$70½	70½	70½	–1¾
C Goldle	1455	445	440	440	– 5
C Hydro	300	$14⅜	14¼	14¼	
C Im B	19950	$27¾	26⅞	26⅞	– ½
C Ind Gas	6737	$10⅜	10⅛	10¼	– ⅛
CIL	550	$15¼	15⅛	15⅛	– ¼
CIL pr	25	$50¼	50¼	50¼	–3¼
C Intrurb p	375	$8⅜	8⅜	8⅜	
C Manoir	3000	340	320	340	+20
C Marconi	1300	320	305	310	–10
C Ocdental	840	$10⅛	9⅞	10⅛	– ⅛
CP Inve pr	5925	$27¼	26½	26½	– ½
CPIn w	16905	385	375	380	– 5
CP Ltd	21814	$14¾	14½	14¾	
CPL A p	1775	$11½	11¼	11⅜	– ⅛
Cdn Salt	400	$15	15	15	+ ¼
Cdn Tire	z20	$41¼	41¼	41¼	
Cdn Tire A	6448	$37½	37	37½	+ ⅜
C Utilties	4465	$42	41	41¼	– ¾
C Util 5 pr	z5	$67⅜	67⅜	67⅜	
C Util w	1600	$10½	10	10	– ½
Cdn Wall	25	$88	88	88	+ 3
CWN Gas	880	$23⅛	23	23	– ⅛
CWN G 4 pr	100	$12½	12½	12½	+ 1
Canron	680	$20½	20¼	20¼	– ¼
Cap Div	12000	75	73	73	– 2
Cara	925	$5½	5¼	5¼	– ¼
Carrier JD	1405	$6⅜	6¼	6¼	
CDRH Lt	1600	$8⅜	8	8⅜	+ ⅜
Celanese	1640	$5⅜	5¼	5⅜	– ⅛
Celanes 1 p	300	$12½	11¼	11¼	–1¾
Chrom	200	165	160	165	–10
Chrysler	513	$29⅞	29½	29⅞	
CHUM	15075	$6½	6¼	6½	+ ½
CHUM B	440	$9	8⅞	9	+ ⅛
Cockfield	1000	$6	6	6	+ ¼
Codville A	1000	$5	5	5	
Columbia	345	320	320	320	
Columbi p	945	$11¼	11	11¼	+ ⅛
Cmnc	12635	$26¼	25⅜	26	+ ¾
C Holiday I	2025	$12⅞	12½	12⅜	– ¼
Compro	200	360	360	360	–10
Compr Ap	100	$13⅞	13⅞	13⅞	– ⅛
Computel	100	335	335	335	+10
Comtech	575	265	260	260	–15
Con Bath	931	$9	8⅞	9	
Con Bath w	100	46	46	46	+ 1
C Bath 68 w	1130	385	370	375	+10
Con Bldg	7435	215	205	205	– 5
Con Textile	4814	$5⅛	495	5⅛	+22
Con Distrb	3970	$23⅞	23½	23⅞	
Cons Gas	9982	$20¾	20½	20⅝	
Con Glass	150	$13½	13½	13½	
Control F	700	250	245	245	– 5
Corby vt	303	$25	24⅞	25	+ ⅜
Cornat Ind	1700	195	190	190	
Coronatn	200	150	150	150	– 5
Cron Life	1025	$33½	33½	33½	
Crwn Trst	2000	$19½	19½	19½	– ¼
Crow Nest	49	$27	27	27	+1½
Crush Intl	2415	$19⅜	19⅜	19⅜	– ½
Cygnus A	500	$6½	6⅜	6⅜	– ⅛
Cygnus B	300	$6¾	6½	6¾	
Dale-R	600	$8¼	8¼	8¼	– ¼
Dawson D	300	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Delta Ben	200	190	190	190	
Distl Seag	3475	$33¾	32½	33	– ⅜
Doman I	1200	$11¾	11⅝	11⅝	+ ⅛
Dome Pete	5847	$32¼	30¾	32¼	
D Bridge	635	$24½	23¾	24½	+ ⅜
D Citrus	1300	$8¼	8⅛	8¼	+ ¼
Dofasco	1045	$25¼	25	25	– ¼
Dofasco p	355	75	75	75	– 1
Dom Glass	300	$12½	12⅜	12⅜	– ⅛
Dom Lime	300	$9	8⅞	8⅞	
D Lime w	2300	70	70	70	–35
Dom Store	6615	$16⅛	15⅜	16⅛	+ ⅜
Domtar	4728	$13⅛	12¾	13	
Domtar pr	105	$15	15	15	
D Textie	3800	$24¼	23⅝	24	+ ¼
Donlee M	600	420	400	400	–20
Douglas L	2800	315	285	300	+10
Dupont	1090	$23½	23¼	23¼	– ¼
Dylex D A	3800	$10⅛	9⅞	10⅛	+ ¼
Estn Can S	1575	$14⅝	14⅜	14⅝	+ ⅛
Eddy Mtch	z75	$13¾	13¾	13¾	
E-L Fin	2500	$8⅛	8	8⅛	
Electro K	1400	$6¼	6	6⅛	
Electro ltd	350	$45⅞	45½	45⅞	+ ¼
Emco	500	$6½	6½	6½	
Emp Life	z10	$9½	9½	9½	
Erie D A	100	$8⅜	8⅜	8⅜	
Exquisite	300	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅜
Exquite pr	z45	$7⅞	7⅞	7⅞	
Falcon	4145	$89	88	89	
Fed Diver	100	125	125	125	–15
Fed Gr	17415	$9⅛	8¾	9⅛	+ ⅛
Fields S	1500	$14¾	14½	14¾	+ ¼
Finning T	175	$14½	14½	14½	
Fleet Mfg	3000	110	105	105	
Fleetw'd	500	$10	10	10	– ½
Ford USA	z74	$72⅛	72½	72⅛	
Ford C	52005	$100	94	94	– 3
F Seasons	1600	$17	16⅞	16⅞	+ ⅛
F Season w	200	910	910	910	+10
FPE Pion	400	$22	21¾	22	+ ⅛
Fraser	600	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
Fruehauf	100	$18⅜	18⅜	18⅜	– ⅜
Galt Mi Irn	200	$7½	7½	7½	– ¼
Gaz Metr	601	$6½	6⅜	6⅜	– ⅛
Gaz M 63w	7100	205	190	190	–20
Gaz M 66w	1200	290	285	290	
Gdn Mang	1150	$6⅜	6¼	6¼	– ⅜
Gen Distrb	1450	$20	19⅝	20	
GMC	188	$84½	84½	84½	– ½
Genstar L	4638	$14⅜	14	14¼	– ⅛
Gnstar L w	1570	515	500	510	+10
Gesco Dis	200	450	450	450	+10
Glendale	600	$6½	6⅜	6⅜	+ ⅛
Glengair	1300	180	180	180	
Gleng B p	300	340	340	340	
Gleng A w	1000	80	80	80	
Godyear p	100	$38	38	38	+ 2
G Mckay A	100	$6¼	6¼	6¼	
Graft G	2485	$23¼	23	23	– ⅛
Greb Ind	z50	$6	6	6	
GL Paper	2477	$18½	17¾	17¾	– ¼
GL Pap w	600	275	275	275	–25
GL Power	1200	$20½	20¼	20¼	
GN Capital	1375	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Gt W Life	200	$47	47	47	+ ¾
Gt West S	1800	$6	6	6	
Greyhnd C	600	210	200	200	–15
Greyhnd	6445	$17⅝	17	17	– ¼
GSW Cl A	1413	$10⅞	10½	10⅞	+ ⅜
GSW Cl B	2126	$10¾	10¼	10¾	+ ½
Guar Trst	5342	$15	14¾	14¾	– ⅛
Gulf Can	7500	$28⅜	27¾	28⅛	– ⅛
Halifax D	3100	205	200	200	+10
H Group	13430	$9¼	8¾	9	+ ¼
Ham Tr	300	$11⅜	11½	11½	– ⅛
Ham Tr pr	400	$20¾	20½	20½	– ¾
Hardee	2500	135	135	135	
Hard Carp	350	$16	16	16	
Hard Crp A	1900	$15¾	15⅝	15¾	
Harlequin	3420	480	460	460	–30
Harris J S	1200	280	275	275	– 5
Harveys F	8321	100	98	100	– 5
Hawker S	150	280	280	280	+ 5
Hawker pr	130	$61	60	60	– 2
Hays Dna	2649	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ¼
Hedway C	300	355	350	355	+ 5
Home A	4350	$34⅜	34¼	34⅜	+ ⅛
Home B	z23	$33⅜	33⅜	33⅜	
Horne Pit	1000	290	280	290	+ 5
H Bramor	100	440	440	440	
H Bay Co	3930	$20⅛	20	20⅛	– ⅛
HB Oil Gas	1354	$44½	44¼	44⅜	– ⅛
HB Oil G pr	600	$55¾	55½	55¾	– ½
Hur Er	10991	$28	27⅜	28	
Husky Oil	5420	$17½	17¼	17⅜	
Husky A pr	60	$43	43	43	– ½
Husky D w	z60	645	645	645	
Husky E w	640	680	675	675	– 5
IAC	2380	$21⅞	21¾	21¾	– ¼
IAC w	7700	$10¼	10	10⅛	+ ⅛
Imasco	115	$21	21	21	
Imasco A p	100	450	450	450	
Imp O	10510	$33⅞	33⅛	33⅞	+ ¼
Ind Adhes	1000	$15	15	15	
Inglis	800	$12	12	12	+ ⅜
Inland Gas	2235	$14½	13½	14¼	
Inland G p	100	$15	15	15	
Inter-City	2710	$7½	7½	7½	+ ⅛
Inter C A w	3200	360	350	360	+10
Inter C B w	1810	340	325	340	+15
Intrmetco	600	270	265	265	– 5
IBM	344	$355	351	355	+ 3
I Nickel	21481	$34½	34	34⅜	+ ⅛
Int Util	9130	$45	44¾	44¾	+ ⅛
Interpool	600	$22	22	22	
Int Div	1000	360	350	350	–10
Intpr Pipe	4596	$31½	30⅞	31	– ⅜
Int Pipe w	3050	$14¾	14¼	14½	– ⅛
Intpr Steel	9712	$9⅛	8¾	8⅞	– ¼
Intpr Stl pr	100	$27	27	27	
Inv Group	1057	$8¾	8½	8¾	+ ¼
Inv G A	21670	$9⅛	9	9	+ ¼
Inv Grp 5 p	400	$21⅜	21½	21½	
Irwin Toy	630	$18½	18½	18½	
ITL Ind	800	435	430	430	
ITL Ind pr	100	$12	12	12	+ ¼
Ivaco Ind	600	$15⅛	15	15	– ⅛
IWC Ind	1000	195	185	185	–10
Kaiser Re	3550	435	430	430	
Kaps Tran	4050	$9	8⅝	8¾	– ⅛
Keeprite P	550	$12¾	12½	12½	
Kelly D A	1200	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Kelsey H	200	$8	7⅞	8	+ ⅛
Kenting	400	$12	11¾	11⅞	– ⅛
Koffler	2351	$16	15¾	16	
Koffler A p	2650	$9⅛	9	9⅛	
Koffler w	1800	765	735	735	–15
Labatt	z120	$23⅜	23⅜	23⅜	
Labatt pr	1375	$24⅜	24	24	– ⅜
Laidlaw M	450	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
ailaw A p	5900	$17½	17½	17½	
LOnt Cem	5900	365	345	345	–20
Laura Sec	460	$10½	10½	10½	+ ¼
Lau Fin	5005	$12⅞	12⅜	12¾	+ ½
Lau F 1.25	1150	$17¼	17	17¼	+ ¼
Lau Fn 140	z75	$19	19	19	
Lau F 2.00	50	$26¾	26¼	26¾	
Leigh Inst	2300	$7	6¾	7	– ⅛
Levy A pr	100	$7	7	7	+ ¼
Life Inves	600	$8½	8½	8½	– ¼
Life Inv w	400	115	115	115	
Lincoln Tr	1040	$14¾	14½	14⅝	– ⅛
Livingsto	z50	$8¾	8¾	8¾	
Living w	z30	500	490	500	
Lob Co A	1364	$6¼	6¼	6¼	
Lob Co B	480	$6¼	6⅛	6⅛	– ⅛
Lob Co pr	135	$32	32	32	
Lob G A pr	100	$21	21	21	
Lob Inc	100	$7¼	7¼	7¼	– ¼
Loeb M	3810	390	375	380	–10
Maclarn B	700	$17¼	17	17	– 1
Mclan H A	2100	$9¾	9¼	9¾	+ ¼
Mclan H B	200	$9¼	9¼	9¼	– ⅛
MH Cable	1720	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
MB Ltd	2376	$25½	25⅛	25½	+ ⅛
Magna El	400	495	475	475	–25
Magnetcs	3500	100	96	100	+ 4
Major H D	200	185	185	185	+10
M Lf Gard	150	$31½	31⅜	31⅜	– ⅛
Maritime	370	$24⅛	24	24⅛	– ⅛
Markboro	3400	$7	6¾	6⅞	
Markbro w	5925	120	110	110	–10
Mas-F	17600	$12⅞	12⅜	12¾	+ ¼
McLaghln	3735	$14	14	14	
McLagn w	4000	675	660	660	
MEPC	1375	$8	8	8	– ⅛
MEP w	13000	300	290	290	– 5
Melchers	200	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Met Stores	2030	$18½	18	18¼	– ¼
Met Trust	z74	$20¾	20¼	20¾	
MGFM	500	290	290	290	
Microsyst	315	$5⅞	5¾	5⅞	
Mill Brick	400	480	475	475	– 5
Mindustri	200	$8¾	8¼	8¾	
MLW Wor	120	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Molson A	4526	$21⅞	21½	21¾	– ⅛
Monenco	400	$7	7	7	
Mnt Trst	500	$19½	19½	19½	+ ⅜
Moore	6695	$42½	41¾	42¼	+ ⅛
Morse A	400	$15¼	15¼	15¼	– ⅛
MTS Inter	200	300	300	300	
Murphy	1275	$14⅛	14	14⅛	
Mrphy pr	300	$36¾	36¼	36¾	– ½
Murritt P	150	340	340	340	
M P w	10275	41	36	36	– 4
Nabrs Dlg	100	$12	12	12	– ½
NaChr	10035	$8¾	8¾	8¾	
Nat Drug	1100	$7⅜	7⅛	7⅜	– ⅛
Nat Sea	850	$8¾	8½	8¾	+ ⅛
Nat Trust	1420	$35½	35	35½	+ ¼
Neonex	4555	435	425	430	+ 5
NB Tel	1450	$15½	15¼	15⅜	+ ⅛
N Provid D	5050	43	40	43	+ 1
Nfld LP	593	$13½	13½	13½	
Noran	11538	$36½	36	36⅜	+ ¼
NCtrl G	20224	$15¼	15	15⅛	
Nor Ctl 65p	325	$40	40	40	
Nor Ctl w	2750	700	670	700	+10
NW Util p	z10	$55	55	55	
NS L P	100	$13	13	13	
NS Savi	20560	$17	16½	17	+ ½
NSI Mark	1325	490	470	490	+10
NuWest D	100	$8¾	8¾	8¾	
Ocdentl Pt	200	$12⅜	12⅜	12⅜	– ⅜
Oil Patch	1100	210	205	205	
Okanagan	785	$7¼	7¼	7¼	
Ontario Tr	600	$7⅜	7⅛	7⅛	– ⅛
Orlando R	750	$5⅞	5⅝	5⅞	– ⅜
OSF Ind	960	$5	490	495	–30
Osh A	19270	$14¾	14⅜	14⅜	+ ¼
Oshawa w	7312	215	200	205	– 5
Overlnd 2 p	200	410	410	410	–15
Pac Pete	3806	$13¾	13⅜	13⅜	– ⅛
PanCan I	800	250	245	250	+ 5
Paragon	1700	405	380	405	+50
Peel Elder	725	$15	14⅞	14⅞	– ⅛
Pembin A	6540	$7¼	7	7	– ¼
Pembin B	610	$6¾	6¾	6¾	
Pemb D p	111	$25	25	25	
Penningtn	600	$12¾	12⅜	12⅜	– ⅛
PC Jwl A	6750	$11⅞	11⅛	11¾	+ ⅜
P Dept S	5500	$12⅜	11⅞	12⅜	+ ⅜
Petrofina	700	$23¼	22⅞	23¼	+ ¼
Phillips Cb	5025	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Photo Eng	400	$18⅞	18⅞	18⅞	
Pitts Eng	5585	$15⅛	14⅞	14⅞	– ⅛
Pow Cp	14235	$7	6⅝	6⅞	
Pow Crp pr	200	$30	30	30	+ ⅛
Pow C 5 pr	1050	$9¾	9⅛	9¾	+ ⅛
Pre Cable	4365	$14	13¾	14	+ ⅛
Price Com	3225	$7¾	7⅜	7¾	+ ¼
Prov B Can	1900	$14⅞	14⅞	14⅞	
Que Tel	100	$14⅞	14⅞	14⅞	
Rank Org	3952	$23¼	23⅛	23¼	– ¼
Readers D	400	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Realty C	3100	450	445	450	
Realty C w	2200	160	150	160	+ 5
Reed Oslr	3453	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
Reitman	220	$20¾	20¾	20¾	– ⅛
Reitman A	146	$19¾	19¼	19¾	– ½
Revelstk	300	$13¾	13¼	13¾	
Revelstk p	z5	$15	15	15	
Rileys D	400	215	210	210	– 5
Ripley Int	3000	350	345	350	
Riv Yarn	200	250	250	250	+25
R Little	2413	$64	55¼	62	+1½
R Little A	965	$63½	58	62½	+2½
Rolland	100	400	400	400	+20
Ronald Fd	200	$14⅞	14⅜	14⅞	+ ⅜
Rothman	1490	$19	18⅛	18⅞	+ ¾
Roth w	10135	550	510	525	+20
Rothm A p	100	$88	88	88	
Rothm 2p	7410	$21½	21	21½	+ ¼
Royal Bnk	9244	$31	30½	30½	+ ½
Royal Trst	2560	$40¼	39½	39½	– ⅜
Ryl T M	100	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅜
Russel H	2525	$9½	8¾	9⅜	+ ⅞
Russl H p	525	$20¾	20	20½	+ ½
StL Cem A	25	$38	38	38	– ½
St Maurice	4000	79	74	77	+ 5
Sandwell	400	$6¼	6¼	6¼	– ⅛
Schneid	600	$12	12	12	+ ⅛
Schneid b p	575	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Scintrex	1000	290	280	290	+ 5
Scot York	300	$10½	10½	10½	
Scot Lasal	z10	$9⅜	9⅜	9⅜	
Scot Mis pr	100	$9	9	9	+1¼
Scotts	600	$17	17	17	
Seaway M	100	$7⅜	7⅜	7⅜	– ⅛
Seaway pr	800	$6	6	6	
Seaway w	425	90	82	90	– 5
Seco Cem	2575	$11	10¼	10¾	– ⅛
Secur Cap	5200	405	385	405	+15
Shaw LE A	z25	$7	7	7	
Shaw Pipe	960	$10⅞	10½	10½	– ¼
Shell Inv p	800	$38	37⅜	37⅜	– ¼
Shell Inv w

DERRIÈRE LE VOLANT



... d'une Toyota Corona bien gardée ...

Louise Aubin (à g.) et Anne-Marie Saint-Cerny, deux hôtesses au Kiosque Toyota du salon Auto '72 à la Place Bonaventure, prennent grand soin du nouveau modèle Toyota Corona 2-portes à toit rigide. Mûe par un moteur de 2 litres à arbre à cames en-tête, cette voiture produit 110 cv à 5,500 tours-minute. Elle comporte une allure de croisière jusqu'à 85 mph et une vitesse maximale de 105 mph.

La saison des GP recommence dimanche...

Comme pour les prototypes, la saison de Formule "Un" débutera en Argentine dimanche, après avoir connu durant l'inter-saison une incessante confrontation indirecte, la plupart des écuries procédant successivement à de longues séances d'essais sur le circuit français. Il est toutefois difficile d'établir une hiérarchie précise, les monoplaces n'ayant pas toutes tournées sur le circuit de 3,300 mètres ou se déroulent généralement les essais.

On peut toutefois préciser que Jackie Ickx et Clay Regazzoni qui occupaient la première ligne avec Jacky Stewart, recordman officieux du tour (1'50"71), avaient respectivement réalisé 1'50"92 et 1'50"88. En novembre, avec des monoplaces identiques, ils furent chronométrés en 1'13"9 et 1'14"1: il s'agissait de la Ferrari 312 B2.

Chez BRM, le regretté Pedro Rodriguez avait été chronométré en 1'52"46, ce qui lui donnait le 4ème temps des essais du Grand Prix de France. Au cours de la présentation officielle de l'écurie BRM-Marlboro, Jean-Pierre Beltoise, qui continue à supporter les conséquences du tragique accident de Buenos-Aires et ne participera pas au Grand Prix d'Argentine, a été chronométré en 1'18"3.

Débuts de la toute nouvelle Tecno...

La nouvelle voiture Tecno de Formule un de Martini effectuera vraisemblablement ses débuts le 4 mars, au Grand Prix d'Afrique du Sud à Kyalami. Les responsables de l'écurie de Bologne, qui avaient un moment espéré présenter leur nouveau modèle dimanche au GP d'Argentine, ont dû finalement modifier leurs projets. La mise au point de la voiture a demandé beaucoup plus de temps que prévu.

Les frères Pederzani, constructeurs de la Tecno, ont cependant profité de ce contretemps pour adapter la PA-123/1 aux nouvelles normes du règlement en vigueur cette saison pour la F-1. Le poids initial de 580 kilos a été ainramené à 550, comme de prescrit le règlement. Les essais de la Tecno-Martini reprendront en principe dimanche, si aucun autre inconvénient n'intervient d'ici là.

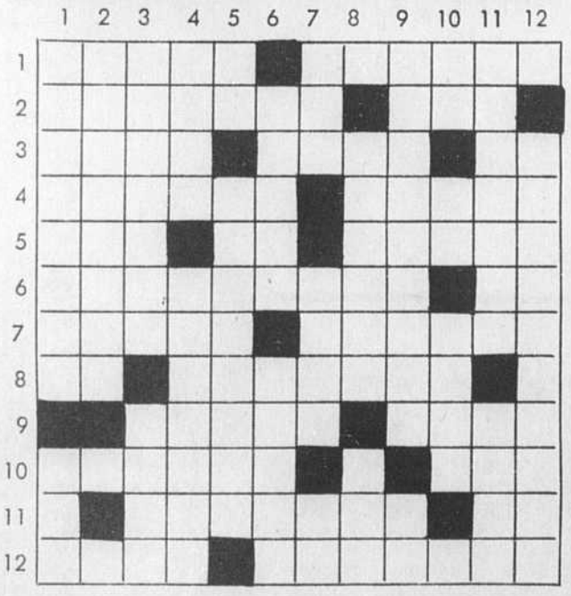
Granatelli: commandite de $1,000,000...

Andy Granatelli et le conducteur Richard Petty combineront leurs efforts cette saison grâce à une entente qui pourrait bien entraîner des déboursés de l'ordre de $1,000,000 au premier. Granatelli, un promoteur de voitures de compétition depuis 30 ans, a révélé qu'il avait acheté l'écurie Petty pour la saison 1972, et que son premier effort porterait sur la Winston Western 500, à l'affiche pour dimanche à la piste internationale Riverside, près de Los Angeles.

L'entente prévoit que Granatelli fait non seulement l'acquisition de la sensationnelle Plymouth de Petty, avec laquelle ce dernier a réalisé des gains de $333,148 l'an dernier grâce à 21 victoires dans la série NASCAR, mais aussi celle de la Dodge du colosse Buddy Baker, 3ème au classement 1971 derrière Petty et Bobby Allison. Baker, pilote no 2 de l'écurie Petty, a pour sa part accumulé des gains de $116,942.

La Plymouth et la Dodge étaient les deux seules voitures directement commanditées par un fabricant l'an dernier. Mais Chrysler annonçait à la fin de la saison qu'elle se retirait de la compétition automobile. Granatelli se présente donc à un moment opportun pour rescaper l'écurie de Petty.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1– Court et plat, en parlant du nez. – Qui appartient à la vue.
2– Qui n'est pas précise. – Au Moyen Age, armée.
3– Verbe gai. – Escarpé. – Rubidium.
4– Se dit des yeux quand ils sont de couleur différente. – Fluide subtil remplissant selon les Anciens, les espaces situés au-delà de l'atmosphère terrestre.
5– Septième lettre grecque. – Cadmium. – Fille du frère.
6– Bénéficiaire d'un legs. – Quatre
7– Clarté faible. – Restituer
8– Erbium. – Hydrocarbure liquide, analogue au benzène.
9– Le plus âgé. – Greffa une ente sur
10– Toute violation grave de la loi (plur). – Large cuvette où se font des ablutions à grande eau.
11– Fixer les rênes. – Article espagnol
12– Vante. – Tout cours d'eau important.

Verticalement

1– Substance du cerveau. – Poil des paupières
2– Personne qui pilote un avion.
3– Union. – Etre éternel
4– Utiliser. – Saison
5– Tellement. – Concéder, accorder
6– Genre d'orchidacées originaires de l'Inde et de l'Océanie. – Faire tort à
7– Animal mou. – Ville d'Espagne. – Nickel
8– Marchandise quelconque destinée à la consommation. – Unité monétaire bulgare
9– Supporte (qu'il) – D'un verbe gai
10– Usages. – Hélium. – Organe dur enchâssé dans la mâchoire
11– Rendre plus étroit. – Oter la vie
12– Qui peut être breveté

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	A	C	H	O	I	R	E	■	O	S	T
2	E	B	R	A	N	L	E	M	E	N	T	■
3	T	O	U	T	■	O	M	E	T	T	R	E
4	H	U	M	E	C	T	E	U	R	■	I	N
5	O	T	E	R	A	■	D	■	E	M	E	T
6	D	I	N	A	R	■	E	N	C	O	R	E
7	O	R	T	I	E	S	■	A	I	R	■	R
8	L	A	■	T	S	A	R	I	S	T	E	■
9	O	S	A	■	S	I	E	N	■	E	R	G
10	G	■	V	I	A	N	D	E	■	L	■	R
11	I	L	E	O	N	■	A	■	B	L	E	U
12	E	A	U	■	T	A	N	T	I	E	M	E

Pendant que Lafforgue gagne à Grindelwald...

Betsy Clifford annonce sa retraite

GRINDELWALD, Suisse (d'après CP et AFP) – Pendant que la Française Britt Lafforgue, championne de cette spécialité l'an dernier, décrochait les honneurs du slalom spécial de Grindelwald hier, dernière épreuve de la Coupe du Monde avant les Jeux d'hiver de Sapporo, la Canadienne Betsy Clifford, championne mondiale du slalom géant, annonçait qu'après cinq ans de compétition au "grand cirque blanc", elle prenait définitivement sa retraite.

Betsy, les deux chevilles dans le plâtre à la suite d'une vilaine chute à l'entraînement, dimanche dernier à Grindelwald, avait convoqué une conférence de presse à Ottawa pour faire part de sa décision. Son accident l'avait déjà écartée des prochaines Olympiques et avait à toute fin pratique mis fin à sa saison 1971-72.

Mais âgée de 18 ans seulement, on pouvait croire qu'elle aurait surmonté les obstacles et serait revenue en compétition plus forte que jamais l'an prochain afin de faire valoir encore une fois son grand talent. Il semble cependant que ce soit la fin.

On la manque!

Durant ce temps en Suisse, les coéquipières de Betsy se sont vraisemblablement ressentie de son absence lors du slalom spécial d'hier. Trois d'entre elles furent disqualifiées tandis que les trois autres firent plus ou moins bien.

La meilleure fut Diane Pratte, de Rouyn-Noranda, qui se classait 25ème avec un temps combiné de 96.06 secondes. Elle fut suivie de Kathy Kreiner, 14 ans, de Timmins (6ème la veille dans la descente), 26ème en 96.28, et de la soeur aînée de celle-ci, Laurie, 16 ans, 28ème.

Kathy en profitait cependant pour décrocher le 9ème rang au classement du combiné, remporté par l'Autrichienne Monika Kaserer, qui se classait 2ème hier en slalom.

Judy Crawford, de Toronto, sur qui l'on compte beaucoup pour prendre la relève de Clifford à Sapporo, semblait destinée à une excellente position après la première tranche, mais elle chuta dans la seconde et ne fut pas classée, tout comme Diane Culver, de Montréal, qui rata une porte, et Carolyn Oughton, d'Edmonton, qui perdit un ski à mi-course.

Une rude épreuve

La course d'hier fut marquée de pas moins de 20 disqualifications ou abandons, dont plusieurs de favorites. Mlle Lafforgue, 23 ans, a réalisé les deux tranches en une minute et 29.50 secondes, 1.39 seconde de mieux que Mlle Kaserer. L'Américaine Barbara Cochran se classait 3ème en 90.99 secondes, et la jeune française Danièle Debernard, 17 ans, 4ème en 91.32. Jocelyne Périllat, 16 ans, gagna la tranche initiale mais manqua une porte et dut se retirer, tout comme sa compatriote Françoise Macchi, qui mène présentement au classement individuel féminin de la Coupe du Monde, et l'Autrichienne Anne-Marie Proell, 2ème au classement et gagnante de la descente mardi.

C'était la 2ème victoire de Lafforgue cette saison en Coupe du Monde. Son père, un Français, et sa mère, une Suédoise, étaient tous deux de grande vedettes internationales du ski avant le dernier conflit mondial. L'an dernier, elle partagea le 1er rang au classement du slalom spécial avec Betsy Clifford.

Au tour d'Annie!

Une autre grande championne, la Française Annie Famose, bien que 6ème hier, a laissé entendre après l'épreuve qu'elle en était probablement à sa dernière saison active. Agée de 27 ans, elle a expliqué qu'elle continuerait à courir pour son plaisir et accepterait peut-être un poste d'entraîneur.



EN ROUTE POUR SAPPORO ! Juste avant leur départ pour les Jeux d'hiver à Sapporo, ces trois skieuses saluent leur victoire au slalom spécial d'hier à Grindelwald, en Suisse, dernière épreuve de la Coupe du Monde avant les Olympiques. Il s'agit (de g. à dr.) de l'Autrichienne Monika Maserer (2ème), de la Française Britt Lafforgue (gagnante) et de l'Américaine Barbara Cochran (3ème).
(Téléphoto AP par câble)

Brundage: c'est un oui-non

CHICAGO (AFP) – Avery Brundage, président du CIO a, une nouvelle fois, expliqué à l'AFP hier qu'une révision en dernière minute de la règle 26 sur la qualification des athlètes restait l'ultime chance pour les skieurs, accusés d'avoir violé les règlements de l'amateurisme, de participer aux Jeux de Sapporo.

M. Brundage, pour qui la culpabilité de 40 des meilleurs skieurs mondiaux ne fait aucun doute a précisé qu'au cours de sa 32ème session, à Sapporo à partir du 29 janvier, "le CIO a le pouvoir de modifier ses règles de qualification à condition de réunir une majorité des deux tiers".

"Il n'y a rien de nouveau dans tout cela et ma position de président, chargé de veiller à l'application des règles, n'a pas changé", a souligné M. Brundage qui a ajouté: "Nous n'avons pas encore reçu de proposition d'inscription à l'ordre du jour de la révision des règles".

Il est pessimiste

Interrogé ensuite sur ce que serait son attitude dans l'éventualité d'une modification, en urgence, de la règle 26 par l'organisme olympique, il a aussitôt répondu: "Je ne pense pas que la majorité des deux tiers puisse être atteinte sur ce point".

Enfin, M. Brundage amené à donner à nouveau son avis sur l'avenir des Jeux de Sapporo, à trois jours de son départ pour le Japon, a répété sans ambages: "Les Jeux de Sapporo auront lieu comme prévu".

Il a enfin démenti qu'il avait personnellement ratifié la décision de l'Union cycliste internationale de disqualifier, pour faits de professionnalisme, le coureur colombien Martin Rodriguez dit "Cochise".

"Je n'ai absolument rien à voir dans cette affaire. C'est l'affaire de l'UCI, non la mienne. Je n'ai rien approuvé, rien dit, rien fait à ce sujet", a-t-il déclaré à l'AFP.

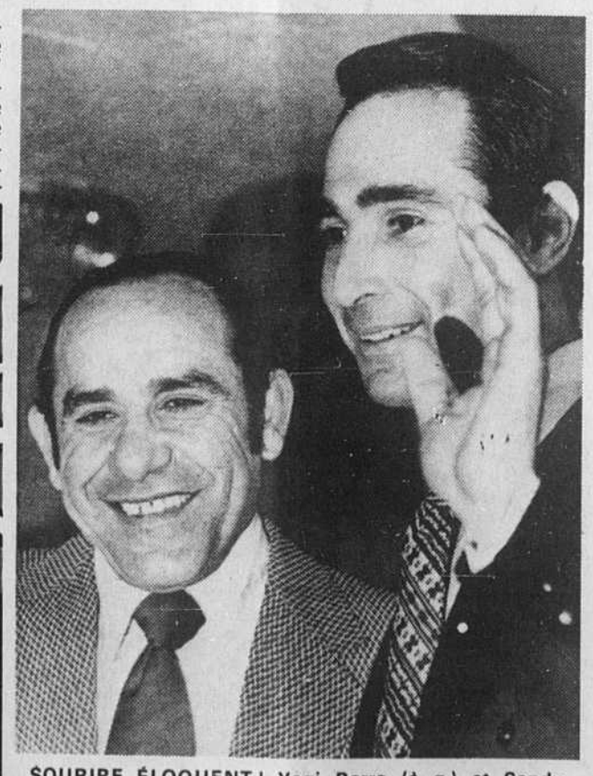
Aux É.-U., on s'offusque de la réadmission sud-africaine

NEW YORK (AFP) – La réadmission de l'Afrique du Sud dans la coupe Davis, décidée en fin de semaine à Londres a provoqué une profonde vague d'étonnement et de mécontentement aux Etats-Unis, et la fédération américaine (USLTA), grande vaincue du vote londonien, a décidé de demander aux Sud-africains d'attendre au moins un an avant de faire leur rentrée dans la grande compétition internationale par équipes.

"Le monde du tennis n'est pas encore prêt à accepter d'emblée la réintégration de l'Afrique du Sud en coupe Davis. Il faut qu'il s'y habitue et il faut lui en laisser le temps, sinon nous allons enregistrer une avalanche de forfaits qui nuira à la compétition", a expliqué Water Elcock, premier vice-président de l'USLTA lequel, au nom des Etats-Unis, a voté contre la réadmission et a suggéré que l'Union sud-africaine attende 1973 avant de réapparaître en coupe Davis.

Elcock qui, en février, succédera vraisemblablement à Robert Colwell à la présidence, soupçonne que certains des sept membres qui ont voté pour la réintégration se sont laissés aller à des sentiments politiques, sans tenir compte de l'intérêt de la compétition elle-même. "La politique n'est assurément pas étrangère à ce revirement de situation," a-t-il indiqué, laissant notamment entendre que l'Inde avait, cette fois, voté contre les Etats-Unis, vraisemblablement en raison de la position de son pays dans le conflit indo-pakistanais.

Colwell, dont le mandat de président arrive à terme et qui, il y a deux ans, préconisa et vota pour l'expulsion de l'Afrique du Sud, s'est de son côté grandement étonné de la décision de Londres: "La réadmission de l'Afrique du Sud n'est pas fondée car, contrairement à ce qui a été expliqué à Londres, la situation sur le plan racial en Afrique du Sud n'a absolument pas changé", a-t-il déclaré. Il a d'autre part déploré que le vote se soit fait par courrier et non au cours d'une réunion qui aurait permis aux sept membres (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Australie, Union soviétique, Inde et Argentine) d'exprimer leur opinion sur les risques d'une telle décision.



SOURIRE ÉLOQUENT ! Yogi Berra (à g.) et Sandy Koufax ne peuvent cacher la joie que leur a procuré leur élection, hier à New York, au Temple de la Renommée du baseball. Ils y ont été élus, en même temps qu'Early Wynn, par les chroniqueurs de baseball.
(Téléphoto AP)

LES SPORTS À LA PIGE

UNE POURSUITE de $9,000,000 en diffamation vient d'être intentée contre les Indiens de Cleveland par le Centre indien-américain de cette ville de l'Ohio. La poursuite, qui entre dans le cadre d'une vaste campagne américaine visant à revaloriser la réputation des véritables Indiens, exige aussi que l'équipe de baseball se désiste de son symbole, un certain Chef Wahoo. Peut-être les déboires des Indiens depuis quelques années dans la ligue Américaine y sont-ils pour quelque chose!

* * *

Les FORCES ARMÉES canadiennes viendront à la rescousse d'un contingent de 51 athlètes qui, à cause de la grève des contrôleurs aériens, étaient vraiment embêtés pour se rendre au Japon afin d'y participer aux prochains Jeux d'hiver de Sapporo. Le départ du groupe devait s'effectuer samedi de Vancouver, mais la grève à tout remis en question. Il aura lieu, tel que prévu, samedi, à bord d'un Boeing 707, mais se fera de Comox, une base militaire sur l'île de Vancouver. D'ici là, les forces armées s'affairent à y amener par toutes sortes de moyens, les athlètes disséminés un peu partout à travers le Canada.

* * *

BARRY FOOTE, 19 ans le choix initial des Expos au repêchage des agents libres en juin 1970 et que l'on considère comme une future vedette, a été invité à participer à l'entraînement printannier de l'équipe à West Palm Beach, en Floride, au début de mars. En annonçant la nouvelle, le directeur général Jim Fanning a aussi révélé que Billy Adair serait le pilote des Whips de la Péninsule (anciens Whips de Winnipeg), et que Karl Kuehl, le pilote des Carnavals de Québec, ferait un séjour de deux semaines à l'entraînement des Expos. Durant ce temps, Ty Cline, un joueur d'utilité que les Expos avaient cédé aux Reds de Cincinnati en 1970, a été libéré sans condition par ces derniers.

* * *

LA PLUIE et le temps doux d'hier matin ont forcé la remise du slalom géant de la série Can-Am, qui devait être disputé hier, au mont Sutton. Les organisateurs espèrent pouvoir se reprendre aujourd'hui et demain. C'est la première fois qu'un concours de la Can-Am doit être ajourné.

* * *

FERNAND LAPIERRE, celui qui depuis l'installation des Expos au parc Jarry avait distrait les amateurs avec sa musique, n'a pu accepter de se produire pour une 4ème saison consécutive parce qu'il a préféré accepter un emploi d'organiste dans la salle de réception d'une brasserie montréalaise. Il sera remplacé par Claude Dupras, un talentueux organiste de 20 ans seulement.

* * *

LEE TREVINO, un golfeur professionnel dont le style est aussi peu orthodoxe que le sont ses succès, a été choisi hier comme l'athlète masculin par excellence aux Etats-Unis en 1971, par la Presse Associée. Il a devancé des athlètes aussi prestigieux que Roberto Clemente, Joe Torre et Kareem Abdul-Jabbar (né Lew Alcindor) au scrutin. Trevino a aussi été établi favori du tournoi Dean Martin-Tucson, qui commence aujourd'hui en Arizona et qui offre $125,000 en bourses. Lee avait gagné cette compétition deux fois de suite avant de fléchir et terminer 12ème l'an dernier.

* * *

LARRY CHIASSON, directeur des relations publiques des Expos, est devenu papa pour la 3ème fois hier, quand son épouse Gail a donné naissance à un fils de 7 livres et 15 onces. Il se prénommera John Marc. Félicitations aux heureux parents.

* * *

$200,000 en BOURSES seront offertes aux propriétaires et éleveurs du pays cette année, à l'occasion du Circuit juvénile canadien et de la Série canadienne qui seront disputés sur huit pistes du Québec et de l'Ontario. Il s'agit d'un montant-record.

* * *

MICKEY REDMOND, le joueur le plus prolifique présentement dans le camp des Red Wings de Détroit, n'a pas été choisi au sein de l'équipe d'As de la section Est de la ligue Nationale, en vue du match contre l'Ouest mardi prochain à Bloomington, tout simplement parce qu'Al McNeil, qui pilotera la formation de l'Est, ne l'a jamais aimé. C'est du moins ce que prétend Ned Harkness, directeur général des Wings, qui explique que c'est McNeil, alors qu'il pilotait le Canadien, qui avait laissé partir Redmond, en compagnie de Guy Charron et Bill Collins, en retour pour Frank Mahovlich, lors d'un échange désormais célèbre.

TROIS REGIONS contestent l'attitude de la Corporation des Jeux du Québec et annoncent qu'elles se retirent catégoriquement des finales provinciales en protestation contre une attitude qu'elles jugent fausse, de la part de la Corporation, face aux disparités régionales. Il s'agit des régions des Laurentides, de l'est du Québec et de Québec même. Cette dernière organise présentement ses propres Jeux, qui entrent dans le cadre du Carnaval de Québec.

* * *

WILLIE WOOD, cinq fois choisi membre de l'équipe d'Etoiles de la ligue Nationale de football alors qu'il portait les couleurs des Packers de Green Bay, a annoncé hier qu'il prenait sa retraite. Le solide demi défensif a aussi révélé qu'il avait accepté un poste d'instructeur adjoint avec les Chargers de San Diego, où il sera responsable du champ-arrière défensif.

* * *

Les AMATEURS de football d'Edmonton devront sans doute débourser un peu plus pour assister aux matches des Esquimaux la saison prochaine, même si l'équipe a bouclé la saison avec un surplus de $11,751. Le président Joe Healy a expliqué que la raison principale du surplus était le dîner-bénéfice à $100 du couvert, lequel a rapporté $34,600. Il a laissé entendre qu'une telle source de revenus n'était pas normale et que l'équipe, qui a eu des revenus de $855,348 en 1971, doit chercher à faire ses frais.

* * *

FERNAND MARCOTTE JR, qui doit rencontrer sous peu Donato Paduano au Forum, a conservé la victoire par décision partagée qu'il remportait récemment à Québec contre son grand rival Reynald Cantin. Ainsi en a décidé la Commission de boxe de Québec, à la suite d'un imbroglio survenu dans la décision d'un des trois juges, Louis Bélanger. Ce dernier aurait parié sur Marcotte. La Commission a tout simplement annulé la carte et conservé les deux autres, qui accordaient quand même la victoire à Marcotte.

* * *

JERRY WEST, l'âme des Lakers de Los Angeles, dans l'Association de ballon-panier nationale, a démontré sa grande valeur, avant-hier soir au Forum de Los Angeles, lorsqu'il s'est moqué de l'excellent Walt Frazier, de New York, dans la dernière seconde de jeu, pour compter un panier qui a procuré une victoire de 112-110 aux As de l'Ouest contre ceux de l'Est, lors du match annuel des Etoiles de l'ANBP. Il a de plus été choisi le joueur par excellence de cette rencontre.



JERRY WILLIAMS, qui avait délaissé une équipe championne à Calgary afin de tenter sa chance avec les Aigles de Philadelphie, où il a été congédié au milieu de la saison dernière, revient à ses premières amours, le football canadien. Il a en effet été nommé instructeur des Chats-Tigres de Hamilton hier, comme remplaçant d'Al Dorrow qui a été congédié.
(Téléphoto CP)

BALLON-PANIER

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE DU QUEBEC

	M	G	P	PP	PC	Pts
Loyola	12	11	1	1,039	715	22
McGill	11	8	3	845	660	16
Sir George	10	6	4	848	854	12
Macdonald	10	6	4	875	718	12
Bishop's	8	4	4	562	599	8
Sherbrooke	10	3	7	798	836	6
Laval	14	3	11	969	1207	6
C	9	1	8	557	701	2

Avant-hier soir
McGill 95, Sir George Williams 62

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

REGION
QUEBEC & VERMONT
BROMONT
BROMONT: 514/534-2202 / MONTREAL: 514/861-6152
MONT ORFORD
819/843-6548 / MONTREAL: 514/878-1242
OWL'S HEAD
MANSONVILLE: 514/292-5592 / MONTREAL: 514/878-1453
MONT ECHO
514/243-6722
MONT SUTTON
MONTREAL: 514/866-5156
JAY PEAK
VERMONT: 802/988-2611 / MONTREAL: 514/866-4284
EAST ski DANS L'EST

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR



Ken Dryden et Pete, les vedettes:

Deux secondes ont suffi au Canadien pour l'emporter 1-0

par RÉJEAN BRODEUR

Un match de baseball n'est jamais terminé avant le lancer de la dernière balle. On a dû penser à cela, un peu, au Forum hier soir alors qu'après avoir évolué durant 59 minutes et 58 secondes comme des gars qui n'avaient pas trop de coeur au ventre ou une certaine fierté, les joueurs du Canadien ont quand même pu quitter la glace deux secondes de jeu plus tard avec un seul but mais avec deux points de plus au classement.

Aucun pointage n'était en effet venu au tableau d'affichage jusque là. Avec une mise au jeu à la droite de Bernard Parent, le mentor Scotty Bowman a envoyé le vétéran capitaine, Henri "Richard Coeur de Lion" faire la mise au jeu. Après s'être emparé du disque qu'il a poursuivi jusque dans le coin de la patinoire, Richard le passa à Pete Mahovlich qui s'est tout d'abord défait du défenseur Brad Selwood pour pousser la rondelle sous un Bernard Parent décontenancé. Une fin à la Hollywood que plusieurs amateurs impatients ont ratée, ayant quitté leurs sièges avant la fin des hostilités.

Mais si le Canadien a arraché la victoire, il doit dire un grand merci au grand Ken Dryden, de retour devant la forteresse montréalaise pour la première fois en près d'un mois. Le grand Ken a gardé son équipe dans la lutte toute la partie durant pour mériter son 4ème blanchissage de la saison et permettre aux siens de jouer une, 21ème partie consécutive au Forum sans défaite en 1971-72. Il a arrêté les 32 tirs en sa direction et qui furent pour la plupart assez dangereux.

Dryden et Pete Mahovlich ont été les deux joueurs du Canadien qui ont démontré le plus de combativité hier soir. Et leurs efforts ont été récompensés.

Le Canadien s'est éloigné des Leafs de neuf points maintenant en troisième position de la section Est de la ligue Nationale.

Dryden brille

Dès la première période, Dryden a tiré son épingle du jeu plus souvent qu'autrement. Les visiteurs ont obtenu 11 lancers en sa direction mais ceux de Bill Macmillan, un lancer frappé de Ron Ellis (7ème minute), et d'autres lancers dangereux de Dave Keon (10 ème minute) et Ellie (15ème minute) de nouveau, n'ont pas trouvé refuge derrière un solide Dryden.

Le Canadien a été frustré lors de ses premiers efforts dès le départ, et il a immédiatement abandonné la lutte. Frank M. a été arrêté par Parent à 0.37 seconde, puis Houle a frappé le poteau dans la 2ème minute.

Après un début de match assez intéressant, dû au brillant travail des jeunes Tardif, Houle et Lafleur, la fin de la période a été plutôt ennuyante. Si ce n'est du court combat que se sont livrés (à peine) Pierre Bouchard et le vétéran Bobby Baun à 7.57. Les deux joueurs ont été punis pour cinq minutes.

Les Canadiens n'ont donc pas particulièrement brillé dans un match où étaient présentés les têtes dirigeantes des Expos. John McHale et Charles Bronfman, tout comme le nouveau patron des Canadiens, Irving Grundman. Tous les défenseurs (inutile de les nommer) ont été terribles, surtout au début de la 2ème période où les Leafs ont eu trois belles chances de marquer dans la seule 6ème minute de jeu par l'entremise de Guy Trottier (il a joué un très bon match) et du robuste Jim Harrison. Rien ne fonctionnait, aucune cohésion. Seul Dryden fut applaudi après de brillants arrêts alors que la foule, impatiente, commençait à huer les siens, tout particulièrement le défenseur (?) no 19.

L'officiel Wally Harris a mis un peu de couleur dans la partie en distribuant des punitions aux deux formations, à tour de rôle, ce qui eut pour effet d'améliorer les choses dans les minutes suivantes. Aux cris de 'Go Leafs Go' à quelques occasions, les visiteurs de la ville-Reine ont dominé 10-6 pour les lancers. Ils ont même eu l'avantage numérique de deux hommes durant 51 secondes à un moment donné, mais durant ces instants, Laperrière (tout particulièrement), Tremblay et Lapointe se sont quelque peu forcés. Pete a continué à jouer avec beaucoup d'ardeur durant cette même période.

De mal en pis

Les choses ont continué de se gâter en dernière reprise où Toronto eut encore le meilleur du jeu. Frank et Lemaire, entre autres, ont déblayé leur territoire absolument sans aucune raison. Ellis, dans la même minute, a de nouveau tenté d'ébranler un admirable Dryden, (les joueurs du Canadien avaient donné 16 buts en deux parties à Dejordy dans la 1ère semaine de ce mois, à Montréal, et 13 autres buts à Myre en deux parties également la semaine dernière).

Les trois premiers matches entre les deux équipes se sont terminés à chaque occasion par des pointages de 5-2. Hier, c'était la troisième fois que Dryden avait raison de Parent... Yvan Cournoyer n'était pas en uniforme, étant blessé à l'aine... Pour Pete, il s'agissait de son 15ème but de l'année et de son 7ème au cours des quatre dernières parties au Forum... Si les Canadiens évoluent comme cela samedi contre les Bruins, leur série de parties sans défaite à domicile prendra certainement fin... Des 42 buts de puissance du Canadien jusqu'à maintenant cette saison, 10 sont allés à Cournoyer, 9 à Frank Mahovlich et 7 à Tardif... Dryden a maintenant une fiche de 21-4-7 et Parent 11-9-6 comparativement à 9-6-4 à un toujours populaire Jacques Plante qui donnait des poignées de mains à des admirateurs à son arrivée au banc des joueurs au début de la rencontre...

1ère période
Aucun but.
Pun: Baun T, Bouchard M, majeures, Ley T inconduite de match 7:57.
2ème période
Aucun but.
Pun: Monahan T 0:54, Richard M 3:36, Bouchard M 6:30, Harper M 7:39, Henderson T 8:35, Lapointe M 10:52.
3ème période
1—Montréal: P. Mahovlich (13) Richard ... 19:58
Pun: Larose M 14:44
Lancers par

Toronto	11	10	11-32
Montréal	13	6	8-27

Gardiens: Parent (T), Dryden (M). A-17.092.

Hawks 2, Seals 0

1ère période
Aucun but.
Pun: Hicke C 8:03, Boldirev C 14:20.
2ème période
1—Chicago: R. Hull (32), Martin, White ... 18:39
Pun: Jarrett C 2:16, White C 4:21, Redmond Cal 5:04, Pinder Cal 8:01, Vadnais Cal, Martin C 18:50.
3ème période
2—Chicago: R. Hull (33), Maki, Stapleton ... 0:27
Lancers par

Californie	4	12	13—29
Chicago	12	12	12—36

Gardiens: Meloche (Cal), Esposito (Chi).
A—17.000

Wings 1, Stars 4

1ère période
1—Minnesota: Nanne (11), Mohns, Burns ... 4:18
Pun: Parisé M 5:25, M. Redmond D 19:14.
2ème période
2—Minnesota: Goldsworthy (19), Drouin, Mohns ... 5:13
3—Minnesota: Drouin (7), Mohns, Nanne ... 8:20
Pun: Harris M 1:34, Ecclestone D 7:12.
3ème période
4—Détroit: M. Redmond (26), Brown, Delvecchio ... 4:34
5—Minnesota: Burns (6), Hampson, Nanne ... 10:43
Pun: Brown D 0:15, Libett D, Mohns M 12:24.
Lancers par

Minnesota	7	12	11—30
Détroit	12	11	10—33

Gardiens: Maniago (M), Daley (D).
A-11.808.

Vancouver écrase les Pingouins 6-1

PITTSBURGH (PA) — Les Canucks de Vancouver ont compté cinq buts sans réplique en 3ème période, dont trois en moins de deux minutes, pour infliger un cuisant revers de 6-1 aux Pingouins de Pittsburgh, hier soir.

Le match fut plutôt calme au cours des deux premières périodes alors que seuls Jean Pronovost, des Pingouins, et Orland Kurtenbach, des Canucks, ont pu marquer.

Mais en 3ème, les visiteurs se déchaînèrent littéralement. André Boudrias compta à 0:39 ce qui s'avéra le but gagnant. Puis Wayne Maki, à 2:24, Dale Tallon, à 3:55, et Ted Taylor, à 4:23, marquèrent tour à tour. Dave Balon, qui a obtenu deux passes, a complété le pointage avec un peu plus de trois minutes à jouer.

Jim Rutherford, devant la forteresse des Pingouins au cours de leurs six derniers matches, a été remplacé par Les Binkley après le but de Tallon.

C'était la première fois qu'une équipe réussissait à enregistrer cinq buts en une période contre les Pingouins.

1ère période
1—Pittsburgh: Pronovost (15)
Polis, Apps ... 18:28
Pun: Paiement V, Leiter P 1:22, Schella V 3:58, Paiement V 13:01, Watson P 15:32.
2ème période
2—Vancouver: Kurtenbach (14)
Boddy ... 10:25
Pun: Edestrand P 8:12, 11:54.
3ème période
3—Vancouver: Boudrias (13)
Balon, Tallon ... 0:39
4—Vancouver: Maki (13)
Kurtenbach, Connelly ... 2:24
5—Vancouver: Tallon (13)
Balon, Boudrias ... 3:55
6—Vancouver: Taylor (7)
Lemieux, Guèvremont ... 4:23
7—Vancouver: Balon (14)
Tallon, Boudrias ... 16:52
Pun: Rutherford P servie par Leiter 3:33, Schella V mineure, majeure, Stewart P mineur, Kurtenbach V majeure, Watson P mineure, majeure 10:53, Kannegeisser P 16:29, Schella V 19:52.
Lancers par

Vancouver	14	13	13	— 40
Pittsburgh	10	7	8	— 25

Gardiens: Wilson (V), Rutherford, Binkley (p).
Assistance: 7.189.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Boston	44	30	7	7	175	94	67
New York	42	28	7	7	191	97	63
Montréal	44	26	11	7	169	116	59
Toronto	45	20	15	10	128	119	50
Détroit	45	18	20	7	107	141	43
Vancouver	42	12	25	5	107	147	29
Buffalo	45	9	26	10	121	176	28
Ouest							
Chicago	44	30	9	5	146	82	65
Minnesota	45	23	15	7	115	96	53
Californie	48	14	24	10	139	184	38
St-Louis	45	15	23	7	131	152	37
Pittsburgh	45	12	25	8	109	146	32
Philadelphie	42	12	22	8	101	135	32
Los Angeles	46	11	31	4	101	181	26

Mardi
Boston 2, St-Louis 0
Californie 1, Minnesota 1
Hier
Montréal 1, Toronto 0
Minnesota 4, Détroit 1
Vancouver 6, Pittsburgh 1
Chicago 2, Californie 0
New York à Los Angeles
Ce soir
Vancouver à Buffalo
Chicago à Philadelphie

Les Meneurs

	b	a	pts
Esposito, Boston	38	39	77
Ratelle, New York	28	47	75
Orr, Boston	19	45	64
Gilbert, New York	30	33	63
Hadfield, New York	28	34	62
R. Hull, Chicago	33	26	59
R. Martin, Buffalo	31	26	59
Perreault, Buffalo	20	31	51
F. Mahovlich, Montréal	22	27	49
Stanfield, Boston	10	38	48
Lemaire, Montréal	19	26	45
H. Martin, Chicago	17	28	45
Ullman, Toronto	16	29	45
Unger, St-Louis	26	18	44
M. Redmond, Détroit	26	18	44
Ken Hodge, Boston	14	29	43
Brad Park, New York	12	31	43

LIGUE JR DU QUEBEC

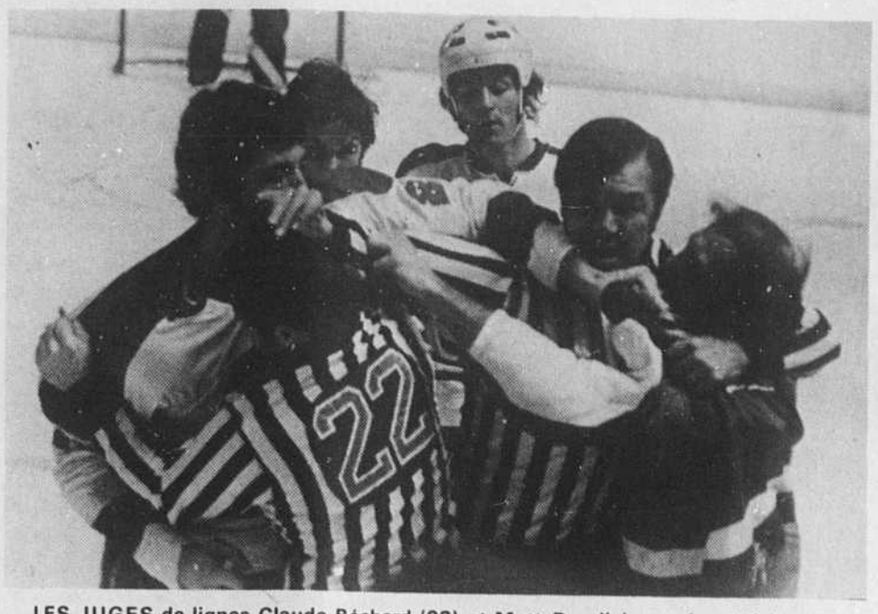
Cornwall	38	28	9	1	227	114	57
Québec	38	27	10	1	228	136	55
Drummondv	39	24	14	1	180	168	49
Shawinigan	39	21	16	2	176	132	44
Sorel	35	19	16	0	145	130	38
Sherbrooke	38	18	19	1	180	187	37
Trois-Rivières	39	18	20	1	154	157	37
Verdun	36	12	23	1	150	210	25
St-Jérôme	34	11	23	0	169	146	22
Laval	38	5	33	0	129	258	10

Mardi
Laval 10, St-Jérôme 5
Québec 4, Trois-Rivières 3
Ce soir
Québec à Drummondville
Shawinigan à Sorel

LIGUE AMERICAINE

Est							
Boston	44	26	11	7	157	113	59
N. Ecosse	44	22	13	9	166	123	53
Springfield	39	16	14	9	139	118	41
Providence	44	14	21	9	140	165	37
Rochester	40	13	22	5	114	169	31
Ouest							
Hershey	38	20	12	6	146	113	46
Baltimore	41	30	16	5	128	125	45
Cincinnati	44	17	18	9	159	175	43
Cleveland	42	18	18	6	154	159	42
Richmond	42	17	18	7	128	120	41
Tidewater	41	9	28	4	107	164	22

Mardi
Halifax 4, Cleveland 1
Cincinnati 4, Providence 3
Baltimore 5, Boston 3
Hier
Springfield 3, Richmond 3
Boston 2, Hershey 1
Cincinnati à Rochester
Ce soir
Halifax à Boston



LES JUGES de lignes Claude Béchard (22) et Matt Pavelich ont fort à faire pour séparer Pierre Bouchard, du Canadien, (à g.) et Bobby Baun, des Maple Leafs de Toronto. Rick Ley, derrière Bouchard, a été expulsé du match pour s'en être pris au défenseur du Tricolore. Guy Lafleur, casqué, assiste à la scène.
(Photo Le Devoir par Donati)

Au hasard des nouvelles

DEUX SURPRISES ont été enregistrées hier au cours de la 2ème journée du tournoi omnium de tennis en salle de Londres, présenté au Royal Albert Hall, quand le Britannique Gerald Battrick a battu le no 1 espagnol, Manuel Orantes, 6-4 et 6-4, et quand le Français Georges Goven a éliminé la 3ème tête de série, l'Espagnol Andres Gimeno, 6-4 et 7-5. Dans d'autres matches, l'Américain Clark Graebner a défait le Sud-africain Bob Hewitt 6-3 et 6-3, et le Roumain Ion Tiriac a supplanté le Yougoslave Zelko Franulovic 6-4 et 6-4.

* * *

La **REUNION** de la Fédération internationale de ski qui devait se tenir à Zurich, en Suisse, a été annulée. Marc Hodler, président de la FIS, a précisé que cette réunion, demandée par le président de la fédération française, n'était plus nécessaire, étant donné que tous les présidents consultés ont donné leur accord pour aller à Sapporo, en dépit des menaces que le président du Comité international olympique, Avery Brundage, persiste à leur brandir sur la tête.

* * *

MARK HOWE, 16 ans, a obtenu une sélection qui a toujours échappé à son illustre père. Il vient d'être officiellement retenu dans l'équipe qui représentera les Etats-Unis aux prochains Jeux d'hiver de Sapporo. Il sera également le plus jeune joueur à avoir jamais participé à un tournoi olympique de hockey. L'entraîneur de l'équipe, Murray Williamson, a indiqué que le jeune Howe jouerait à l'aile gauche de la deuxième ligne d'attaque.

Centre Esso

Vente spéciale etiquette rouge

Économisez avec notre inspection de mi-hiver

REMISE À NEUF DES FREINS
EN 14 POINTS

Voyez ce que cette vérification comprend:
- Pose de garnitures de première qualité aux quatre roues
- Vérification de tous les cylindres
- Vérification de toutes les canalisations
- Vérification et mesure des tambours de freins
- Nettoyage et lubrification des plaques d'appui
- Vérification des ressorts de rappel des sabots de freins
- Nettoyage et lubrification des mécanismes de réglage
- Nettoyage et regarnissage des roulements de roues avant
- Vérification des points d'étanchéité des roues avant
- Vérification des points d'étanchéité des roues arrière
- Purge et réglage de tous les freins; remplacement du liquide
- Vérification du cylindre principal
- Vérification des feux de freinage
- Essai sur route

26.88

Supplément pour freins à disque et voitures importées.

PARALLÉLISME DES ROUES AVANT

Ce réglage comprend:
- Ajustement de l'angle de chasse et de la cambrure
- Ajustement de l'angle de convergence
- Vérification des ressorts, jumelles de ressorts, amortisseurs, joints à rotules
- Vérification des extrémités des barres d'accouplement, du mécanisme de direction
- Ajustement des roulements

6.88

Mises au point à prix spéciaux

- Démarrages difficiles? Ralenti irrégulier? Moteur qui cale? Consommation exagérée? Mettez fin à tout cela.
- Assurez-vous de la performance que vous voulez avoir de votre voiture pendant l'hiver, grâce à une mise au point professionnelle.
- Faites-le avant que l'hiver n'immobilise votre voiture.

Voici ce que comprend cette mise au point:
- une vérification initiale
- on vérifie et nettoie la batterie, les câbles et les raccords
- on examine les bougies (on les remplace au besoin)
- on vérifie les vis platinées et le condensateur (on les remplace au besoin)
- on vérifie le filage HT, le chapeau du distributeur, la bobine, le circuit primaire
- on vérifie la compression
- on vérifie le rotor
- on vérifie et règle l'allumage
- on vérifie la soupape de V.F.C.
- on vérifie et lubrifie la soupape du manchon vertical du réchauffeur de carburateur
- on vérifie et ajuste le carburateur
- on vérifie la pompe et le filtre à essence
- on vérifie le filtre à air
- on fait une dernière vérification générale

90 JOURS OU 4000 MILLES Garantie Esso SELON LE CAS

8.88 4 CYL.
11.88 6 CYL.
13.88 8 CYL.

PIÈCES EN SUS

395 Avenue Dorval, Dorval • 10290 St-Laurent, Montréal • 5998 Avenue Verdun, Verdun
10433 Pie IX, Montréal-Nord • 3340 Chemin des Sources, Dollard des Ormeaux
2010 Rue Papineau et Ontario, Montréal • 6270 Montée St-Léonard, Ville d'Anjou
11300 Lacordaire, Montréal • 3440 St-Laurent, Montréal • Avenue Berlioz, Ile des Soeurs
3400, 1ère Avenue (angle Des Lilas), Québec • 2974 Boul. Ste-Anne, Giffard

Esso

Ski

Québec est enseveli sous la neige

Motel Voyageur

2250 Boul. Ste-Anne
(418) 661-7701
À 15 minutes du Mont Ste-Anne et des autres centres
Situé au centre-ville

PISCINE INTÉRIEURE RESTAURANT, SALON BAR, DANSE AVEC ORCHESTRE SALLES DE CONGRÈS ET DE RÉCEPTION

Tarifs spéciaux pour "ski-week et ski-weekend"
Complet du 17 au 20 janv., 6 au 13 fév., 22 au 25 fév.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

ZOOM 72



$38 $88 $99 $199

GRAND BRANLE-BAS PRIX

C'est l'opération manteaux mode à bas prix chez Morgan

Venez chercher le manteau de vos rêves... à un prix de rêve

Ça bouge chez Morgan. Tous les manteaux d'hiver vous sont maintenant proposés à bas prix exceptionnels. C'est un véritable branle-bas. Manteaux mode très élégants. Très chauds. Très seyants. Tous à bas prix tentants.

S.V.P. pas de commandes par téléphone. Manteaux pour dames, rayon 101, au deuxième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

1. Tissus unis, synthétiques et tweeds sans fourrure. Vaste choix de modèles, de couleurs et de tailles **$38**

2. Tissus unis et tweeds garnis de fourrure. Assortiment complet de modèles et de couleurs. Garnitures de fourrures mode: vison, renard bleu, roux ou renardeau. Tailles 10 à 18. Également, manteaux en similifourrure garnis de fourrure dans le lot **$88**

Des aubaines provenant des plus grandes maisons de mode

3. Tissus unis et tweeds sans fourrure. Modèles classiques et sport. Couleurs dernier cri Quelques manteaux importés dans le lot. Choix de tailles. (Centre-ville seulement) **$99**

4. Tissus fantaisie. Garnitures de fourrure : vison, renard bleu, argent, renardeau ou lynx. Vaste choix de modèles ravissants. (Centre-ville seulement) **$199**

ET POUR FINIR EN BEAUTÉ...

Un gros 25% de rabais sur tous les manteaux de peau de mouton : vestes, manteaux 3/4 ou midi. Modèles bordés de fourrure devant et au bas, dans le lot. (Magasin du centre-ville. Choix à Dorval. Rockland et Boulevard.)

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à mercredi 9h30 à 6h.
Jeudi et vendredi 9h30 à 9h.
Samedi 9h. à 5h.

CENTRE-VILLE,
Square Phillips,
Rue Ste-Catherine, 844-1515

DORVAL,
au Centre Commercial,
631-6741

ROCKLAND,
au Centre Commercial,
739-5521

BOULEVARD,
au Centre Commercial,
728-4571

SNOWDON,
5343 Chemin de la Reine-Marie,
844-2811

MAGASIN À L'ENTREPÔT
2105—23e Avenue, Lachine
636-9633

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
842-6261
Lundi à mercredi 8h30 à 6h.
Jeudi et vendredi 8h30 à 9h.
Samedi 8h30 à 5h.